

## Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine

### VOLET 2 – STRATEGIE

#### ARTELIA Eau & Environnement

Activité Ressources en Eau & Risques naturels

6 rue de Lorraine  
38130 Echirolles

Tel. : +33 (0) 4 76 33 40 00

Fax : +33 (0) 4 76 33 42 12



## SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>1</b>
1.1. CARACTERISATION DE L'ALEA INONDATION	1
1.1.1. Aléa débordement de cours d'eau	1
1.1.2. Risque ruissellement et risque remontée de nappe	3
1.2. ENJEUX EXPOSÉS AUX INONDATIONS	4
1.2.1. Recensement des enjeux	4
1.2.2. Vulnérabilités identifiées	4
1.3. OUVRAGES DE PROTECTION EXISTANTS	10
1.3.1. Deux systèmes d'endiguement classés (Garonne uniquement)	10
1.3.2. Autres ouvrages susceptibles de jouer un rôle de protection	10
1.3.3. Projets de protection contre les inondations	11
1.4. DISPOSITIFS EXISTANTS	12
1.4.1. Principes	12
1.4.2. Dispositifs identifiés	12
<b>2. BILAN DE LA CONCERTATION MÈNEE AUTOUR DU DIAGNOSTIC ET AMORCE DE LA STRATÉGIE</b>	<b>15</b>
2.1. OBJECTIFS POURSUIVIS	15
2.2. QUESTIONNAIRES COMMUNAUX	15
2.3. ORGANISATION DE RÉUNIONS-ATELIERS	16
2.3.1. Format	16
2.3.2. Déroulé	17
2.3.3. Participation	19
2.4. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ISSUS DE LA CONCERTATION	19
2.4.1. Objectifs stratégiques de la SLGRI jugés comme prioritaires	19
2.4.2. Comparaison entre les objectifs jugés prioritaires lors des concertations SLGRI et PAPI d'intention	21
2.4.3. Solidarité amont-aval	22
<b>3. DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE LOCALE</b>	<b>24</b>
3.1. PRINCIPES	24
3.2. STRATÉGIE DU PAPI D'INTENTION	25
3.2.1. Du constat actuel de la situation...	25
3.2.2. ... à la définition des orientations stratégiques	25
3.3. ORGANISATION PROJÉTÉE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA CONCERTATION LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI D'INTENTION	27
3.3.1. Organisation de la gouvernance du PAPI	27
3.3.2. Pilotage et animation	28
3.3.3. Comité de pilotage	29
3.3.4. Comité technique	30
3.3.5. Une Équipe projet PAPI	30
3.3.6. Concertation	31
3.3.7. Consultation du public sur la stratégie du futur PAPI complet	32
<b>4. DES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC AU PROGRAMME D' ACTIONS</b>	<b>33</b>
<b>5. BILAN DE LA CONCERTATION AUTOUR DU PLAN D' ACTIONS</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 1 : Cartographies des enjeux</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 2 : Cartographie des ouvrages</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 3 : Compte-rendus des réunions de concertations</b>	<b>62</b>

## FIGURES

Fig. 1.	Surfaces inondables pour les évènements fréquent, moyen et extrême .....	3
Fig. 2.	Représentation des dommages pour l'évènement fréquent sur le périmètre PAPI .....	8
Fig. 3.	Représentation des dommages pour l'évènement moyen sur le périmètre PAPI .....	9
Fig. 4.	Répartition des communes par groupe homogène et communes d'accueil pour les réunions-ateliers	16
Fig. 5.	Réunions de concertation du 9 au 11 avril 2019 .....	18
Fig. 6.	Représentativité des acteurs ayant participé aux réunions de concertation (9 au 11 avril 2019)	19
Fig. 7.	Comparaison des objectifs jugés prioritaires lors des réunions de concertation SLGRI et PAPI d'intention	21
Fig. 8.	Périmètre du bassin versant de la Garonne en amont de l'aire toulousaine .....	22
Fig. 9.	Schéma de gouvernance et concertation de la mise en œuvre du PAPI d'Intention .....	27
Fig. 10.	Territoire des intercommunalités sur le périmètre PAPI .....	28
Fig. 11.	Personnes habitants en zone inondable pour l'évènement fréquent.....	48
Fig. 12.	Personnes habitants en zone inondable pour l'évènement moyen .....	49
Fig. 13.	Logements de plain-pied en zone inondable pour l'évènement fréquent .....	50
Fig. 14.	Logements de plain-pied en zone inondable pour l'évènement moyen.....	51
Fig. 15.	Entreprises localisées en zone inondable pour l'évènement fréquent.....	52
Fig. 16.	Entreprises localisées en zone inondable pour l'évènement moyen .....	53
Fig. 17.	Etablissements recevant une population sensible en zone inondable pour l'évènement fréquent	54
Fig. 18.	Etablissements recevant une population sensible en zone inondable pour l'évènement moyen	55
Fig. 19.	Bâtiments participants à la gestion de crise en zone inondable pour l'évènement moyen .....	56
Fig. 20.	Infrastructures de transports en zone inondable pour l'évènement moyen .....	57
Fig. 21.	Enjeux environnementaux situés en zone inondable pour l'évènement fréquent.....	58
Fig. 22.	Enjeux environnementaux situés en zone inondable pour l'évènement moyen .....	59

## TABLEAUX

Tabl. 1 -	Données retenues pour la caractérisation de l'aléa débordement de cours d'eau .....	1
Tabl. 2 -	Synthèse des enjeux impactés sur le périmètre PAPI.....	4
Tabl. 3 -	Etablissements recevant du public impactés dès l'évènement fréquent .....	6
Tabl. 4 -	Estimation des dommages potentiels pour l'évènement fréquent .....	7
Tabl. 5 -	Estimation des dommages potentiels pour l'évènement moyen .....	8
Tabl. 6 -	Ouvrages identifiés comme ayant un intérêt pour la protection des secteurs urbanisés .....	10
Tabl. 7 -	Synthèse des dispositifs existants.....	12
Tabl. 8 -	Priorisation des objectifs stratégiques de la SLGRI toulousaine .....	20
Tabl. 9 -	Correspondances entre les axes PAPI et les objectifs stratégiques de la SLGRI Toulousaine .....	24

# 1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Données issues du volet 1 : Diagnostic approfondi et partagé du territoire

## 1.1. CARACTÉRISATION DE L'ALÉA INONDATION

### 1.1.1. Aléa débordement de cours d'eau

#### 1.1.1.1. CARTOGRAPHIE DE TROIS ÉVÉNEMENTS

Conformément au cahier des charges « PAPI 3 », **trois scénarios d'inondation ont été étudiés** à partir des données existantes sur l'ensemble du périmètre du PAPI d'intention :

- Un événement fréquent (d'occurrence 10 à 30 ans) ;
- Un événement moyen (d'occurrence 100 à 400 ans) ;
- Un événement extrême (d'occurrence 1 000 ans).

Le tableau suivant synthétise les données retenues dans le cadre des différents scénarios pour les cours d'eau du périmètre.

**Tabl. 1 - Données retenues pour la caractérisation de l'aléa débordement de cours d'eau**

Cours d'eau	Évènement	Source des données utilisées
Garonne	fréquent	Pinsaguel : CIZI (crue fréquente) Aval Fauga - confluence Ariège : Cartographie ZIP (Scénario A3, 3,8 m à Cazères) Confluence Ariège - pont Rode nord Toulouse : Cartographie ZIP (Scénario B4, 4,3 m au pont Neuf) Pont Rode nord Toulouse - limite communale aval Toulouse : TRI 2013 (Emprise inondée crue juin 2000) Limite communale aval Toulouse - aval périmètre : Cartographie ZIP (Scénario 4,4 m au pont Neuf)
	moyen	De l'amont vers l'aval : PPR Garonne moyenne, PPR Garonne amont, PPR Toulouse, PPR Garonne aval, PPR Garonne Nord (crue 1875)
	extrême	TRI 2013 pour les 12 communes concernées Reste du linéaire : Maximum PPRi – CIZI (crue exceptionnelle)
Ariège Lèze	fréquent	Totalité du linéaire hors confluence Ariège-Lèze : Emprise inondée crue juin 2000 Confluence Lèze : CIZI (crue fréquente)
	moyen	PPR Ariège-Lèze, PPR Garonne amont (crue de 1875 pour l'Ariège et de juin 2000 pour la Lèze)
	extrême	Maximum PPRi – CIZI (crue exceptionnelle)
Louge	fréquent	CIZI (crue fréquente)
	moyen	PPR Garonne moyenne, PPR Muret (crue de 1977)
	extrême	Maximum PPRi – CIZI (crue exceptionnelle)
Saurone	fréquent	Pas de données : l'étude du bassin versant de la Saurone (Hydrétudes, 2015) a montré que le gabarit du lit de la Saurone ainsi que les ouvrages sont globalement dimensionnés pour accepter un débit de pointe décennal mais aucune cartographie de zone inondable n'a été réalisée.
	moyen	
	extrême	
Aussonnelle	fréquent	CIZI (crue fréquente)

Cours d'eau	Evènement	Source des données utilisées
	moyen	PPR Aussonnelle (crue géomorphologique), PPR Garonne aval (crue centennale)
	extrême	Maximum PPRi – CIZI (crue exceptionnelle)
Touch	fréquent	Amont du périmètre PAPI - limite communale amont de Fonsorbes : Etudes hydrauliques du Touch, Sogreah 1999 et 2006 (crue trentennale) Limite communale amont de Fonsorbes – confluence Garonne : Maximum entre emprise inondée 2003 et cartographie ZIP (scénario 4,2 m à Plaisance)
	moyen	PPR Touch aval (crue géomorphologique), PPR Toulouse, PPR Garonne aval (crue centennale)
	extrême	Maximum PPRi - CIZI (crue exceptionnelle) - Cartographie ZIP (Scénario 5,5 m à Plaisance)
Hers Mort	fréquent	Hers mort : Etudes hydrauliques de l'Hers Mort Hydrétudes 2011 et Sogreah 1997 (crue trentennale)
		Saune, Marcaissonne, Seillonne : Cartographie hydrogéomorphologique PPR (crue fréquente) Affluents : CIZI (crue fréquente)
	moyen	Hers mort : PPR Hers mort moyen, PPR Toulouse, PPR Hers Mort aval (crue centennale)
		Affluents : PPR Hers mort moyen, PPR Hers Mort aval (crue géomorphologique), PPR Sausse (crue centennale), PPR Marcaissonne-Saune-Seillonne (crue centennale sur la Marcaissonne dans la zone industrielle de Saint Orens et sur la Seillonne au niveau du bourg de Pin-Balma, crue géomorphologique ailleurs)
	extrême	Hers mort : PPR Hers mort moyen, PPR Toulouse, PPR Hers Mort aval (crue historique)
		Affluents : Maximum PPRi - CIZI (crue exceptionnelle) - Cartographie hydrogéomorphologique PPR Saune, Seillonne, Marcaissonne (crue fréquente)

#### 1.1.1.2. CONSTATS SUR LA CONNAISSANCE DE L'ALEA DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

L'aléa inondation par débordement de cours d'eau est relativement bien connu dans la littérature, notamment pour l'évènement moyen qui correspond à la crue de référence des différents territoires (crue de 1875 pour la Garonne, l'Ariège et le Touch, crue de 1977 pour la Louge, crue de 2000 pour la Lèze, crue centennale pour la Sausse et l'Hers Mort et crue de 1853 pour ses affluents).

Le diagnostic du territoire et les retours issus de la concertation avec les acteurs locaux ont cependant mis en évidence :

- **Un manque de connaissance de l'aléa du « grand public »** et un **manque de culture du risque**. il apparaît en effet que le territoire n'a pas connu de crues importantes au cours des dernières décennies (hormis sur la Lèze en juin 2000) ;
- **Une cartographie de l'aléa hétérogène** à l'échelle du périmètre PAPI :
  - Des divergences ont été observées entre les différentes cartes d'aléa disponibles (TRI, PPRi, modélisations hydrauliques) notamment sur la Garonne aval ;
  - Les données ayant servi à modéliser les aléas sont souvent anciennes. La topographie étant notamment une donnée d'entrée en cause. En effet depuis les dernières cartographies, le terrain naturel a souvent été remodelé (comme par exemple sur la zone d'activité de Labège) et les techniques de modélisations numériques de terrains sont aujourd'hui plus fines. Par ailleurs, certains cours d'eau ont été recalibrés comme sur l'Hers Mort aval ;
  - Peu d'informations sur le bassin versant de la Saudrune.
- **La présence d'ouvrages pouvant faire obstacle aux écoulements** comme par exemple la mise en charge du pont de la RD 14 sur l'Hers Mort aval.



## 1.2. ENJEUX EXPOSES AUX INONDATIONS

### 1.2.1. Recensement des enjeux

Le recensement des enjeux a été effectué sur la base des recommandations du guide méthodologique d'analyse multicritères des projets de prévention des inondations (Mars 2018, CGDD).

Les indicateurs étudiés renvoient aux quatre récepteurs définis par la Directive Inondation :

- Santé humaine ;
- Environnement ;
- Economie ;
- Patrimoine culturel.

Les trois évènements « aléa débordement de cours d'eau » présentés dans le paragraphe précédent ont été pris en compte pour analyser la vulnérabilité des enjeux sur le périmètre du PAPI d'intention.

Le traitement des enjeux a été effectué début 2019 à partir des dernières versions des bases de données disponibles aux niveaux national (Majic, Sirène, BD topo, S3IC...) et local (ARS, Services techniques des EPCI...), voir au chapitre « Enjeux exposés » du diagnostic pour plus de détails.

L'ensemble de la base de données « enjeux » constitué est disponible sous format SIG (projection RGF93 / Lambert-93). Une cartographie par typologie d'enjeu a été réalisée et adaptée à la taille du territoire en proposant deux types de spatialisation pour rendre lisible l'information :

- Représentation ponctuelle ;
- Représentation par maillage géographique pour les enjeux les plus denses (*hexagones de 500 m de cotés*).

Les cartographies sont présentées en annexe du rapport.

### 1.2.2. Vulnérabilités identifiées

Le tableau suivant reprend les principaux résultats issus du diagnostic territorial.

**Tabl. 2 - Synthèse des enjeux impactés sur le périmètre PAPI**

	Evènement fréquent	Evènement moyen	Evènement extrême
Population	3 100	75 000	140 000
Logements	2 500	50 000	93 000
Logements de plain-pied	1 100	15 000	25 500
Etablissements sensibles	7	183	291
Structures de gestion de crises	0	16	21
Captage AEP	10 (420 000 personnes impactées)	12 (700 000 personnes impactées)	12 (700 000 personnes impactées)
Installations dangereuses / polluantes	7	43	67

	<b>Evènement fréquent</b>	<b>Evènement moyen</b>	<b>Evènement extrême</b>
Patrimoine culturel	21	47	58
Réseau routier (km)	39	160	295
Réseau ferré (km)	15	32	77
Entreprises	545	12 000	22 000
Emplois	3 000	30 000	66 000
Surfaces agricoles (ha)	2 500	7 000	7 700
Dommages (Entreprises, Agricoles, logements, Equipements publics)	78 000 000 €	1 500 000 000 €	3 228 000 000 €

A l'échelle globale du périmètre d'étude, le recensement des enjeux en zone inondable est marqué par un **effet de seuil important entre l'évènement fréquent et l'évènement moyen**. Cela traduit la faible mobilisation du lit majeur pour l'évènement fréquent ainsi qu'une urbanisation « raisonnée » dans les secteurs exposés aux crues les plus fréquentes.

Cependant, **des points noirs ont été identifiés dès l'évènement fréquent**, avec un impact potentiellement fort sur la sécurité des personnes et l'activité économique. Par ailleurs, le diagnostic a permis de mettre en évidence des enjeux sensibles en zone inondable, qui en cas d'inondation, pourraient avoir un impact sur la vie économique du territoire, l'environnement, la gestion de crise et le retour à la normale.

#### 1.2.2.1. POINTS NOIRS IDENTIFIES

Des **points noirs ont été identifiés dès l'évènement fréquent** sur plusieurs secteurs du périmètre PAPI :

- Une **population vulnérable** sur les bassins versant de l'Hers Mort (1 200 personnes, dont 390 à St Alban), le Touch (1 100 personnes, dont 550 à Tournefeuille) et l'Aussonnelle (200 personnes à Cornebarrieu) ;
- De nombreux **logements de plain-pied** en zone inondable, notamment sur les bassins versants du Touch (150 à Tournefeuille et 117 à Plaisance) et de l'Hers Mort (106 à Fonbeuzard et 105 à Saint Alban).

A noter que la population habitant dans des logements de plain-pied est potentiellement la plus vulnérable :

- L'absence d'étage refuge augmente l'exposition des personnes ;
- Les dommages aux biens sont plus importants car ils sont exposés en totalité sans possibilité de les soustraire dans les étages ;
- Les délais de retour à la normale sont plus longs car tous les éléments de l'habitation sont potentiellement concernés.

Des actions devront être menées en priorité sur ce type de logement.

- **L'activité économique** fortement impactée, notamment sur l'Hers Mort :
  - Saint Alban : 119 entreprises pour 242 emplois
  - Labège : 102 entreprises pour 1 990 emplois

L'Hers Mort et le Touch sont donc deux secteurs identifiés comme particulièrement sensibles dès l'évènement fréquent. Ces secteurs sont donc identifiés comme prioritaires pour la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Une cartographie de ces enjeux est proposée en annexe (figures 8 à 13).

#### 1.2.2.2. DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PARTICULIEREMENT SENSIBLES EN ZONE INONDABLE

Les établissements recevant du public constituent un élément essentiel pour la gestion de crise (évacuation) et peuvent héberger une population sensible.

Plus de 180 établissements sensibles ont été recensés pour l'évènement moyen, dont 50 % d'entre eux sont des **établissements scolaires** et 37 % des **établissements de santé**.

Des actions prioritaires devront être menées sur les 7 enjeux impactés pour l'évènement fréquent.

**Tabl. 3 - Etablissements recevant du public impactés dès l'évènement fréquent**

Communes	Bassin	ERP
ROQUES	La Garonne	Camping
CORNEBARRIEU	L'Aussonnelle	Halte repit alzheimer itinerante asa
LABARTHE-SUR-LEZE	L'Ariège	Clinique soins de suite et de réadaptation le val des cygnes
TOURNEFEUILLE	Le Touch	Foyer logement résidence d'oc
SAINT-ALBAN	L'Hers Mort	Ecole maternelle publique la Peyronnette
SAINT-ALBAN	L'Hers Mort	Ecole élémentaire publique la Peyronnette
FONBEAUZARD	L'Hers Mort	Groupe scolaire Claire-Fontaine

Sur l'évènement moyen, la priorisation pourra être donnée sur les enjeux situés hors secteur protégé par les digues de la Garonne. Etant donné l'importance des établissements scolaires situés en zone inondable, une sensibilisation au risque inondation en milieu scolaire semble être une nécessité.

Une cartographie de ces enjeux est proposée en annexe (figures 14 à 15).

#### 1.2.2.3. DES STRUCTURES DECISIONNELLES ET DE GESTION DE CRISE VULNERABLES

**Aucun bâtiment participant à la gestion de crise n'est situé en zone inondable pour un évènement fréquent, ce qui est à inscrire dans le temps.**

16 structures ont été recensées en zone inondable pour l'évènement moyen, **50 % d'entre elles sont des mairies** : Fenouillet, Gagnac sur Garonne, Pinsaguel, Roques et 4 mairies de quartier à Toulouse.

En cas de crise, il ne peut pas être envisagé une interruption de service, d'où la nécessité de proposer des mesures adaptées (diagnostic personnalisé, plan de continuité d'activité).

Une cartographie de ces enjeux est proposée en annexe (figure 16).

#### 1.2.2.4. LES RESEAUX STRUCTURANTS DU TERRITOIRE IMPACTES

Le diagnostic a mis en évidence que les réseaux de transport étaient particulièrement impactés, notamment le **réseau routier secondaire** avec 160 km de routes impactées. Cela représente un risque potentiel pour les personnes circulant sur ces réseaux et une perturbation de la gestion de crise et de l'activité économique par l'arrêt temporaire des échanges. Une étude des « points noirs » devra être menée avec les gestionnaires des réseaux.

Le recensement des **captages en eau potable** indique que 400 000 personnes seraient potentiellement impactées dès l'évènement fréquent. Bien que situés en zone inondable, les captages ne sont pas forcément impactés si les équipements sont adaptés (surélévation, clapet,

autonomie électrique,...). Une vérification de la vulnérabilité des installations devra être menée avec les gestionnaires des ouvrages.

Par manque d'informations, **les réseaux gaz et électricité** n'ont pas pu être évalués sur l'ensemble du périmètre du PAPI. L'étude menée par Toulouse Métropole et la SLGRI indiquent que de nombreuses installations sont localisées en zone inondable. Une étude complémentaire avec les gestionnaires devra permettre d'affiner la connaissance et la vulnérabilité intrinsèque des installations.

Les réseaux étant souvent interdépendants, une action commune menée conjointement avec les principaux acteurs réseaux est préconisée.

Une cartographie de ces enjeux est proposée en annexe (figure 17).

#### 1.2.2.5. DES INSTALLATIONS MENAÇANT L'ENVIRONNEMENT EN ZONE INONDABLE

**24 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et 2 déchetteries** ont été recensés en zone inondable pour l'évènement moyen.

Leur protection constitue un enjeu de salubrité publique et représente un enjeu intangible en matière de qualité de l'eau pour l'environnement et les activités touristiques. Une étude approfondie de la vulnérabilité de ces sites doit être envisagée.

A noter que sur le périmètre PAPI, 24 000 hectares d'espaces naturels protégés sont situés en zone inondable pour l'évènement moyen. La pollution des eaux et l'écoulement vers ces zones protégées pourrait être fortement dommageable pour l'environnement.

Une cartographie de ces enjeux est proposée en annexe (figures 18 à 19).

#### 1.2.2.6. DES COUTS DE DOMMAGES PARTICULIEREMENT IMPORTANTS

Pour l'ensemble des 4 catégories d'enjeux faisant l'objet d'une évaluation monétaire des dommages en cas d'inondation, les dommages s'élèvent à près de 78 millions d'euros (M€) pour un évènement fréquent, 1,5 milliards d'euros pour un évènement moyen et plus de 3 milliards pour un évènement extrême.

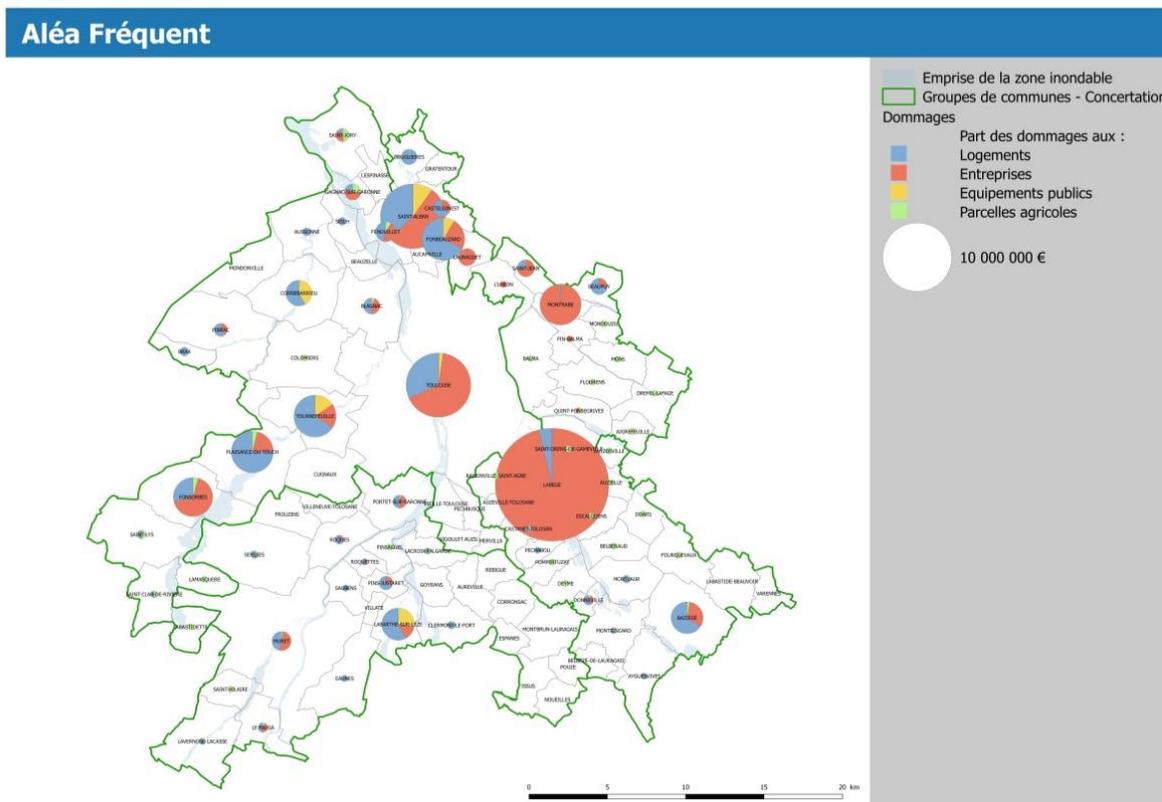
**Pour l'évènement fréquent, près de 70 % des dommages se concentrent sur le bassin versant de l'Hers Mort, notamment en raison de la présence de nombreuses entreprises.**

Le tableau suivant détaille les communes concernées par plus d'un million d'euros de dommages potentiels dès l'évènement fréquent. L'ensemble des communes est représenté sur la cartographie ci-après.

**Tabl. 4 - Estimation des dommages potentiels pour l'évènement fréquent**

Communes	Estimation des dommages pour l'évènement fréquent				
	Logements	Entreprises	Agricoles	Etablissements publics	Total
Labège	1 005 919 €	26 081 757 €	8 899 €	0 €	27 096 575 €
Saint-Alban	3 336 322 €	4 741 379 €	4 641 €	870 600 €	8 952 942 €
Toulouse	2 777 104 €	5 803 099 €	20 582 €	177 660 €	8 778 445 €
Fonbeauzard	2 596 874 €	911 989 €	0 €	324 300 €	3 833 163 €
Tournefeuille	2 479 697 €	703 223 €	3 857 €	579 420 €	3 766 197 €
Plaisance-du-Touch	2 812 506 €	764 787 €	142 527 €	0 €	3 719 820 €
Fonsorbes	934 926 €	2 178 124 €	138 813 €	0 €	3 251 863 €

Communes	Estimation des dommages pour l'évènement fréquent				
	Logements	Entreprises	Agricoles	Etablissements publics	Total
Labarthe-sur-Lèze	1 295 662 €	323 864 €	36 155 €	579 420 €	2 235 101 €
Baziège	1 424 143 €	690 961 €	57 646 €	0 €	2 172 750 €
Cornebarrieu	826 392 €	0 €	11 516 €	579 420 €	1 417 328 €



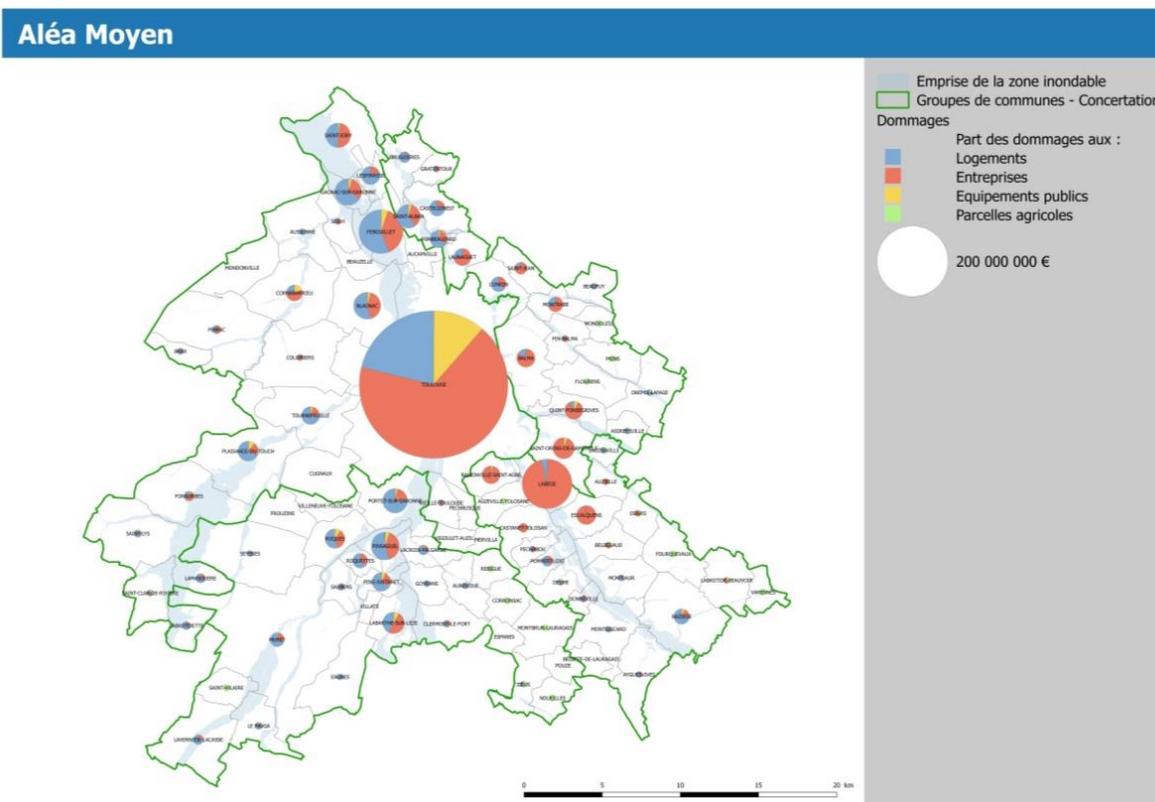
**Fig. 2. Représentation des dommages pour l'évènement fréquent sur le périmètre PAPI**

Le tableau suivant détaille les communes concernées par plus de 20 millions d'euros de dommages potentiels pour l'évènement moyen. L'ensemble des communes est représenté sur la cartographie ci-après.

**Tabl. 5 - Estimation des dommages potentiels pour l'évènement moyen**

Communes	Estimation des dommages pour l'évènement moyen				
	Logements	Entreprises	Agricoles	Etablissement s publics	Total
Toulouse	185 278 007 €	588 489 711 €	125 342 €	98 664 230 €	872 557 290 €
Labège	3 656 739 €	94 399 395 €	22 722 €	108 100 €	98 186 956 €
Fenouillet	42 648 297 €	29 734 121 €	163 717 €	3 894 970 €	76 441 105 €
Pinsaguel	16 982 078 €	12 540 326 €	48 656 €	1 441 760 €	31 012 820 €
Blagnac	15 885 812 €	11 968 448 €	225 507 €	1 019 700 €	29 099 467 €
Gagnac-sur-Garonne	19 045 218 €	8 141 690 €	176 238 €	1 083 630 €	28 446 776 €

Communes	Estimation des dommages pour l'évènement moyen				
	Logements	Entreprises	Agricoles	Etablissements publics	Total
Saint-Jory	11 894 234 €	11 776 462 €	558 276 €	0 €	24 228 972 €
Portet-sur-Garonne	18 630 308 €	4 707 414 €	179 022 €	687 520 €	24 204 264 €
Saint-Alban	13 568 023 €	7 810 919 €	8 738 €	1 019 700 €	22 407 380 €



**Fig. 3. Représentation des dommages pour l'évènement moyen sur le périmètre PAPI**

**Les digues de la Garonne, qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des dommages, permettraient d'éviter environ 870 millions d'euros de dommages pour un évènement moyen.**

En conclusion, le type d'enjeux subissant les plus forts dommages, quel que soit l'aléa, sont :

- les activités économiques (hors agriculture) : de l'ordre de 60%
- et les logements : 30% des montants totaux estimés.

Les dommages aux bâtiments publics sont bien plus faibles (3 à 7 %) et les dommages aux activités agricoles encore en deçà (0,5 à 3 %).

## **1.3. OUVRAGES DE PROTECTION EXISTANTS**

### **1.3.1. Deux systèmes d'endiguement classés (Garonne uniquement)**

Sur le périmètre du PAPI d'intention, seuls deux systèmes d'endiguement sont classés sur la Garonne :

- le système d'endiguement de **Toulouse** (classe A au titre du décret de 2015) avec 16 km de linéaire de digue et une population protégée de 42 000 personnes environ ;
- le système d'endiguement de **Blagnac** (classe B au titre du décret de 2007) avec 2,6 km de linéaire de digue et une population protégée de 1 300 habitants.

Suite à la mise en évidence de la fragilité du système d'endiguement de Toulouse, des travaux de confortement ont été entrepris afin de rétablir un niveau de protection face à une crue de type 1875 (Label PSR hors PAPI, CMI du 27 mars 2013).

Une première phase de travaux réalisée sur la période 2012-2016 a permis de sécuriser les quartiers de la rive Gauche, notamment ceux de Langlade et Saint-Cyprien situés en bordure de l'avenue de Muret. Une deuxième phase de travaux a été engagée sur la période 2017-2020 afin de sécuriser les quartiers d'Empalot, des Amidonniers et des Sept-Deniers.

Dans la lignée des travaux entrepris et en tant que structure gémapienne, Toulouse Métropole assurera les missions suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention et de son programme d'actions :

- Régularisation de l'autorisation en système d'endiguement (Blagnac et Toulouse) au titre des décrets de 2015 et 2019 ;
- Mise en place de conventions de « mise à disposition » des ouvrages dont Toulouse Métropole n'est ni propriétaire ni gestionnaire.

### **1.3.2. Autres ouvrages susceptibles de jouer un rôle de protection**

Le territoire comporte par ailleurs de nombreux ouvrages de types merlons et remblais le long des cours d'eau. Certains d'entre eux sont susceptibles d'avoir un intérêt pour la protection des secteurs urbanisés. Les ouvrages identifiés à ce jour sont indiqués dans le tableau suivant avec la période de retour de protection évaluée et la population protégée estimée.

**Tabl. 6 - Ouvrages identifiés comme ayant un intérêt pour la protection des secteurs urbanisés**

<b>Communes</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Type d'ouvrage</b>	<b>Linéaire cumulé de digues</b>	<b>Période de retour de protection estimée</b>	<b>Population protégée estimée</b>
Bruguères	Hers Mort	Digue	1400 m	20 ans	90
Saint Alban Fonbeuzard	Hers Mort	Digue	1700 m	20 ans	620
L'Union	Sausse, Hers Mort	Digues et bassins de compensation	4450 m	100 ans	280
Beaupuy	Sausse	Digue et bassins de compensation	940 m	100 ans	70
Quint-Fonsegrives	Ruisseau du Grand Port de Mer	Digues et bassin écrêteur	1500 m	>20ans	100
Labège	Tricou	Digues	730 m	20 ans	280

Communes	Cours d'eau	Type d'ouvrage	Linéaire cumulé de digues	Période de retour de protection estimée	Population protégée estimée
Baziège	Hers Mort	Digues	1200 m	30 à 100 ans	300
Tournefeuille	Touch	Digues	4400 m	10 à 50 ans	NC

Les ouvrages identifiés sont de type « digue » ou « bassins écrêteurs » et sont **tous situés sur les bassins versants de l'Hers Mort et du Touch.**

Seuls les ouvrages de protections de Beaupuy et de l'Union ont une période de protection estimée à 100 ans, les ouvrages sur les autres secteurs étant potentiellement dimensionnés pour des évènements fréquents.

**Ces ouvrages sont toutefois mal connus** et présentent rarement des caractéristiques de digues réalisées dans les règles de l'art. Le diagnostic de ces ouvrages, de leur efficacité réelle et le cas échéant, de leur conformité aux réglementations en vigueur constitue un enjeu majeur du PAPI pour assurer la sécurité des personnes et des biens et définir le patrimoine lié à la compétence GEMAPI.

**D'autres ouvrages sont recensés dans la base SIOUH de l'État.** Ont été retenus dans le présent diagnostic les seuls ouvrages identifiés par les structures gémapiennes comme faisant l'objet d'une protection potentielle d'enjeux sur lesquelles il est prioritaire de se pencher dans une vision globale.

**Huit fiches ouvrages par système d'endiguement** sont donc disponibles dans le diagnostic du territoire. Celles-ci font la synthèse de la connaissance disponible et fournie par les maîtrises d'ouvrage compétentes en matière de GEMAPI, au moment de l'élaboration du dossier de PAPI d'intention (la carte des ouvrages est disponible en annexe).

### 1.3.3. Projets de protection contre les inondations

Plusieurs projets de protection contre les inondations existent par ailleurs sur le territoire :

- Projet de protection contre les inondations de l'Hers aval du Syndicat du Bassin Hers Girou (Egis 2013 à 2016) qui présente 7 scénarios potentiels d'aménagement pour une protection contre les crues de périodes de retour 30 à 100 ans.

L'étude montre notamment que le pont de la RD14 constitue le point noir de la zone du fait de l'obstacle aux écoulements qu'il crée en crue ; une des priorités consiste donc en la mise en place d'un ouvrage de décharge sous la RD14

Des solutions alternatives aux ouvrages de protection devront être définies à une échelle adaptée

- Projet de protection rapprochée des zones à enjeux sur la commune de Tournefeuille (Artelia 2014)

Du fait de l'ancienneté des études sur le bassin versant global et de l'amélioration dans l'intervalle des outils de modélisation et de connaissance topographique, il semble opportun d'actualiser la réflexion sur l'optimisation des zones d'expansion de crue et des solutions alternatives aux ouvrages de protection devront être définies à une échelle adaptée

- Projet de protection contre les crues de la Sausse à Beaupuy : le SBHG a porté un projet sécurisation de la protection du lotissement du Flouquet contre les crues de la Sausse (Artelia 2017)

A noter que ces trois projets portent sur des secteurs où des systèmes d'endiguement potentiels ont été identifiés.

La réalisation de ces projets dépendra du résultat des études globales menées dans le cadre du PAPI d'intention dans le but de réinterroger les solutions vis-à-vis de leur pertinence socio-économique, envisageant d'autres alternatives de réduction de la vulnérabilité et apportant une réponse sur l'avenir des ouvrages existants (suppression, confortement, déplacement,...).

Il conviendra de ré-interroger l'ensemble de ces projets au regard de l'analyse réalisée à une échelle plus globale et au regard de l'ensemble des autres actions du PAPI.

## **1.4. DISPOSITIFS EXISTANTS**

### **1.4.1. Principes**

L'analyse des dispositifs existants a pour but de faire le bilan des actions déjà réalisées (PPRn, organisation de la prévision des crues, PCS, alerte,...). L'ensemble des dispositifs et des démarches susceptibles d'avoir un impact sur la prévention, au sens large, des inondations et la réduction de la vulnérabilité du territoire est recensé.

Le recensement a été effectué sur la base des 7 axes du PAPI. Les données correspondant aux actions menées par les communes, (passées, en cours ou en projet) sont en grande partie issues des résultats des questionnaires, des réunions de concertation et des échanges avec les membres du COTECH.

### **1.4.2. Dispositifs identifiés**

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des dispositifs et démarches susceptibles d'avoir un impact sur la prévention des inondations et la réduction de la vulnérabilité du territoire. Ces dispositifs sont détaillés dans le diagnostic territorial ;

**Tabl. 7 - Synthèse des dispositifs existants**

Mesures	Réalisation / disponibilité	Remarques
<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>		
Repère de crues	1 130 repères recensés	Seul 12 % sont des repères physiques. Présent uniquement sur la Garonne, Ariège et Hers Mort A mettre en place (obligation)
DDRM	Approuvé en juin 2019 (préfet)	Prendre en compte le CC et le ruissellement
DICRIM	70 % des communes disposent d'un DICRIM	A actualiser /réaliser (ex.: Plaisance et Saint Alban)
Sensibilisation en milieu scolaire	Quelques actions : Toulouse, Gagnac, Saint Orens	Sensibilisation à étendre
Aléa inondation	PPRi, CIZI, carto « zones d'inondation potentielles »	A actualiser et/ou étendre
Culture du risque	Organisation annuelle de la Semaine de la prévention du risque	A poursuivre

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

Mesures	Réalisation / disponibilité	Remarques
	inondation (ateliers, démonstration, stands) par la préfecture de la Garonne	
<b>Axe 2 : Surveillance, prévention des risques</b>		
Station de mesure hydro	12 stations hydrométriques + carto ZIP (Garonne secteur Toulouse, Touch – en cours sur l'Ariège et l'Hers)	Couverture insuffisante sur les « petits bassins versants »
<b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>		
Procédure vigilance et alerte	Vigicrues / Système météo France APIC (Avertissements Pluies Intenses)	Améliorer l'existant
PPMS	Seulement 2 communes	A étendre / sensibilisation
PCS	94 communes	A actualiser
<b>Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>		
SCoT	Périmètre PAPI	Futurs orientations à intégrer
PPRi	Bonne couverture	A actualiser ou à réaliser (Lavernose / Saint Hilaire / Villeneuve-Tolosane)
Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	PPRi ou CIZI pris en comptes	A actualiser
<b>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et personnes</b>		
PFMS	Seules Toulouse et Launaguet ont diffusé l'information	A mettre en place
<b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b>		
Préserver / restaurer les ZEC Lutter contre les remblais illégaux en zone inondable	SAGE Hers Mort Girou	Projet
Restaurer les ZEC	Réserve Naturelle Régionale « Confluence Garonne-Ariège »	Projet
<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>		
Ouvrages de protection classés	Toulouse Métropole	Secteurs de Toulouse et Blagnac
Ouvrages susceptibles de jouer un rôle de protection	Ouvrages mal connus – Gestionnaire pas toujours identifiés	Huit fiches ouvrages disponibles dans le diagnostic du territoire
Protection de l'Hers mort aval	SBGH	Projet
Protection du lotissement du Flouquet	SBGH	Projet

Ce recensement montre que des actions ont été mises en place mais qu'il reste de nombreuses actions à poursuivre, notamment dans le domaine de la culture du risque, de la réduction de la vulnérabilité des biens et personnes et dans la connaissance des ouvrages.

**Les actions à poursuivre :**

- Prendre en compte dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) les mises à jour sur la connaissance de l'aléa inondation prévues dans le cadre du programme d'actions du PAPI d'intention.
- Améliorer la diffusion des documents d'informations existant sur le risque inondation ;
- Finaliser la réalisation des DICRIM pour l'ensemble des communes du PAPI ;
- Renforcer le système de mesure hydrométrique ;
- Actualiser les Plans Communaux de Sauvegardes (PCS) et réaliser des exercices. Intégrer l'aspect gestion post-traumatique d'une inondation dans le PCS ;
- Intégrer les mesures du SCoT dans les orientations générales d'aménagement de l'espace sur le périmètre PAPI;
- Veillez à intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme ;
- Actualiser les Plans de prévention des inondations les plus anciens (PPR Garonne amont, PPR de la Sausse, PPR Hers Mort, PPR Garonne aval). A noter que 5 communes ne sont pas soumises au risque inondation : Villeneuve-Tolosane, Cugnaux, Mondonville, Vigaulet-Auzil, Espanès. Les communes de Lavernose-Lacasse et Saint-Hilaire ne sont pas couvertes par un PPRi et ont pour cartographie des zones inondables la CIZI.

**Les premières actions à conduire :**

- Lancer une campagne de sensibilisation sur la pose de repère de crues auprès des communes (sur les 1 130 repères recensés, seules 12% sont des repères physiques) ;
- Donner plus de moyen à la sensibilisation aux risques en milieu scolaire et promouvoir la réalisation des Plans Particuliers de Mise en sécurité (P.P.M.S) ;
- Favoriser la culture du risque en se donnant les moyens de diffuser l'information ;
- Inscrire aux documents d'urbanisme la notion d'aménagement résilient ;
- Proposer des diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilités et intégrer un volet sur la gestion de crise ;
- Evaluer la faisabilité d'améliorer les outils pour la surveillance et la prévention des risques ;
- Lancer des études à l'échelle des bassins versants (ZEC, restauration des milieux,...) ;
- Etudier et mettre en conformité les ouvrages de protection existants.

## **2. BILAN DE LA CONCERTATION MENE E AUTOUR DU DIAGNOSTIC ET AMORCE DE LA STRATEGIE**

La concertation engagée avec les acteurs du territoire (Etat, communes, EPCI, financeurs, partenaires) dès le dossier de candidature a permis de s'assurer de l'adhésion au projet du PAPI d'intention toulousain des collectivités en charges de l'aménagement du territoire :

- Enquête réalisée auprès des 94 communes ;
- Mobilisation des acteurs principaux à travers les comités techniques et de pilotage ;
- Partage du diagnostic et définition de pistes d'actions dans une première phase de réunions-ateliers (4 réunions - ateliers territorialisées) réunissant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Partage du programme d'actions en réunion plénière.

### **2.1. OBJECTIFS POURSUIVIS**

Les acteurs de l'aménagement du territoire et les structures directement concernées par la mise en œuvre du PAPI d'intention ont été consultés au stade de l'élaboration du diagnostic territorial afin de :

- S'assurer de la bonne compréhension du projet de PAPI d'intention ;
- Partager les résultats du diagnostic territorial et permettre aux participants de se l'approprier ;
- Recueillir les avis des participants sur les constats prioritaires sur les différents bassins versants ;
- Co-construire une réflexion sur la stratégie du PAPI et identifier les premières pistes d'actions en cohérence avec les attentes locales et la SLGRI.

### **2.2. QUESTIONNAIRES COMMUNAUX**

A noter que dès le début de l'élaboration du dossier, les 94 communes du périmètre PAPI ont été destinataires d'un questionnaire d'enquête abordant la perception des risques inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe), les dispositifs mis en œuvre, les ouvrages existants, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et les attentes en matière de gestion et de prévention des risques inondations.

60 % des communes ont répondu au questionnaire. Les réponses apportées par les communes ont permis d'alimenter le diagnostic territorial et préparer les futures réunions de concertation.

Les points sensibles tels que le ruissellement, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme ou l'identification de points noirs du territoire sont ressortis de l'enquête. Ces éléments ont pu ainsi être partagés par l'ensemble des acteurs puis débattus lors de réunions de concertation, COTECH et COPIL .

## 2.3. ORGANISATION DE REUNIONS-ATELIERS

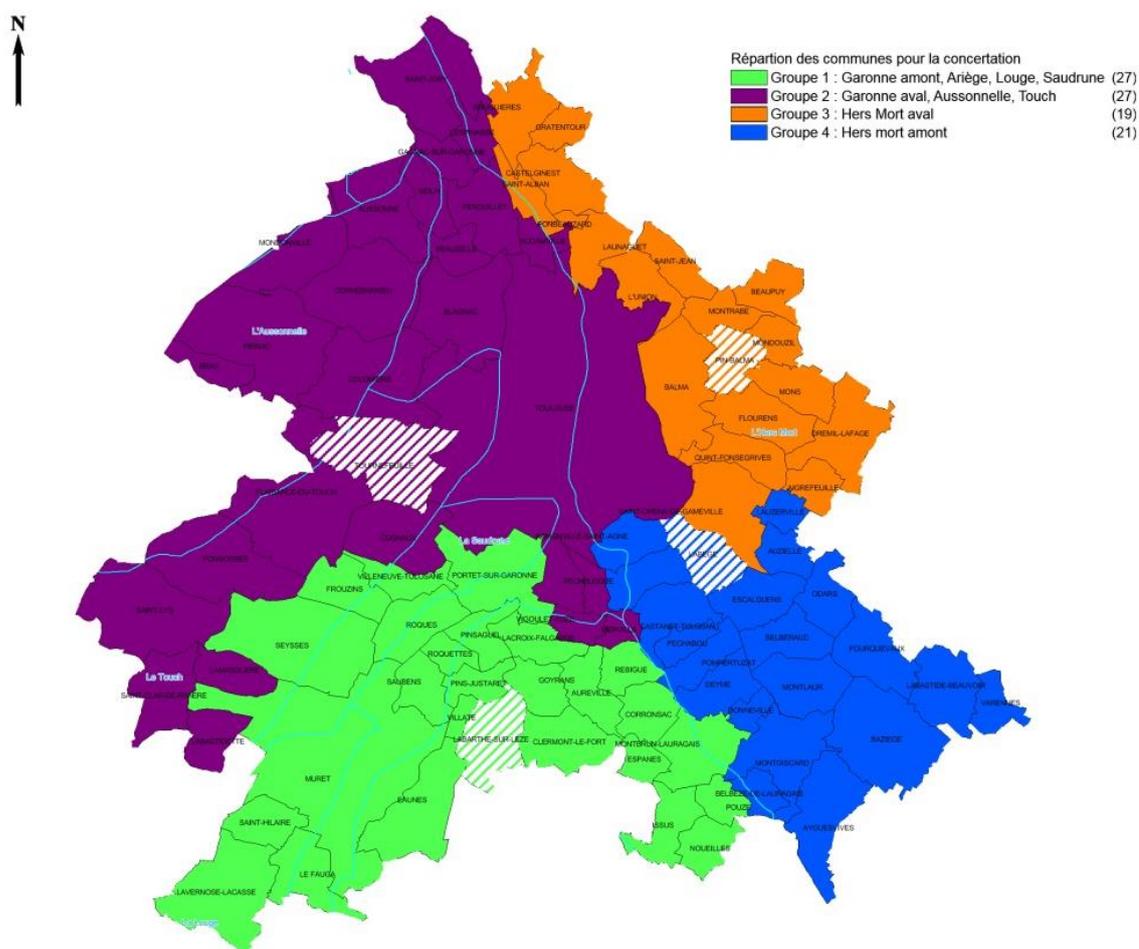
### 2.3.1. Format

Dans une volonté de faciliter le partage du diagnostic, de favoriser les échanges et d'approfondir les réflexions sur le projet de PAPI d'intention, quatre réunions-ateliers en « petit format » ont été proposés.

Une attention particulière a été donnée à ce que les réunions-ateliers soient réparties de façon homogène sur le territoire PAPI, en prenant en compte la répartition du nombre de participant et la cohérence des enjeux territoriaux.

La cartographe suivante présente la répartition des communes pour chaque réunion-atelier, qui se sont tenues à :

- Labège le 9 avril matin ;
- Labarthe-sur-Lèze le 10 avril matin ;
- Pin Balma le 10 avril après-midi ;
- Tournefeuille le 11 avril matin.



**Fig. 4. Répartition des communes par groupe homogène et communes d'accueil pour les réunions-ateliers**

### **2.3.2. Déroulé**

Les réunions-ateliers se sont déroulés sur une demi-journée et en quatre temps :

- Présentation du diagnostic par ARTELIA et Toulouse Métropole suivi d'un questions / réponses
- Animation d'un premier Atelier : *Atelier 1 - Appropriation du diagnostic*
  - Répartition des participants en trois groupes de travail axés sur des points sensibles identifiés dans le diagnostic :
    - Groupe 1 – Population en zone inondable
    - Groupe 2 – Logements de plain-pied en zone inondable
    - Groupe 3 – Activités économiques
  - Echanges en groupe sur les résultats du diagnostic sur la base d'une cartographie thématique et de questions supports ;
  - Restitution de chaque groupe à l'ensemble des participants des constats, des remarques et des premières pistes d'actions. Ce moment de restitution a également été un temps d'échange entre les participants, notamment sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques sur les territoires.
- Animation d'un deuxième Atelier : *Atelier 2 – Constats prioritaires et pistes d'actions*
  - Hiérarchisation des actions par ordre de priorité et classement de celles-ci par rapport aux objectifs stratégiques de la SLGRI toulousaine. Les participants disposaient d'un tableau de synthèse des actions et objectifs stratégiques identifiés dans la SLGRI.
  - Identification des éventuels porteurs d'actions et des priorités de mise en œuvre.
  - Restitution de chaque groupe à l'ensemble des participants.
- Questions / Réponses



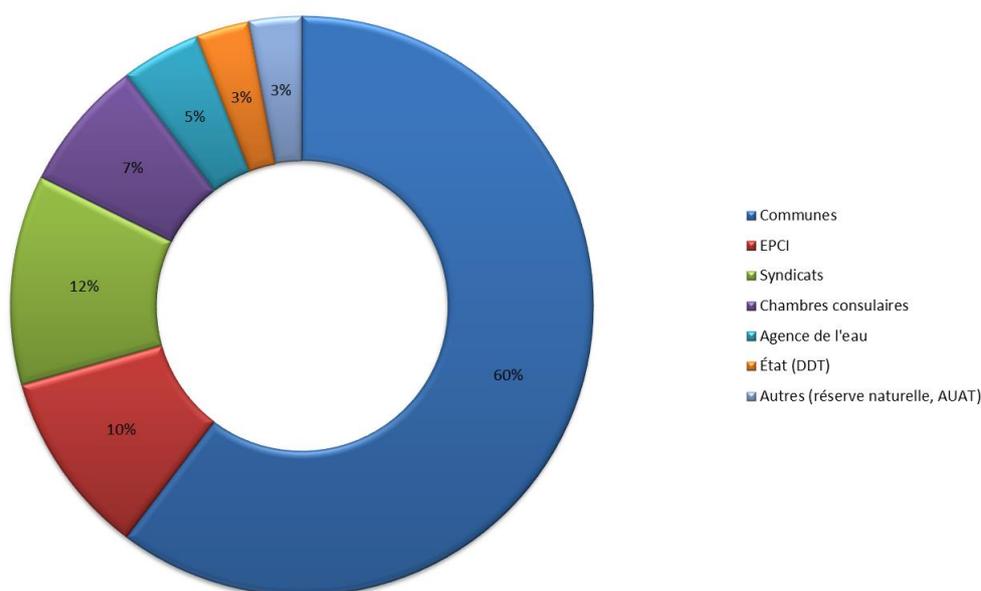


**Fig. 5. Réunions de concertation du 9 au 11 avril 2019**

### 2.3.3. Participation

Les quatre réunions ont rassemblé au total 68 participants, dont 60 % d'entre eux étaient représentés par les communes (élus et services techniques). Les compte-rendu des quatre réunions-ateliers sont disponibles en annexe 3.

Comme représenté dans le graphique ci-après, les réunions-ateliers ont rassemblés une grande diversité d'acteurs, dont de potentiels financeurs ou porteurs d'actions. Cette diversité a permis d'alimenter les débats et d'aborder un large panel de problématiques liées à la gestion des risques sur le territoire.



**Fig. 6. Représentativité des acteurs ayant participé aux réunions de concertation (9 au 11 avril 2019)**

## 2.4. OBJECTIFS STRATEGIQUES ISSUS DE LA CONCERTATION

### 2.4.1. Objectifs stratégiques de la SLGRI jugés comme prioritaires

Les objectifs stratégiques de la SLGRI ont été hiérarchisés par ordre de priorité à partir des résultats obtenus lors des quatre ateliers de concertation, soit en faisant la synthèse des actions identifiées par objectif stratégique.

Il en ressort que les objectifs stratégiques jugés comme prioritaires sont :

- La connaissance et la culture du risque (OS 2), avec des actions à mener sur l'amélioration de la connaissance de l'aléa et sur la diffusion de l'information sur le risque ;
- La gestion de crise et le retour à la normale (OS 3), avec des actions à conduire sur l'amélioration des systèmes de prévision, d'alerte et de surveillance et des actions de préparation individuelle et collective à la gestion d'un événement ;
- L'Aménagement durable des territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation (OS 4), avec une volonté d'améliorer la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que des actions directes sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations ;
- La gestion des capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues (OS 5).

Le tableau suivant présente les objectifs et sous-objectifs de la SLGRI jugés comme prioritaires à partir du nombre de pistes d'actions identifiées lors des quatre ateliers de concertation.

**Tabl. 8 - Priorisation des objectifs stratégiques de la SLGRI toulousaine**

OS - Objectifs stratégiques	Sous-objectifs	Pistes d'actions
OS1 - Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions	OS1A - Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI	1
	OS1B - Améliorer la gouvernance à l'échelle de la Garonne	0
	OS1C - Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations	3
OS2 - Connaissance et culture du risque	OS2A - Améliorer la connaissance de l'aléa	13
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	7
	OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	19
OS3 - Gestion de crise et retour à la normale	OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	6
	OS3B - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation collective)	10
	OS3C - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation individuelle)	7
	OS3D - Raccourcir le délai de retour à la normale	4
	OS3E - Assurer le retour d'expérience post-crue	0
OS4 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité	OS4A - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	4
	OS4B - Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme	11
	OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	11
OS5 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	OS5A - Connaître et préserver les bassins versants amont	0
	OS5B - Gérer et restaurer les capacités d'écoulement	18
	OS5C - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues	1
OS6 - Gestion des ouvrages de protection contre les inondations	OS6A - Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse	0
	OS6B - Améliorer la gestion de la digue classée de Blagnac	0
	OS6C - Améliorer la gestion des ouvrages non classés	3

Pistes d'actions	Priorités
0	Nulle
1 à 5	Faible
5 à 10	Importante
> 10	Très importante

## 2.4.2. Comparaison entre les objectifs jugés prioritaires lors des concertations SLGRI et PAPI d'intention

La figure ci-dessous donne un comparatif entre les objectifs prioritaires identifiés aux moments de la concertation pour l'élaboration du dossier de la SLGRI toulousaine (2017) et de la concertation pour l'élaboration du dossier de PAPI d'intention (2019).

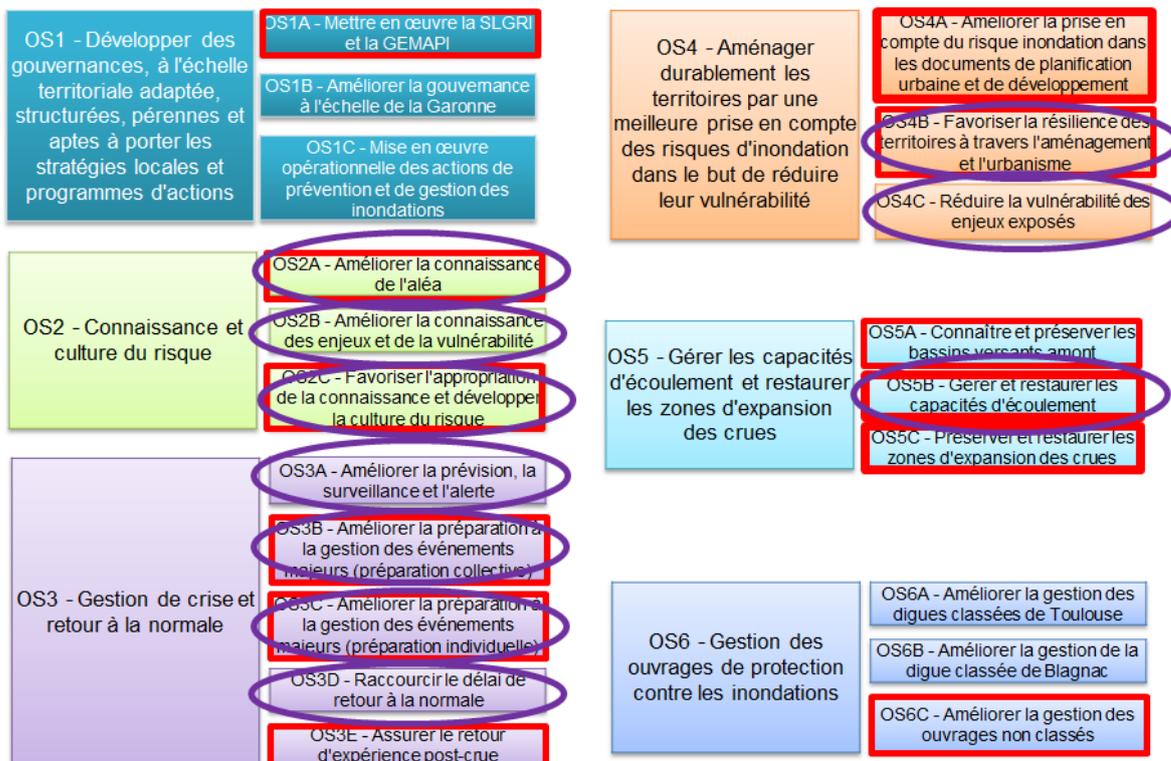
Sur la base des éléments issus du diagnostic territorial du PAPI d'intention et du travail effectué lors des réunions-ateliers en 2019, nous constatons que les orientations stratégiques jugées comme prioritaires sont semblables à celles identifiées en 2017.

Avec l'identification des structures gémapiennes et la mise en œuvre de la SLGRI dans le cadre du PAPI d'intention, le sous-objectif OS1 sort logiquement des priorités.

Enfin, l'objectif stratégique OS6 qui concerne la gestion des ouvrages de protection n'a pas été identifié comme une priorité en 2019. Le diagnostic du territoire a cependant montré le manque de connaissance sur les ouvrages existants, avec seulement deux ouvrages classés (Blagnac et Toulouse). Aussi, conformément aux objectifs de la SLGRI et aux enseignements tirés du diagnostic, l'OS 6 sera bien pris en compte dans la stratégie et le programme d'actions du PAPI d'intention.

### Concertation 2017 (dossier SLGRI) : priorités identifiées

### Concertation 2019 (dossier PAPI d'intention) : priorités identifiées



**Fig. 7. Comparaison des objectifs jugés prioritaires lors des réunions de concertation SLGRI et PAPI d'intention**

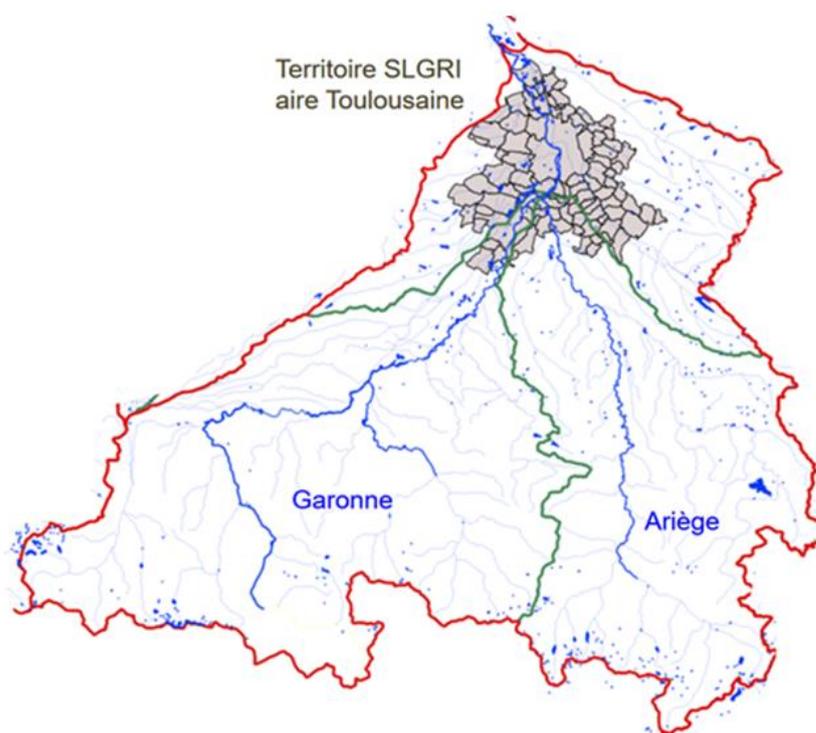
### 2.4.3. Solidarité amont-aval

Conformément à la directive inondation de 2007, une politique globale prenant en compte le risque inondation dans toutes ses dimensions, ne peut s'envisager autrement que par une réflexion à l'échelle des bassins versants, bassins de risques majeurs, dont les limites sont la plupart du temps sécantes aux limites administratives.

Le périmètre du PAPI, identique à celui de la SLGRI, couvre l'aval de 7 bassins versants. Par conséquent, l'approche de prévention des inondations doit se faire en travaillant sur les territoires en amont de l'agglomération toulousaine pour développer une vision globale et réduire la vulnérabilité en agissant sur l'ensemble des différents bassins versants.

Les enjeux se concentrent sur les communes riveraines de la Garonne. L'agglomération toulousaine, identifiée « TRI Toulouse », est soumise à un risque fort d'inondation compte tenu de sa situation géographique proche des Pyrénées.

La prévention des inondations sur le périmètre du PAPI passe par une bonne connaissance globale du fonctionnement du bassin versant de la Garonne, en prenant en compte la Garonne amont et ses principaux affluents.



**Fig. 8. Périmètre du bassin versant de la Garonne en amont de l'aire toulousaine**

C'est pourquoi, une étude de prévention des inondations a été inscrite au programme d'actions dans un premier temps pour permettre d'affiner la connaissance sur l'aléa inondation et d'identifier les solutions pour réduire la vulnérabilité des zones à enjeux.

Compte tenu de l'absence d'un EPTB couvrant l'ensemble de ce vaste territoire et de la complexité de gouvernance liée à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les territoires, aucun maître d'ouvrage ne pouvait s'engager à réaliser cette étude dans un délai de 3 ans. De plus, une réflexion d'élaboration de PAPI est en cours sur le syndicat Garonne amont nouvellement créé. Cette action, en attente d'une stabilisation de gouvernance, pourra être ré-inscrite ou revue au PAPI complet.

Le PAPI à l'échelle de la SLGRI toulousaine propose une articulation structurée avec les acteurs de la prévention des inondations qui agissent en amont de notre territoire sur le bassin amont de la Garonne et le bassin versant de l'Ariège. Il serait aussi souhaitable de développer une vision globale des problématiques de prévention et de gestion des inondations à l'échelle de la Garonne en favorisant les échanges d'expérience des porteurs de PAPI de l'amont à l'aval. Le PAPI a été construit avec un souci de cohérence et de complémentarité avec les démarches déjà engagées sur les bassins versants en matière de prévention et gestion des inondations.

C'est pourquoi les études de prévention des inondations de l'axe 6 (Aussonnelle – Touch – Saudrune Louge) seront réalisées à l'échelle des bassins versants des cours d'eau, incluant les territoires hors périmètre PAPI. Ces études seront engagées par le syndicat d'études, en cours de création, qui couvrira l'ensemble des bassins versants ou en co-maîtrise d'ouvrage des structures géomapiennes couvrant les territoires.

Concernant le bassin versant de l'Hers, le diagnostic du territoire fait ressortir des enjeux forts sur la vallée de l'Hers Mort fortement urbanisée, en terme de vulnérabilité de la population, des activités économiques et des ouvrages de protection. Le SBHG, syndicat couvrant l'ensemble du bassin versant amont du périmètre du PAPI a déjà réalisé de nombreuses études et n'a pas souhaité engager de nouvelles études concernant le fonctionnement hydraulique de l'Hers Mort et de ses affluents. Concernant la reconquête des champs d'expansion des crues, le PAPI doit s'appuyer sur les orientations du SAGE Hers Mort-Girou.

Il a donc été choisi de prioriser l'action sur la protection de l'Hers aval, secteur soumis à un risque important et ayant fait l'objet de nombreuses études pour définir un scénario d'aménagement de réduction de la vulnérabilité dont les travaux seront engagés dans le PAPI complet.

## 3. DEFINITION D'UNE STRATEGIE LOCALE

### 3.1. PRINCIPES

*Source : Cahier des charges PAPI 3 – Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Direction générale de la prévention des risques.*

Le diagnostic développé dans le volet 1 du dossier de candidature du PAPI d'intention toulousain a permis de prendre la mesure du niveau de connaissance du risque et d'identifier les priorités d'actions : il constitue un outil d'aide à la décision à destination des acteurs locaux pour apporter une réflexion sur le choix de la stratégie la plus adaptée aux problématiques identifiées et aux contraintes locales.

Conformément au cahier des charges PAPI 3, la définition de la stratégie a été élaborée :

- **Sur la base des résultats du diagnostic**, donc en prenant en compte les problématiques du territoire et les priorités locales ;
- **En concertation avec l'ensemble des acteurs** concernés par la démarche.  
Comme détaillé dans le paragraphe 2, une attention particulière a été menée dans la consultation des acteurs locaux afin de partager les résultats du diagnostic, d'identifier des objectifs stratégiques et aborder le programme d'actions.
- **Sur un bassin de risque homogène, défini dans la SLGRI toulousaine** ;
- En identifiant **les actions ou les mesures** selon les différents axes en fonction du diagnostic effectué ;
- Avec **une vision à long terme** du programme d'actions associé à la stratégie.

Par ailleurs, la définition de la stratégie du PAPI d'intention et de son programme d'actions s'est appuyée sur les objectifs stratégiques définis dans la SLGRI toulousaine. Le tableau ci-dessous fait la correspondance entre les axes PAPI et les objectifs stratégiques de la SLGRI toulousaine.

**Tabl. 9 - Correspondances entre les axes PAPI et les objectifs stratégiques de la SLGRI Toulousaine**

Axe PAPI	Objectif stratégique
Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	OS2 : connaissance et culture du risque
Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations	OS3 : préparation/gestion de crise et retour à la normale
Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise	
Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	OS4 : aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité
Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	OS2 : connaissance et culture du risque OS3 : préparation/gestion de crise et retour à la normale OS4 : aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité
Axe 6 : la gestion des écoulements pour le ralentissement dynamique	OS5 : capacités d'écoulements et zones d'expansions des crues
Axe 7 la gestion des ouvrages de protection hydrauliques	OS6 : gestion des ouvrages hydrauliques

## 3.2. STRATEGIE DU PAPI D'INTENTION

### 3.2.1. Du constat actuel de la situation...

Le diagnostic territorial et la consultation des acteurs ont permis de faire les constats suivant :

- L'absence d'évènements majeurs depuis le 19<sup>ième</sup> siècle a contribué à **une perte de la mémoire du risque** sur une grande partie du territoire (sensibilisation des personnes et culture du risque à développer) ;
- Les données disponibles sur **l'aléa débordement de cours d'eau sont hétérogènes** et nécessitent une mise à jour (prise en compte de l'évolution du terrain naturel en zone urbaine, des recalibrages de cours d'eau, des nouvelles techniques de modélisation pour les données les plus anciennes) ;
- Un **manque de connaissance sur le risque ruissellement et le risque de remontée de nappe** alors que ces risques ont bien été identifiés comme problématique (arrêtés CatNat + enquête auprès de communes) ;
- La nécessité de prendre en compte le risque inondation dans **l'aménagement du territoire**, avec notamment l'actualisation des PPRi et la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ;
- **De nombreux enjeux potentiellement impactés dès l'évènement fréquent**, avec des conséquences potentiellement fortes sur la sécurité des personnes (logements de plain-pied) et sur l'activité économique (entreprises), notamment sur les bassins versants du Touch et de l'Hers Mort.
- Des **réseaux structurants** (transport, énergie, télécommunication et eaux) identifiés en zone inondable mais des vulnérabilités et des conséquences en cas d'inondation mal connues ;
- Un manque de préparation individuelle (ex. : pas ou peu de communication sur les PFMS) ou collective à la **gestion de crise** (ex. : pas ou peu d'exercice dans le cadre des PCS) ;
- Une attente des élus locaux sur la **surveillance et l'alerte**, notamment sur les sous-bassins versants non équipés ;
- Une méconnaissance globale des **ouvrages ayant un réel rôle de protection** sur le périmètre PAPI ;
- Le besoin de mener des **études globales à l'échelle des bassins versants pour identifier les différentes solutions d'aménagement et de réduction de la vulnérabilité du territoire** (zones d'expansion des crues, restauration des milieux, restauration de la mobilité des cours d'eau, arasement de merlons...) ainsi que confirmer ou infirmer l'utilité des ouvrages existants.

### 3.2.2. ... à la définition des orientations stratégiques

Les grandes orientations stratégiques du PAPI d'intention sont fondées sur les constats actuels partagés par l'ensemble des acteurs du territoire pendant l'élaboration du diagnostic partagé.

Nombre de ces constats et objectifs avaient déjà été discutés lors de l'élaboration de la SLGRI toulousaine, ils sont aujourd'hui déclinés de manière opérationnelle :

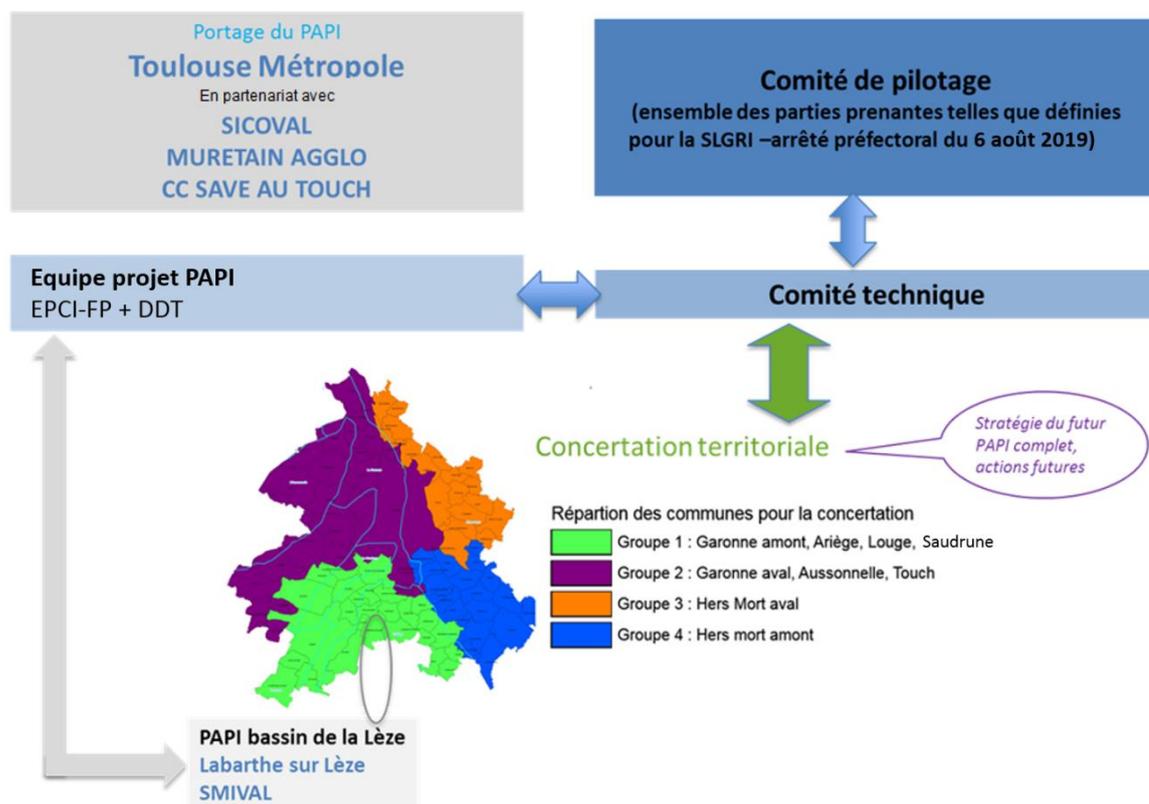
- OS 1 - Améliorer la prise de conscience du risque inondation sur le territoire :
  - Mise en place d'une stratégie de communication ;
  - Identification de cibles prioritaires pour la mise en œuvre d'actions : prise en compte de la vulnérabilité intrinsèque de l'enjeu (exemple : bâti de plain-pied) et de la fréquence de l'aléa.

- OS 2 – Organiser la mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations :
  - Mise à niveau réglementaire de l'ensemble du territoire (PCS, DICRIM, information préventive, repères de crues) ;
  - Mise en œuvre du PAPI d'intention, intégrant la coordination et l'organisation des acteurs (concertation, Cotech, Copil)
- OS 3 – Préparer la priorisation et le dimensionnement des actions du futur PAPI complet (travaux, entretien, secteurs prioritaires ...)
  - Etudes à l'échelle des bassins versants (stratégie, ZEC, restauration des milieux,...) : Garonne amont, Touch, Aussonnelle et Saudrune ;
  - Ré-interrogation et justification de solutions d'aménagement en projet pour les secteurs les plus vulnérables et points noirs du territoire (Hers Aval , décharge RD14)
  - Etudes sur les ouvrages potentiels existants : diagnostic, efficacité réelle, niveau de protection, mise en conformité réglementaire (EDD, dossiers d'ouvrages...), évaluation travaux entretien / réhabilitation / arasement.
- OS 4 – Améliorer l'anticipation des phénomènes et leur gestion
  - Surveillance de crues : Opportunité de surveillance et anticipation des crues sur les tronçons non surveillés ;
  - Gestion de crise à l'échelle des communes : Actualisation des PCS et réalisation d'exercices ;
  - Gestion de crise à l'échelle des EPCI : Conduire une réflexion sur la place des EPCI dans l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile, y compris les possibilités de mutualiser les moyens.
- OS 5 - Réduire la vulnérabilité des enjeux prioritaires
  - Logements de plain-pied : campagne de diagnostics de vulnérabilités ciblés et sensibilisation à la gestion de crise (PFMS) ;
  - Entreprises : Communication, diagnostics de vulnérabilité ciblés et sensibilisation à la gestion de crise (Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité d'un Etablissement);
  - Agricoles : Campagne de diagnostics de vulnérabilité ciblés et sensibilisation à la gestion de crise (Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité d'un Etablissement);
  - Étude détaillée sur la vulnérabilité des réseaux structurants avec une action menée en coordination avec les différents gestionnaires de réseaux ;
  - Établissements sensibles : Campagne de diagnostics de vulnérabilité ciblés et sensibilisation à la gestion de crise (Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité d'un Etablissement).
- OS 6 - Améliorer la vision intégrée et la prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme
  - Développer la notion d'aménagement résilient et définir un guide des bonnes pratiques ;
  - Actualiser les Plan de Prévention des Risques inondation les plus anciens ;
  - Conduire des études spécifiques avec une vision intégrée et des risques et en prenant en compte la concomitance débordement de cours d'eau / ruissellement pluvial.

### 3.3. ORGANISATION PROJETEE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA CONCERTATION LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI D'INTENTION

#### 3.3.1. Organisation de la gouvernance du PAPI

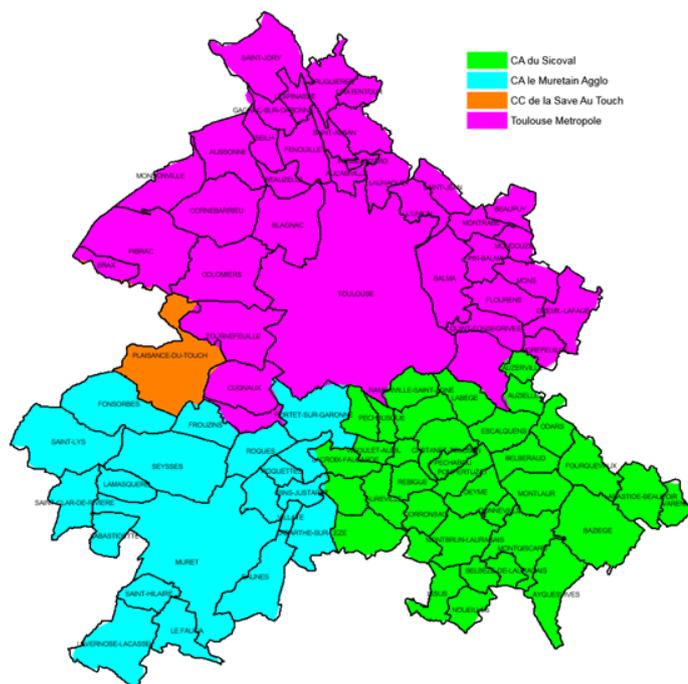
Le schéma global de gouvernance et de concertation autour de la réalisation opérationnelle des actions du PAPI est composé de différentes instances définies et dont l'organisation a déjà été mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature.



**Fig. 9. Schéma de gouvernance et concertation de la mise en œuvre du PAPI d'Intention**

La gouvernance PAPI est organisée sur le bassin de risque, identifié par la SLGRI, et respecte l'organisation actuelle de la prise de compétence GEMAPI à l'échelle du Territoire. Toulouse Métropole est le porteur du projet de PAPI d'intention. A ce titre, elle anime, coordonne et suit l'ensemble de la procédure de l'élaboration du projet de PAPI à la mise en œuvre du Programme d'Actions.

Toulouse Métropole est assistée des 3 EPCI qui couvrent le bassin de risque de l'aire toulousaine : **SICOVAL, Muretain Agglo et Communauté de Communes Save au Touch, qui ont co-signé le 30 avril 2019** une convention de partenariat pour l'élaboration du PAPI d'intention à l'échelle de la SLGRI.



**Fig. 10. Territoire des intercommunalités sur le périmètre PAPI**

L'encadrement de l'organisation générale du Programme d'actions sera assuré par le service GEMAPI de la Direction Environnement Energie de Toulouse Métropole.

### **3.3.2. Pilotage et animation**

Dans la continuité de ses engagements en matière de gestion des risques d'inondations, Toulouse Métropole est désignée comme structure pilote de la démarche du PAPI d'intention toulousain.

Toulouse Métropole s'est investie dans l'élaboration de la SLGRI toulousaine et a porté le dossier de candidature du PAPI d'intention. Par ailleurs, la Métropole exerce la compétence GEMAPI sur son territoire, ce qui renforce ses responsabilités et obligations en matière de gestion des risques d'inondations.

Toulouse Métropole assurera l'animation et la coordination de la mise en œuvre du PAPI d'intention toulousain. Elle sera le maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions compte tenu de la concentration des enjeux sur son territoire.

Pour conduire de façon efficace ces missions, le PAPI comporte une action d'animation et de pilotage du PAPI. Dans ce cadre, il est prévu le recrutement d'un ingénieur à temps plein pour piloter et animer ce projet en s'appuyant sur les compétences et les moyens humains du service GEMAPI de la Direction Environnement Energie de Toulouse Métropole dont il dépendra. Il sera aussi en collaboration avec les autres services compétents : Infrastructures Travaux Energie (gestion technique des systèmes d'endiguement), Direction du Cycle de l'Eau (schéma directeur pluvial), de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme et la Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs de la ville de Toulouse.

La structure porteuse sera l'interlocutrice privilégiée des services de l'Etat pour la mise en œuvre du programme d'actions prévue sur 3 ans à partir de la signature de la convention-cadre du PAPI d'intention labellisé.

La structure pilote de la démarche PAPI devra être associée et consultée sur les différents projets liés à l'aménagement du territoire sur le périmètre du PAPI d'intention toulousain, que ce soit les PPRN inondation, les projets de SCOT, de PLUi ou de PLU. Pour ce faire, les communes ou EPCI bénéficiaires des actions de la démarche PAPI et/ou de ses financements s'engageront à associer et à consulter la structure pilote lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

### **3.3.3. Comité de pilotage**

L'ensemble des partenaires du PAPI d'intention coordonnera les actions au sein d'un Comité de Pilotage qui se réunira deux fois par an. Son secrétariat est assuré par le service GEMAPI de la Direction Environnement Energie de Toulouse Métropole.

Le comité de pilotage est le garant de la bonne mise en œuvre du projet PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par le comité de labellisation :

- Il suit la mise en œuvre du PAPI et assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions ;
- Il participe à la préparation de la programmation des actions ;
- Il est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions ;
- Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou la révision du programme d'actions (calendrier de réalisation par exemple). Toute modification (nouveau projet, modification importante du plan de financement, etc.) devra faire l'objet d'une notification du comité de labellisation compétent voire d'un examen par ce comité en cas de modification majeure (volume financier ou nature de la modification) ;
- Il valide les résultats produits sur les études dont la validation des stratégies de gestion élaborées dans le cadre des études sur chaque bassin versant ;
- Il valide les orientations stratégiques globales moyen-long terme à l'échelle du territoire ;
- Il valide le programme d'actions moyen terme du prochain projet de PAPI complet ;
- Il tranche toute question transmise par le Comité technique.

Le comité de pilotage se composera de l'ensemble des financeurs, maîtres d'ouvrages et autres partenaires du PAPI d'intention :

- Toulouse Métropole ;
- Muretain Agglo ;
- Sicoval ;
- Communauté de Communes Save au Touch ;
- Services de l'État : Préfecture / DDT Haute-Garonne ;
- SMEAT (porteur du SCOT) ;
- Agence de l'Eau ;
- Région Occitanie ;
- SMEAG (porteur du SAGE Vallée de Garonne) ;
- SBHG (porteur du SAGE Hers Mort-Girou) ;
- SMGALT ;
- SIVOM SAGE ;
- SMIVAL ;

### **3.3.4. Comité technique**

Un Comité Technique, chargé du suivi technique des actions, sera mis en place et se réunira trois fois par an, et en amont des réunions du Comité de Pilotage. Son secrétariat est assuré par le service GEMAPI de la Direction Environnement Energie de Toulouse Métropole.

Le comité technique informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions. Il assure la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

Le comité technique sera composé d'agents des services désignés respectivement par les représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'Etat.

Le comité technique a pour mission de :

- suivre la mise en œuvre technique et organisationnelle du PAPI ;
- s'assurer de la bonne réalisation technique et planification de chaque action ;
- proposer au COPIL des décisions en termes financiers ou de calendrier ;
- assurer la coordination des actions menées, en particulier élaborer les hypothèses techniques communes à adopter pour chaque étude ou action ;
- vérifier les résultats produits sur les études dont la validation des stratégies de gestion élaborées dans le cadre des études sur chaque bassin versant ou secteur littoral ;
- élaborer les orientations stratégiques globales moyen-long terme à l'échelle du territoire ;
- coordonner la planification ou la mise en œuvre d'actions sur le territoire de la commune de Labarthe sur Lèze en collaboration avec le SMIVAL, porteur du PAPI de la Lèze ;
- élaborer le programme d'actions moyen terme du prochain PAPI 2024-2029 ;
- transmettre au Comité de Pilotage toute question nécessitant une validation formelle.

### **3.3.5. Une Équipe projet PAPI**

Une équipe projet PAPI, composé d'un nombre restreint de membres (1 représentant de la DDT, 1 représentant par EPCI au minima) de manière à faciliter les échanges formels ou informels. Cette équipe aura pour mission notamment le suivi détaillé des actions ainsi que la résolution technique et administrative des problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre.

Un rythme de travail et d'échanges soutenu sera nécessaire entre les membres de cette instance, fonction du rythme de lancement des actions dans le temps, au minimum tous les 2 à 3 mois.

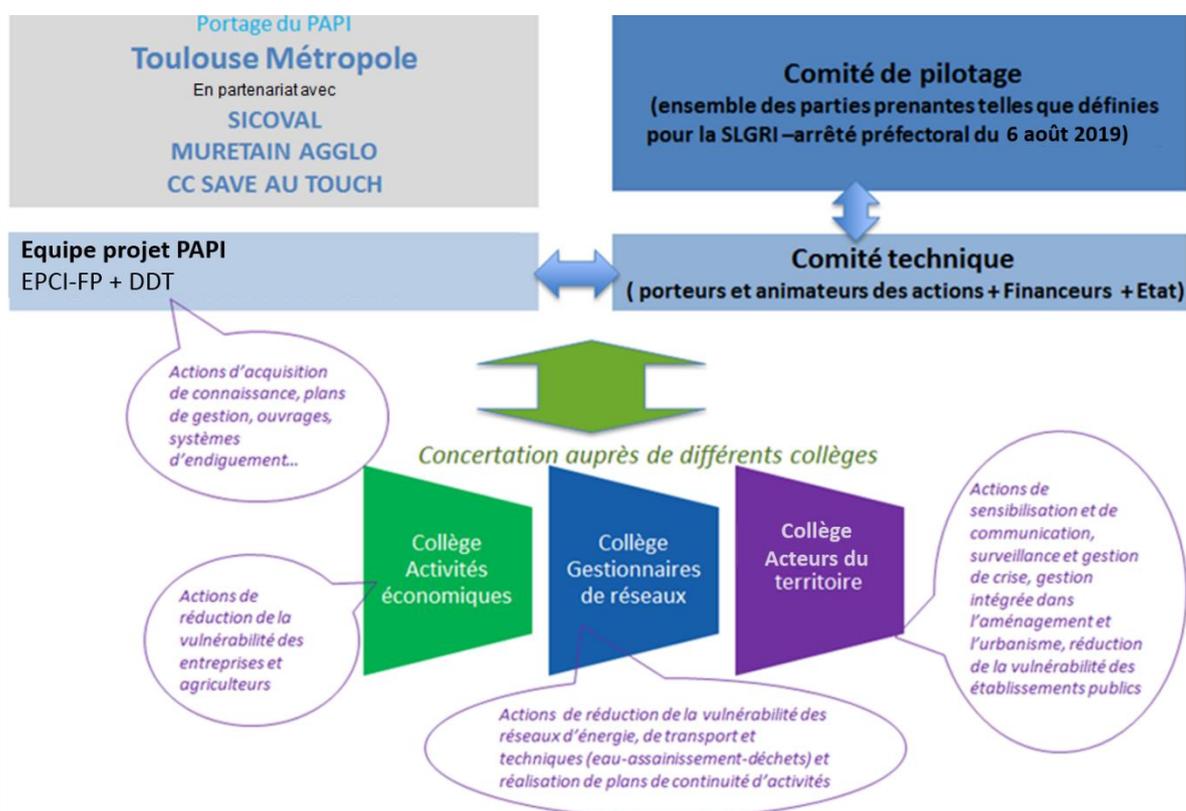
A noter qu'en outre, des **instances de suivi spécifiques** sont définies dans le cadre de **chaque action** du programme. Ces instances spécifiques rendront compte aux différentes instances (Equipe projet, COTECH, COPIL) de l'avancement et des principaux résultats des actions menées.

### 3.3.6. Concertation

La concertation dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention, s'organise à la fois spatialement et thématiquement :

D'une part, les groupes de concertation territoriaux définis dans le cadre de l'élaboration du PAPI d'Intention seront mobilisés lors de la mise en œuvre notamment pour recueillir les avis lors des études globales d'aménagement sur les bassins versants, et pour recueillir les avis et co-construire le futur programme d'action PAPI complet ultérieur.

D'autre part, des collèges spécifiques sont à créer pour organiser la concertation autour des actions du PAPI.



Trois collèges ont ainsi été définis :

- Un collège **Activités économiques**, composé de :
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Toulouse Haute-Garonne ;
  - La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne ;
  - La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Haute-Garonne ;
  - Les associations inter-entreprises : associations de ZAC, ZI d'importance à l'échelle du bassin de vie.

*La réunion de cette instance de concertation est planifiée tout au long de la durée de réalisation du PAPI (au minimum 1 fois par an), dans le but de suivre les actions en faveur des activités économiques et agricoles et de formuler des avis sur la stratégie à poursuivre dans un futur PAPI complet.*

- Un collège **Gestionnaires de réseau**, composé de :
  - Des services techniques transport, eau potable, assainissement, déchets compétents des différents EPCI-FP (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, CC Save au Touch) ;
  - Des représentants régionaux des réseaux ferrés (SNCF), d'électricité (RTE, ENEDIS), télécommunication (Orange (opérateur historique), autres...), routiers (CD), autoroutiers (Vinci)...

*La réunion de cette instance de concertation est planifiée tout au long de la durée de réalisation du PAPI (au minimum 1 fois par an), dans le but de suivre les actions en faveur des activités économiques (actions 1.8 et 3.2 (exemple PCA TM à partager)) et de formuler des avis sur la stratégie à poursuivre dans un futur PAPI complet.*

- Un collège **Acteurs du territoire**, composé :
  - Des élus des communes et des syndicats du territoire ;
  - Des techniciens communaux ou des syndicats chargés de la coordination des actions ;
  - Au-delà des membres du COTECH et COPIL déjà associés au processus de définition et de suivi opérationnel du présent PAPI, seront associés à ce collège des élus en charge de la planification urbaine, l'urbanisme, la gestion de crise... ;
  - Des représentants des associations environnementales et patrimoniales.

*Deux séminaires spécifiques seront à organiser dans le cadre du PAPI.*

### **3.3.7. Consultation du public sur la stratégie du futur PAPI complet**

La consultation du public concernant l'élaboration du PAPI sera organisée selon les modalités suivantes :

- **Recueil d'avis directs et indirects auprès d'acteurs relais :**

Dans le cadre des réunions des collèges définis ci-dessus, la concertation auprès des acteurs relais impliqués dans les trois collèges définis ci-dessus permettra une co-construction et une implication des instances dans le processus décisionnel.

De la même manière lors des instances territoriales de concertation des avis seront exprimés et valorisés dans la stratégie long-terme à construire.

- **Recueil d'avis directs auprès du grand public :**

La consultation du public se basera aussi sur la publication d'encart spécifique PAPI sur les sites internet et gazettes communales / intercommunales.

Une boîte aux lettres spécifique « papi aire toulousaine » sera mise en place et restera active durant toute la durée du PAPI d'intention et du futur PAPI complet pour recueillir les avis directs. Les avis sont suscités à l'aide des informations mises progressivement en ligne : avancée des actions, supports élaborés, mise en service d'outils, ....avec un rappel systématique de cette boîte mail.

## 4. DES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC AU PROGRAMME D' ACTIONS

Nb. : Les actions notées « PM » sont données *pour mémoire*.

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
Axe 0 : animation du PAPI	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI 1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie	Une coordination nécessaire des différents acteurs compétents localement pour une déclinaison opérationnelle de la SLGRI	Animer et coordonner le PAPI d'Intention	0.1	Animation et pilotage du PAPI d'intention	PAPI
	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI 1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie	Une stratégie d'action long terme à bâtir à partir des résultats des études menées dans le cadre du PAPI d'Intention (choix stratégiques, priorisation, analyses techniques et économiques, plan d'action)	Formaliser le PAPI complet	0.2	Elaboration du dossier PAPI complet	PAPI
	1A2 – Mettre en œuvre la compétence GEMAPI 1B1 - Contribuer à la mise en place d'une structure adéquate à la gestion de la Garonne à l'échelle du bassin versant (EPTB) 1B2 - Construire un partenariat avec les structures compétentes pour la gestion amont du bassin versant (EPAGE)	Pas d'acteur GEMAPIEN à l'échelle du territoire ni à l'échelle de la Garonne	Organiser la gouvernance locale	PM	Assurer la mise en œuvre de la GEMAPI	PAPI

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
	2A1 - Actualiser et partager la connaissance de l'aléa inondation 2A2 - Développer la connaissance des phénomènes mal connus	La majorité des arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire concernent des phénomènes de ruissellement. Il est constaté une absence de cartographie de cet aléa, de priorisation des zones les plus vulnérables au ruissellement. A noter que les lacunes de connaissance hydraulique (aléa débordement de cours d'eau) sur certains bassins sont traitées en axe 6.	Développer la connaissance de l'aléa inondation	1.1	Etude des phénomènes de ruissellement à caractère exceptionnel	PAPI
		18 communes sans DICRIM et de nombreuses communes disposent de documents anciens	Partager la connaissance de l'aléa inondation et développer la culture du risque	1.2	Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM	PAPI
	DDRM actualisé en juin 2019 mais évolution à prévoir suite aux acquisitions de connaissance dans le cadre du PAPI d'Intention	PM		Actualisation et dématérialisation du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)	Département	
	De nombreuses informations sur les crues sont disponibles sur le territoire mais peu sont matérialisées et inventoriées dans les bases nationales	1.3		Sensibilisation des communes à la pose de repères de crues, recensement de l'existant et première campagne d'installation de repères	PAPI	
	Absence de coordination inter acteurs et de partage effectif des connaissances sur les aléas (mises à jour)	1.4		Mise en place d'un réseau technique entre les acteurs du territoire et les acteurs techniques pour un partage et une analyse des informations (données SIG aléa / enjeux / dispositifs existants sur le territoire / régime CATNAT)	PAPI	
	La création d'un observatoire du risque inondation doit participer aux besoins exprimés sur la connaissance et la culture du risque. Le SMEAG a déjà mis en place un observatoire environnemental sur la Garonne, il étendra au risque inondation	1.5		Création d'un observatoire du risque inondation sur la Garonne	SAGE Garonne	

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
		Un manque de connaissance de l'aléa du « grand public » et un manque de culture du risque. Peu d'actions de sensibilisation sont menées sur le risque inondation par les acteurs du territoire hormis quelques sensibilisations en milieu scolaire localisées		1.6	Sensibiliser sur la démarche PAPI et les outils de prévention des inondations	PAPI
		Interventions actuelles en milieu scolaire très marginales sur uniquement 3 communes		1.7	Sensibilisation des scolaires sur les risques d'inondation	Priorité aux établissements scolaires en ZI sur le périmètre PAPI
	2B1 - Actualiser, compléter et mutualiser la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité 4C3 - Développer les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux	Les réseaux sont très fortement impactés par les inondations sur le territoire. A ce jour, il n'existe pas de fédération d'acteurs ni d'analyse des impacts croisés.	Améliorer la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	1.8	Sensibilisation des gestionnaires des réseaux structurants dans l'analyse de leur vulnérabilité en cas d'inondation	PAPI
<b>Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations</b>	OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	Sur le territoire d'étude, La Garonne, l'Ariège, le Touch, l'Hers Mort et la Lèze sont intégralement inclus dans les tronçons de surveillance du Service de Prévision des Crues (SPC) Garonne Tarn Lot. Les secteurs inondables les plus vulnérables sur les affluents ne disposent pas de prévision ni de surveillance hydrologique (Louge, Saudrune, affluents RD Hers : Sausse, Seillonne, Girou...)	Disposer d'une connaissance des systèmes de surveillance et prévision de crues	2.1	Etude de faisabilité d'une extension du réseau surveillé par l'Etat	PAPI
				2.2	Etude d'opportunité pour la mise en place de systèmes de surveillance locaux (équipements, étude de définition de seuils d'alerte)	BV interceptés par le périmètre PAPI

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
<b>Axe 3 : alerte et gestion de crise</b>	3B2 - Évaluer, améliorer et actualiser les PCS 3B3 - Réaliser des exercices et valoriser les retours d'expériences 3D1 - Préparer le retour à la normale au niveau communal et intercommunal	Le territoire est bien couvert par les PCS, beaucoup sont anciens (plus de 10 ans) et n'ont pas fait l'objet de révision ou d'exercices récents.	Se préparer à la gestion de crise	3.1	Actualisation des PCS et réalisation d'exercices	Priorité aux communes qui bénéficieront de travaux sur le périmètre PAPI
		Les réseaux sont très fortement impactés par les inondations sur le territoire. A ce jour, il n'existe pas de fédération / coordination des acteurs ni d'analyse des impacts croisés. Aucune réflexion préalable n'a été menée sur la gestion post inondation/ retour à la normale en particulier sur les réseaux techniques (déchets, eau, assainissement, transport)		3.2	Réalisation d'un Plan de Continuité d'activité (PCA) sur les réseaux urbains	Toulouse Métropole
<b>Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>	4A3 - S'assurer d'une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols  4A2 S'assurer d'une bonne intégration du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	Le territoire est bien couvert par les PPRi. Certains PPR sont toutefois anciens (PPR de l'Ariège, PPR de la Sausse, PPR Hers aval, PPR Garonne aval). Sur les PPR Hers Mort aval et Sausse, le zonage doit être ponctuellement revu.	Affiner la cartographie des aléas et réviser les PPRi	4.1	Programme de révision des PPRi	BV Garonne amont et aval BV de l'Hers Mort et de la Sausse
		Sur le territoire, une partie des Schémas directeurs Eaux pluviales ou zonages pluviaux ont une révision planifiée dans les années à venir. Les conjonctions de différents aléas ne sont pas pris en compte dans les zonages actuels (ruissellement amont, crues des cours d'eau) alors que les inondations subies ces dernières années ont pour origine la conjonction des différents phénomènes.	Améliorer la gestion des eaux pluviales	PM	Réalisation du schéma directeur de gestion durable des eaux pluviales de Toulouse Métropole (SDGDEP)	Toulouse Métropole
				PM	Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales et du ruissellement du SICOVAL	SICOVAL
				PM	Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales du SIVOM SAGE	23 communes du SIVOM SAGE
PM	Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales et de ruissellement du Muretain Agglo	Muretain Agglo hors périmètre SIVOM Sage hors Muret				

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
	4B1 - Concevoir un aménagement du territoire et un urbanisme résilients aux inondations	Pas de guides / références existantes sur le territoire	Adapter les futurs aménagements au risque inondation	4.2	Concevoir un aménagement résilient au risque inondation (guides de bonnes pratiques et formations)	PAPI
<b>Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>	4C1 - Accompagner et financer les démarches pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par les PPRI 4C2 - Accompagner et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité d'enjeux spécifiques	Pas d'action de réduction de la vulnérabilité recensée sur le territoire hormis l'initiative des communes de Toulouse et Launaguet qui ont proposé un outil aidant les particuliers à mettre œuvre leur Plan Familial de Mise en Sécurité (source questionnaire communal dans le cadre de l'élaboration du PAPI Intention).	Mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et personnes	5.1	Etude de réduction de la vulnérabilité des activités économiques (entreprises)	PAPI
				5.2	Etude de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles	PAPI
				5.3	Etude de réduction de la vulnérabilité de l'habitat individuel	PAPI
				5.4	Etude de réduction de la vulnérabilité des établissements et équipements publics	PAPI
<b>Axe 6 : ralentissement des écoulements</b>	5A1- Améliorer la connaissance des bassins versants amont 5C1- Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête de zones d'expansion des crues	L'étude existante servant de base à l'aléa du PPRn est une étude hydromorphologique datant de 1997. Aucune autre étude hydraulique à l'échelle du sous-bassin versant n'a été réalisée depuis (existence de petites expertises hydrauliques sur les communes de Brax, Comebarieu, Bonrepos et Colomiers) ; Absence de vision hydraulique ou hydromorphologique globale. Enfin, le lit de l'Aussonnelle a été recalibré dans les années 80 et n'a pas fait l'objet de suivi récent de l'évolution de son lit.	Améliorer la connaissance des bassins versants et favoriser la reconquête des zones d'expansion des crues	6.1	Etude de prévention des inondations sur l'Aussonnelle et des conséquences sur le territoire de la SLGRI	Aussonnelle, y compris la partie amont hors territoire PAPI
		Absence d'étude globale sur la Louge		6.2	Etude de prévention des inondations sur le bassin versant de la Louge et des conséquences sur le territoire de la SLGRI	BV Louge

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
		L'étude hydraulique existante date de 1999 et ne cartographie que l'aléa centennal. Deux études globales à l'échelle du versant ont été mené (études de protection contre les crues de 1999 et 2003) mais les aménagements n'ont jamais abouti. De nouvelles réflexions doivent être engagées en prenant en compte les nouvelles techniques de modélisation et l'évolution des reconnaissances topographiques.		6.3	Etude de prévention des inondations sur le bassin versant du Touch et des conséquences sur le territoire de la SLGRI	Touch, y compris la partie amont hors territoire PAPI
		Absence d'étude globale sur la Saurdrune		6.4	Etude de prévention des inondations sur le bassin versant de la Saurdrune pour la mise en place des zones d'expansion des crues	BV de la Saurdrune
		Absence d'inventaire patrimonial (milieu naturel, ouvrages, usages, hydromorphologie) sur tous les sous-bassins versants interceptés par Toulouse Métropole		PM	Etudes globales sur les cours d'eau métropolitains	Toulouse Métropole
		Les études existantes (base des aléas) datent de 1998-1999 sur l'Hers. Une Etude de définition d'un programme de protection contre les inondations de l'Hers aval (Egiseau, 2013 à 2016) a défini des aménagements possibles. La pertinence du recalibrage envisagé et de la réalisation de nouveaux ouvrages de protection reste à réinterroger et à justifier par la réalisation d'une analyse multicritère des scénarios optimisés (scénarios 6 et 7 de l'étude), en envisageant aussi des mesures de réduction de la vulnérabilité (information préventive, gestion de crise et PFMS, réduction de la vulnérabilité des bâtiments).		6.5	Evaluation des solutions d'aménagements pour assurer la protection du secteur Hers aval	Hers mort aval

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
	5B3 – Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des « points noirs »	L'ouvrage de décharge de la RD14 constitue un point noir du territoire et provoque de nombreux désordres.	Restaurer les capacités d'écoulement des « points noirs »	6.6	Etude spécifique sur l'ouvrage de décharge du pont de la RD14	Hers Mort aval
	5B1 – Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	Pas de plans de gestion existant à l'échelle des périmètres GEMAPIENS	Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	PM	Elaboration des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) sur le territoire	Sous-bassins versants du périmètre PAPI
	5B3 – Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des « points noirs » 6B1 – Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	Recensement sur le territoire de plusieurs zones d'expansion de crues qui ont été déconnectées des cours d'eau. Existence de retenues faisant obstacles à l'écoulement des eaux dont on ne connaît pas les fonctions possibles d'écrêtement. Plus généralement sur l'ensemble du territoire, on observe la présence de nombreux merlons de terre le long des cours d'eau (cas du Touch notamment) qui limitent les débordements en lit majeur pour les petites crues et ne favorisent donc pas le ralentissement dynamique.	Améliorer la connaissance des ouvrages hydrauliques	6.7	Recensement et étude des potentiels d'écrêtement des crues des ouvrages existants faisant obstacle à l'écoulement des eaux	Toulouse Métropole
	6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	Les ouvrages dont le rôle d'écrêtement aura été confirmé lors de l'action 6.7 et qui entrent dans le champ des aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du Code de l'Environnement devront faire l'objet d'une mise en conformité aux réglementations en vigueur. Cela constitue un enjeu majeur pour assurer la sécurité des personnes et des biens et définir le patrimoine lié à la compétence GEMAPI.	Recenser et caractériser les ouvrages hydrauliques	6.8	Diagnostics des aménagements hydrauliques (plans d'eau) au potentiel d'écrêtement identifiés dans le cadre de l'action 6.7	Toulouse Métropole

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**

AXE PAPI	Mesures SLGRI correspondantes	Constats du diagnostic motivant la stratégie d'action	Objectif stratégique du PAPI d'Intention	N°	Fiches actions en réponse aux constats et aux objectifs stratégiques	Périmètre de l'action
<b>Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>	6B2 – Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret 2015	Plans d'entretien et de gestion des ouvrages sur les périmètres GEMAPIENS à mettre en place	Maintenir le niveau de protection de la digue classée de Blagnac	7.1	Etudes à réaliser pour maintenir le niveau de protection du système d'endiguement de Blagnac	Toulouse Métropole
	6B2 – Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret 2015		Maintenir le niveau de protection de la digue classée de Toulouse	7.2	Etudes complémentaires de diagnostics à réaliser pour définir les travaux nécessaires pour maintenir le niveau de protection du système d'endiguement de Toulouse	Toulouse Métropole
	6C1 - Confirmer le recensement des ouvrages de protection potentiels sur le territoire 6C2 - Identifier parmi les ouvrages recensés ceux ayant un rôle de protection inondation au sens de la GEMAPI 6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	Absence de conformité réglementaire des ouvrages et systèmes d'endiguement.	Recenser et caractériser les ouvrages de protection non classés	7.3	Diagnostic approfondi des ouvrages de protection non classés et non autorisés par systèmes d'endiguements et études réglementaires (EDD, topographie, autorisation initiale, études géotechniques...)	Toulouse Métropole
					Diagnostic approfondi des ouvrages de protection par systèmes d'endiguements et études réglementaires (EDD, topographie, autorisation initiale, études géotechniques...)	SICOVAL
		Manque de connaissance des ouvrages existants sur le territoire du Muretain Agglo	Recenser et caractériser les ouvrages hydrauliques	7.5	Etude de préfiguration des systèmes d'endiguements	MURETAIN Agglo

## 5. BILAN DE LA CONCERTATION AUTOUR DU PLAN D'ACTIONS

Suite à la première série d'ateliers de concertation menée sur les différents secteurs du territoire, une réunion en séance plénière a été organisée le 5 décembre 2019 à Toulouse.

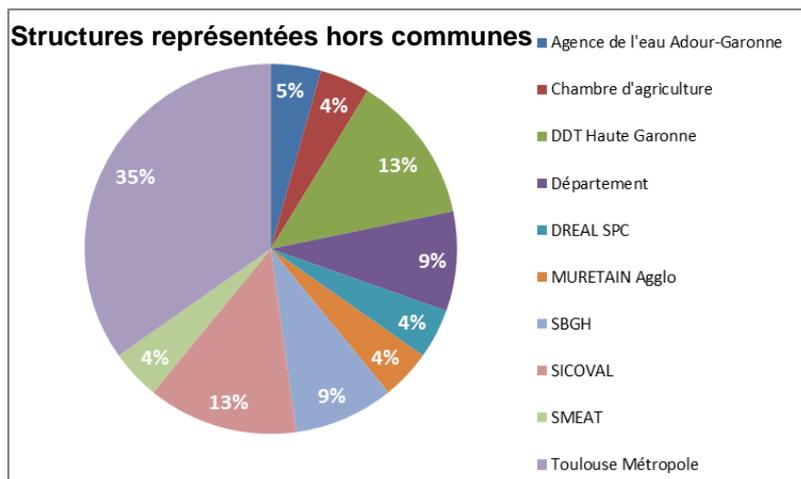
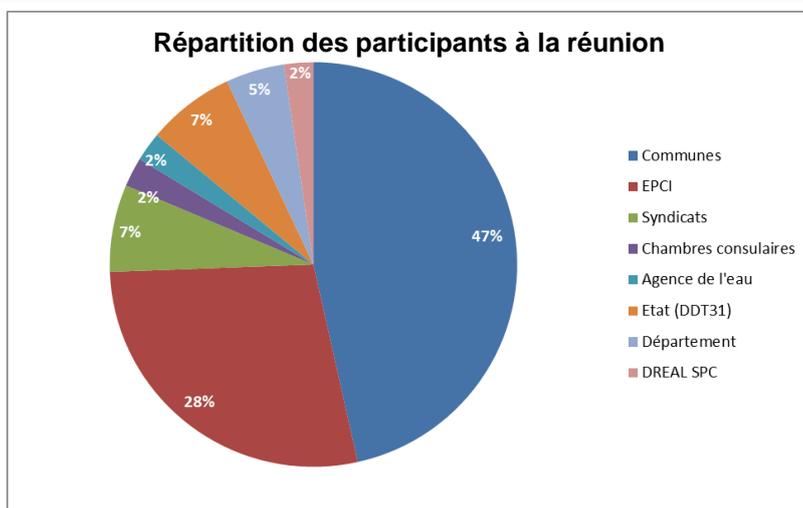
Les participants ciblés étaient les élus et techniciens des 94 communes du périmètre PAPI, les élus membres du Comité de pilotage du PAPI, les techniciens du comité technique, les chambres consulaires, l'AUAT.

L'objectif visé était de contribuer à une vision partagée de la stratégie adoptée ainsi que de partager et s'approprier le plan d'actions proposé.

### PARTICIPATION

42 participants ont assisté à la réunion, 22 communes étaient représentées et 11 structures.

La répartition des participants ainsi que les structures représentées sont montées sur les graphiques ci-contre.



### DEBATS AUTOUR DU PROJET DE PAPI D'INTENTION

L'ensemble des débats menés autour du projet PAPI d'Intention de l'aire Toulousaine : constats, orientations stratégiques et visions territoriales détaillées du programme d'actions est résumé sur les schémas suivants. Le compte-rendu général de la réunion plénière est joint en annexe 3.

Résumé des débats  
autour du PAPI d'Intention

## DOMMAGES AGRICOLES

? Dommages potentiels importants subits par les agriculteurs

PAPI d'intention →

Engagement du Conseil département auprès de la Chambre d'agriculture pour la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles

## SYSTEMES D'ENDIGUEMENTS

? Devenir des merlons de protection des terres agricoles

PAPI d'intention →

Ré-interrogation au global sur les utilités des différents ouvrages de protection et merlons



## Aléas / désordres ruissellement

? Quelle prise en compte des ravinements locaux  
Quelle articulation entre les Schémas directeurs Eaux pluviales, étude ruissellement et vulnérabilité ?

PAPI d'intention →

Etude ruissellement prévue => désordres locaux à faire remonter pour définir dans le cadre du PAPI des actions concrètes de correction des désordres  
Etudes hydrauliques globales à l'échelle des bassins versants  
Prise en compte nécessaire des affluents dans les études globales



## Financements

? Quel financement des actions

PAPI d'intention →

Principaux financeurs : Etat (fonds Barnier, budget interne), Région, Agence de l'eau, CMI/CMA, Département  
Reste à charge supporté par les EPCI au prorata de la surface du territoire de l'EPCI pour les études à l'échelle du périmètre PAPI

Résumé des débats  
autour du PAPI d'intention

## Points noirs du territoire



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ELUS



## Surveillance /Alerte de crues



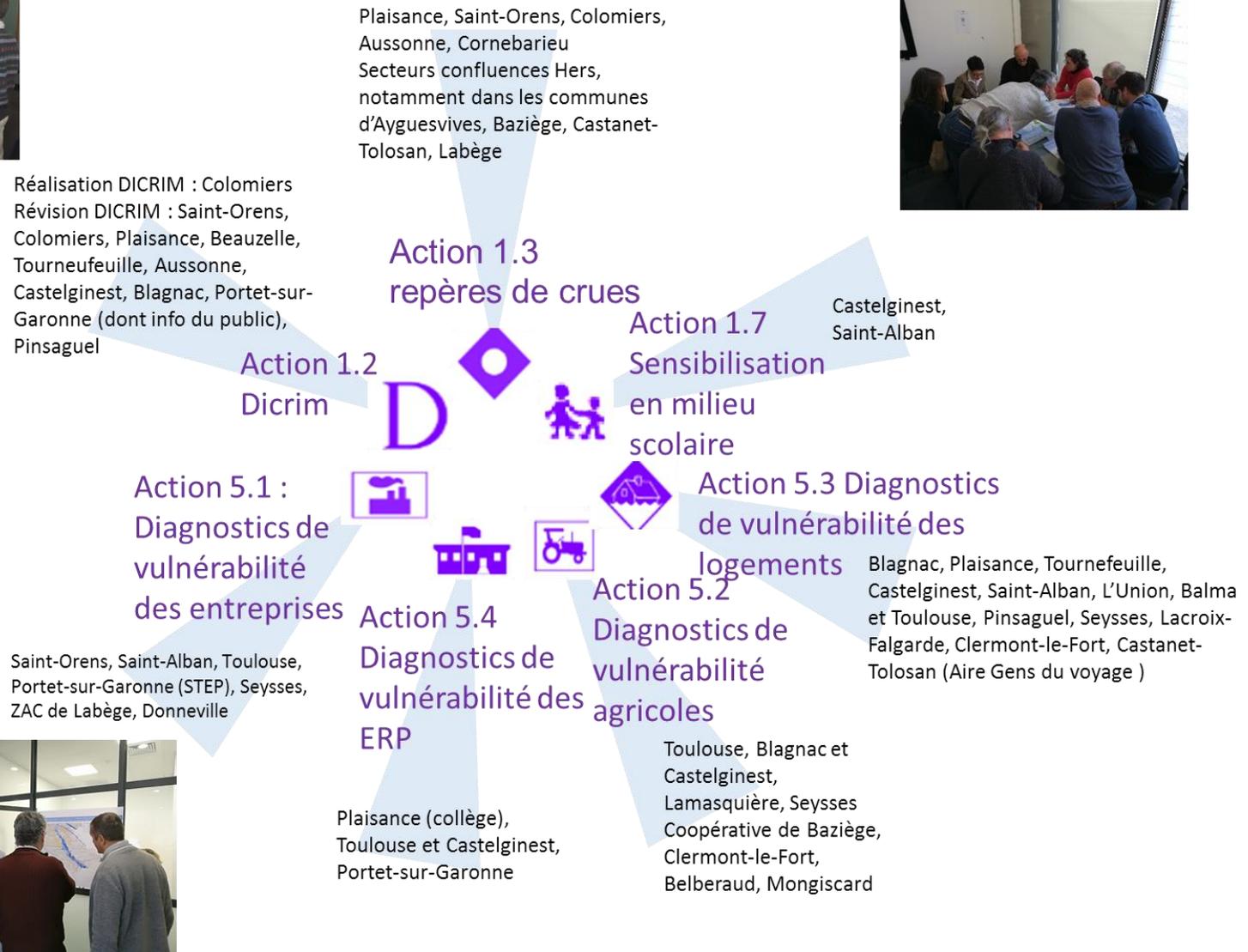
? Restaurer les capacités d'écoulement au droit du Pont de la RD14  
PAPI d'intention → Justifications hydrauliques et socio-économiques nécessaires pour l'obtention des autorisations et financements des travaux

? Réseaux d'assainissement et ouvrages  
Communication : prise en compte du réseau fibre  
PAPI d'intention → Action 1.8 – Sensibilisation des gestionnaires des réseaux pour la réduction de leur vulnérabilité

? Possibilité de créer un outil à destination des élus permettant de visualiser les risques et apportant une aide à l'aménagement du territoire  
PAPI d'intention → Action 1.4 – Réseau techniques d'acteurs  
Action 1.5 – Observatoire du risque inondation

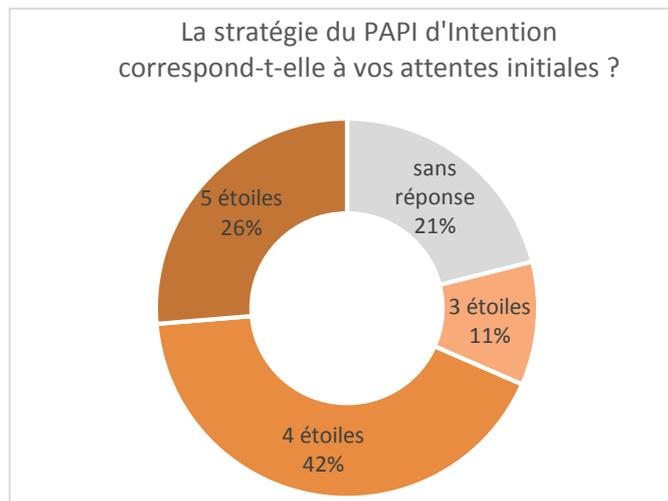
? Comment mieux s'organiser pour l'alerte de crues  
Comment prendre en compte le ruissellement dans la gestion de crise  
PAPI d'intention → Etudes portées par la DREAL et les collectivités sur ces aspects avec le concours de l'ensemble des communes pour faire remonter leurs besoins et enjeux Contenu des actions est adapté pour une meilleure prise en compte des inquiétudes soulevées

## ADHÉSION DES COMMUNES AUTOUR DES ACTIONS DU PAPI



La réunion plénière s'est terminée par un sondage en ligne afin de recueillir les avis sur la stratégie et le programme d'actions.

Les appréciations formulées par 19 des participants au sondage sont résumées ci-après.

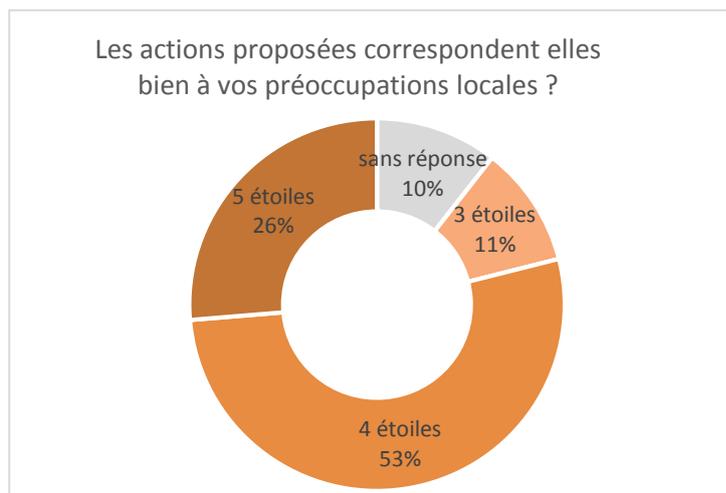


**Commentaires formulés :**

- Bonne prise en compte des demandes
- Le PAPI d'intention est très complet et précis, merci pour le travail (très) important qui a été fait
- Souhait d'un plus long d'échange / concertation
- Enfin une réunion concrète qui permet d'avancer, notamment, sur le pont de la RD 14.

**Commentaires formulés :**

- Manque une étude réactualisée sur les crues de l'Hers
- Oui, notamment par rapport à l'étude ruissellement, l'étude sur le Touch (avec prise en compte de l'impact des aménagements de communes voisines comme Tournefeuille), etc.
- Bien assurer une cohérence de la gestion de crise en cas de crue de la Garonne



**Autres besoins précis formulés :**

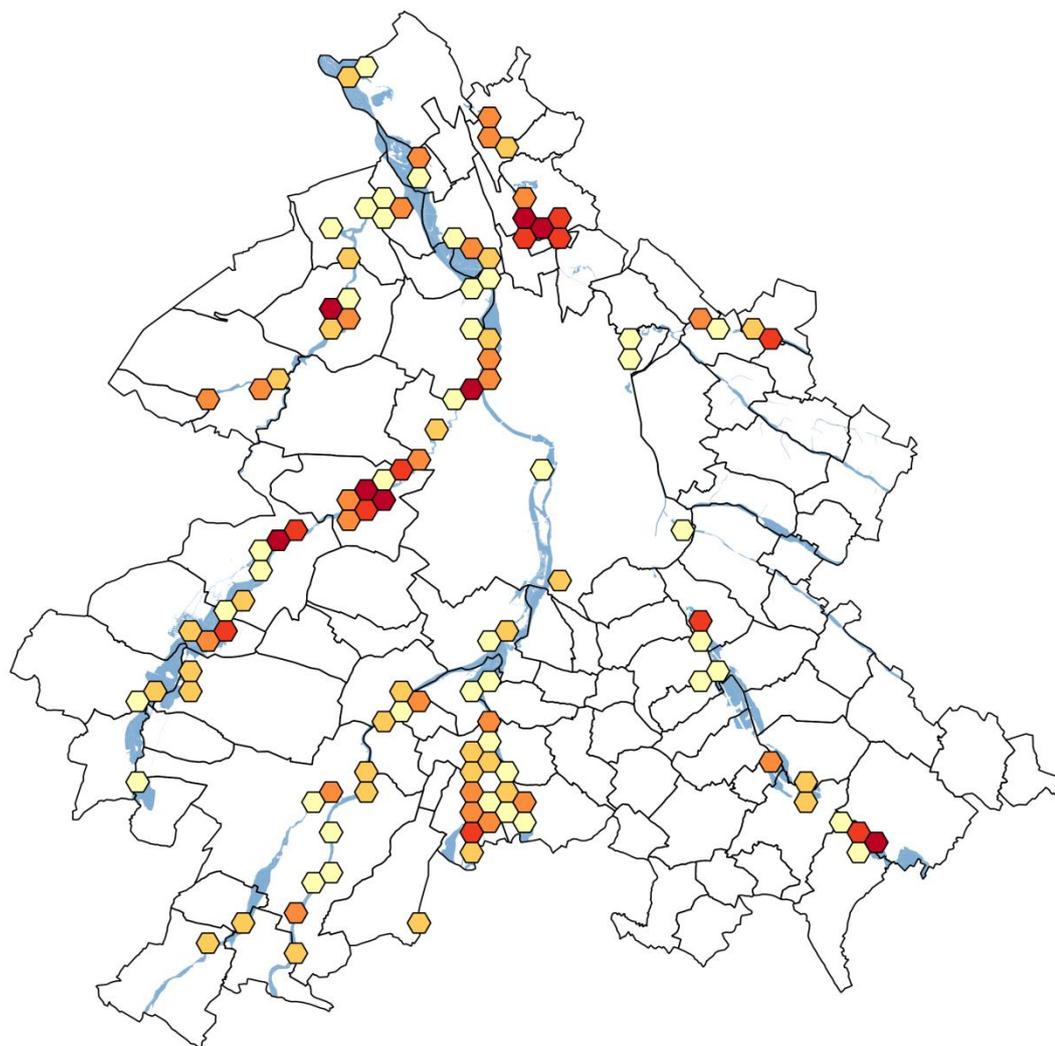
- Surveillance et alerte des inondations localement, c'est à dire au niveau des riverains.
- Analyse financière des coûts mais surtout des recettes pour financer les travaux, c'est à dire qui paye et combien ?
- Travaux de la RD14
- Éventuellement, acquisition de données cartographiques en format SIG (shape) pour la commune pour faire le lien avec la planification urbaine et exploiter plus facilement les données
- PCS, étude ponctuelle de connaissance de la vulnérabilité
- Prise en compte des réseaux pluviaux (chambres à vannes, raccordement direct aux nouvelles chambres ....) lors des études sur une digue
- Gros besoin d'acquisition de connaissances sur le Touch

A la question « Selon vos compétences et responsabilités, avez-vous l'intention d'agir et de mettre en œuvre une action de prévention sur votre territoire à partir de 2020 ? la ou lesquelles ? », les commentaires suivants ont été obtenus :

- Oui, poursuite actions de com, DICRIM réactualisé, exercice PCS Inondation
- Oui travaux sur le Noncesse. Étude déjà réalisée. Démarrage en attente
- Gestion des ouvrages de protection
- Pose de repères de crue, diagnostics logements et ERP, PCS et exercices
- Suivre et faire en sorte que l'information et les actions perdurent sur la commune
- Travail avec les agriculteurs
- PPRi, gestion de crise
- Mise à jour du PCS avec exercice
- Le suivi du dossier du pont de la RD 14

## **ANNEXE 1 : Cartographies des enjeux**

Personnes habitants en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa fréquent)

Limites communales

Population en zone inondable

< 5

Entre 5 et 10

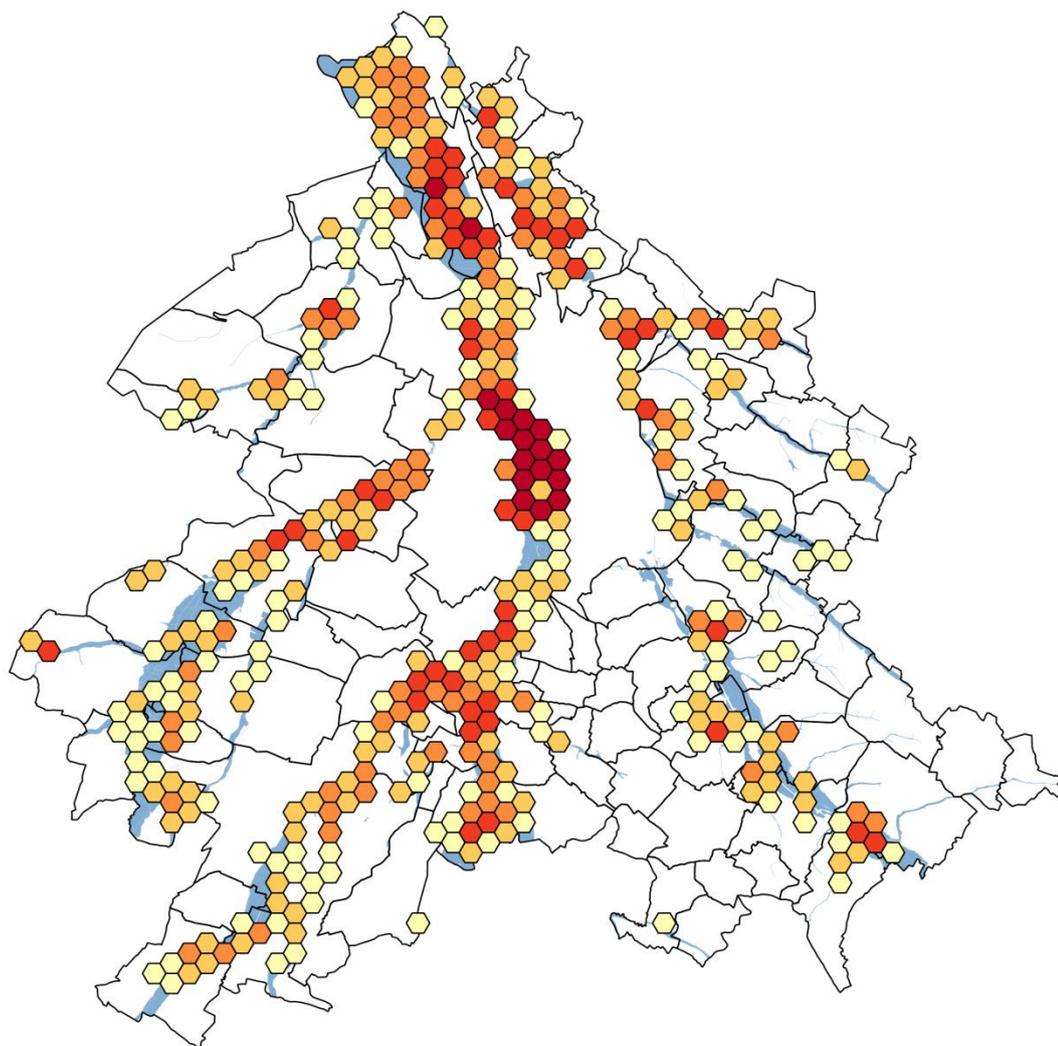
Entre 10 et 50

Entre 50 et 100

> 100

Fig. 11. Personnes habitants en zone inondable pour l'évènement fréquent

Personnes habitants en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa moyen)

Limites communales

Population en zone inondable

< 10

Entre 10 et 50

Entre 50 et 200

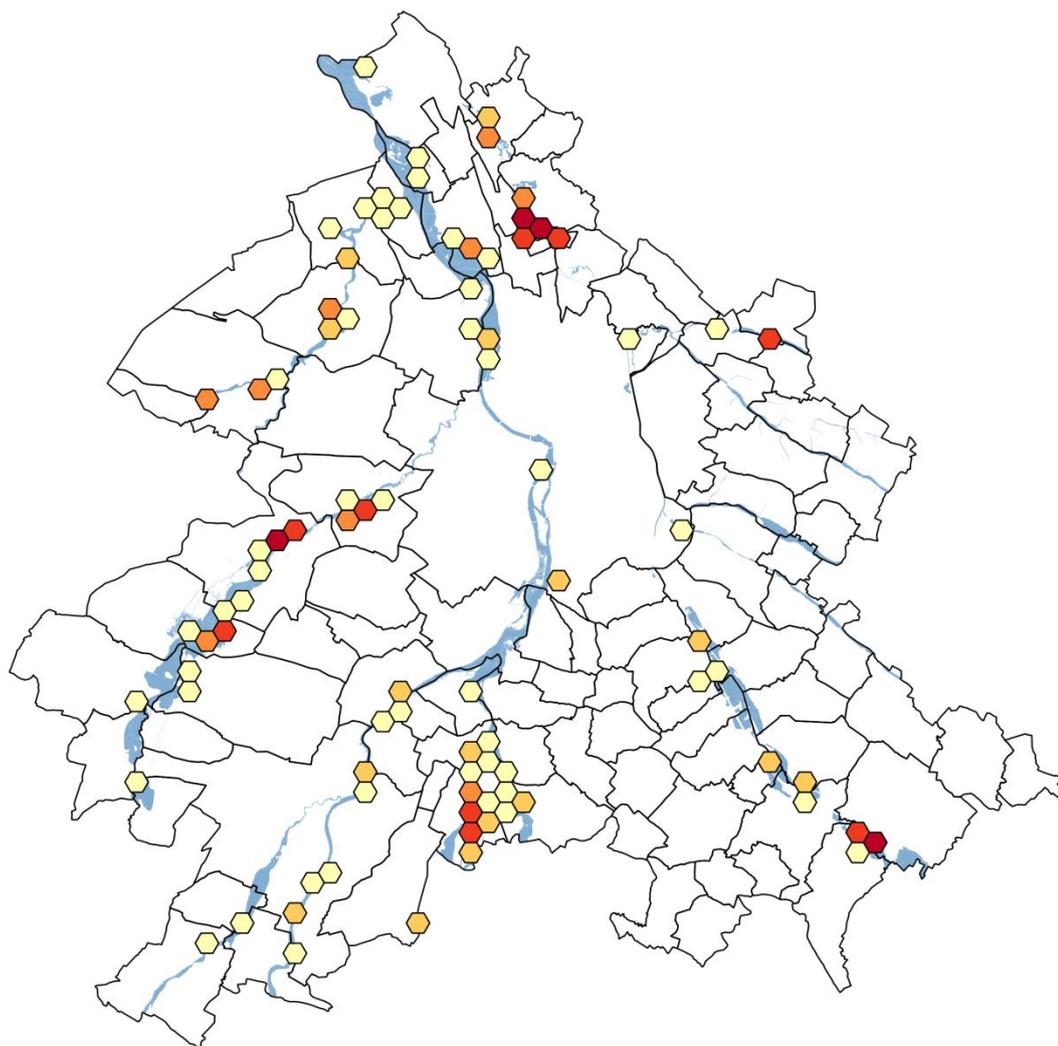
Entre 200 et 1000

> 1000

Fig. 12.

Personnes habitants en zone inondable pour l'évènement moyen

Logements de plain-pied en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa fréquent)

Limites communales

Nombre de logements de plain-pied

1

Entre 2 et 5

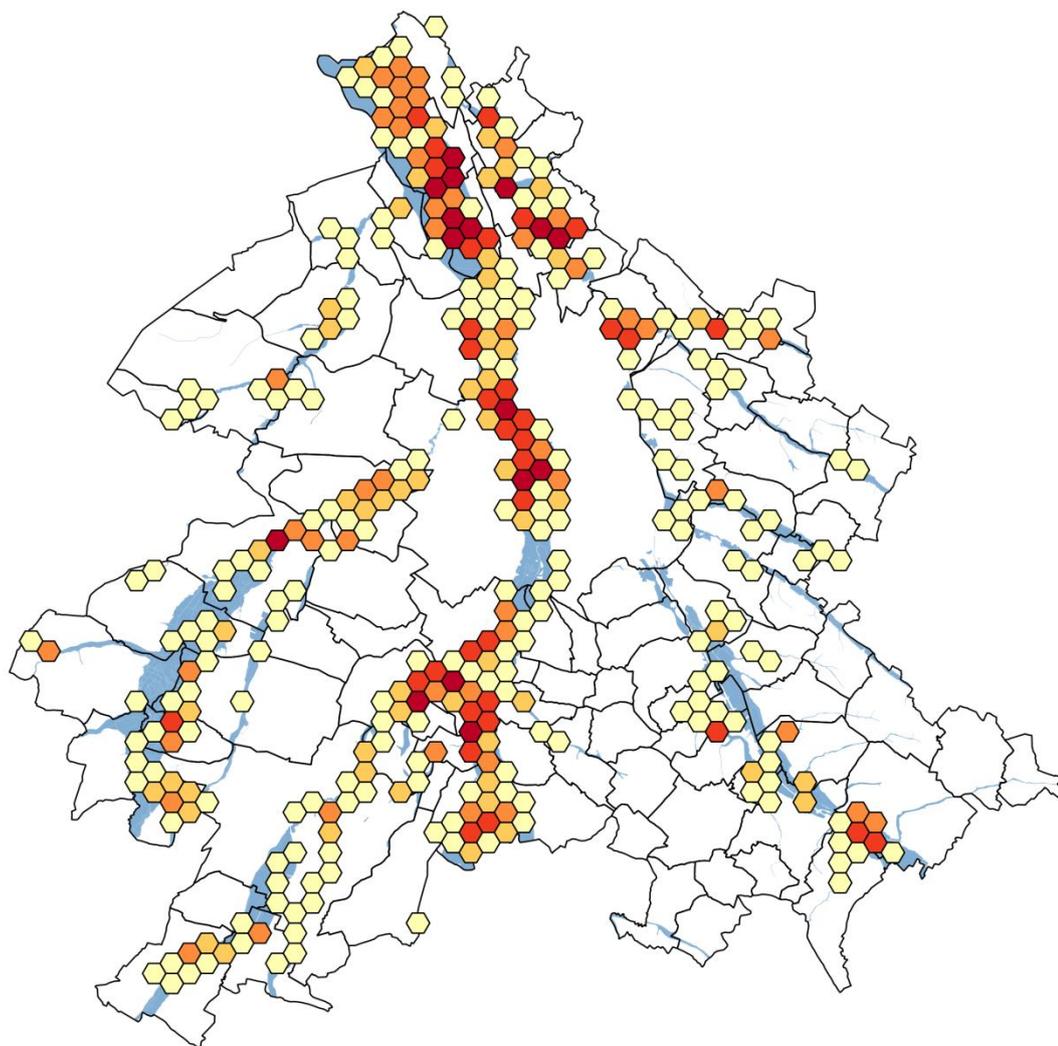
Entre 5 et 10

Entre 10 et 20

> 20

Fig. 13. Logements de plain-pied en zone inondable pour l'évènement fréquent

Logements de plain-pied en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa moyen)

Limites communales

Nombre de logements de plain-pied

< 10

Entre 10 et 20

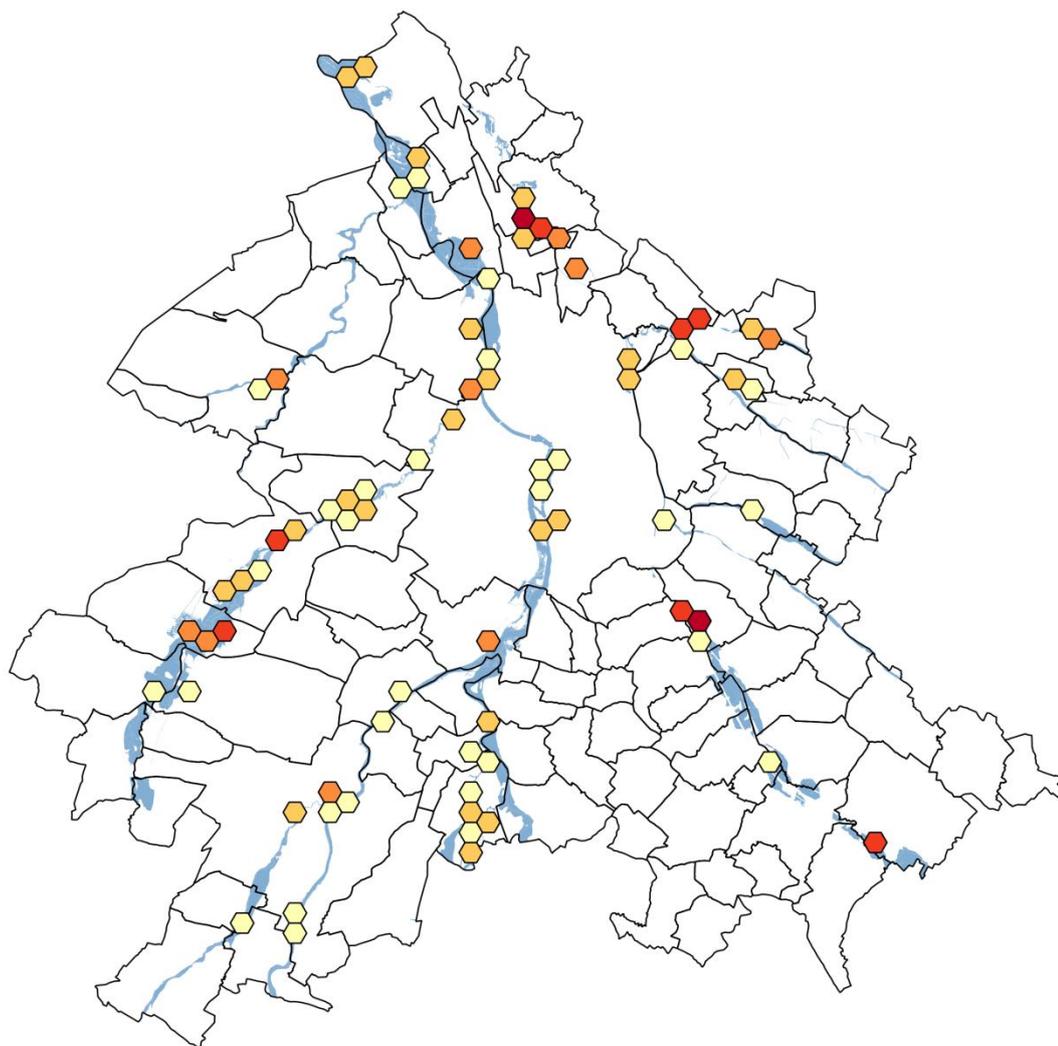
Entre 20 et 50

Entre 50 et 100

> 100

Fig. 14. Logements de plain-pied en zone inondable pour l'évènement moyen

Entreprises en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa fréquent)

Limites communales

Entreprises en zone inondable

1

Entre 2 et 5

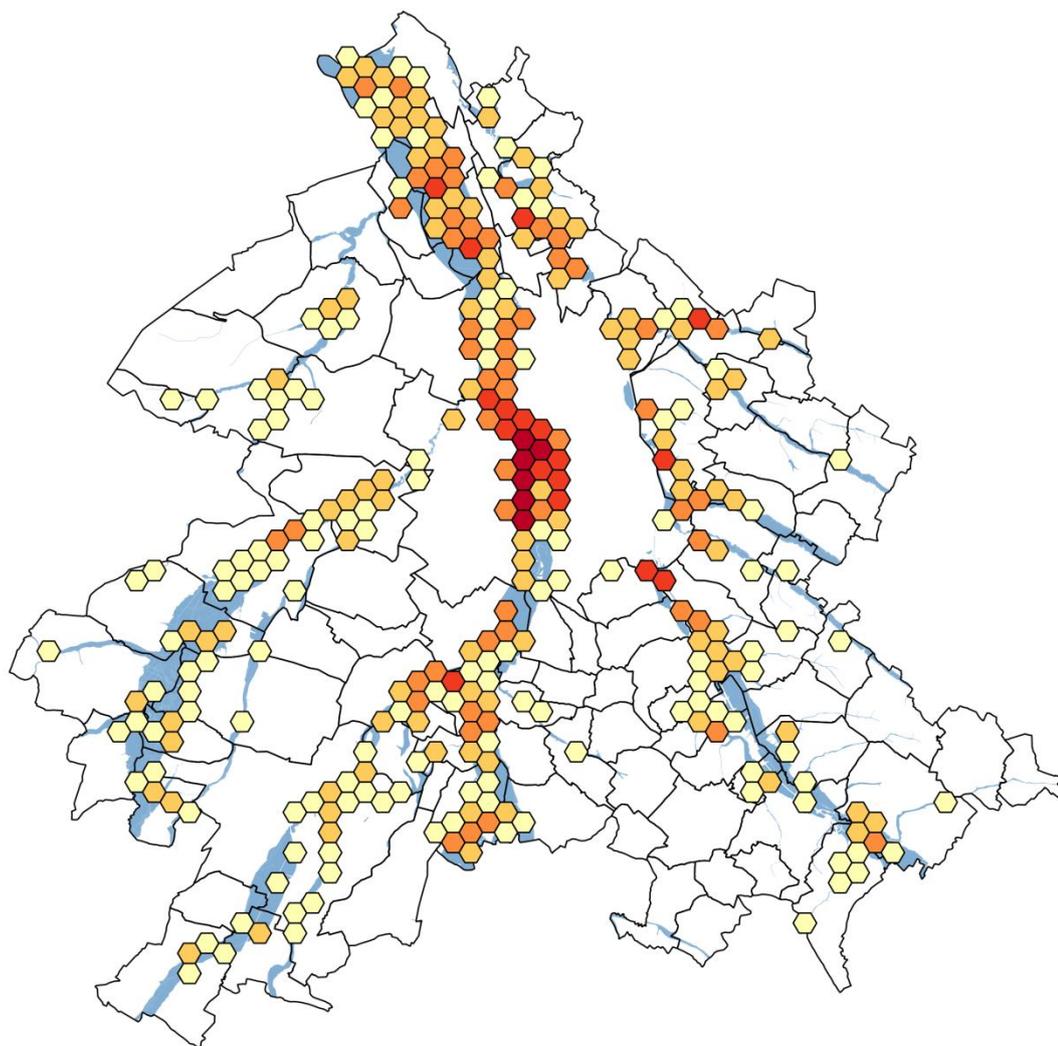
Entre 5 et 10

Entre 10 et 50

> 50

Fig. 15. Entreprises localisées en zone inondable pour l'évènement fréquent

Entreprises en zone inondable



Légende

Emprise de la zone inondable (aléa moyen)

Limites communales

Entreprises en zone inondable

< 5

Entre 5 et 20

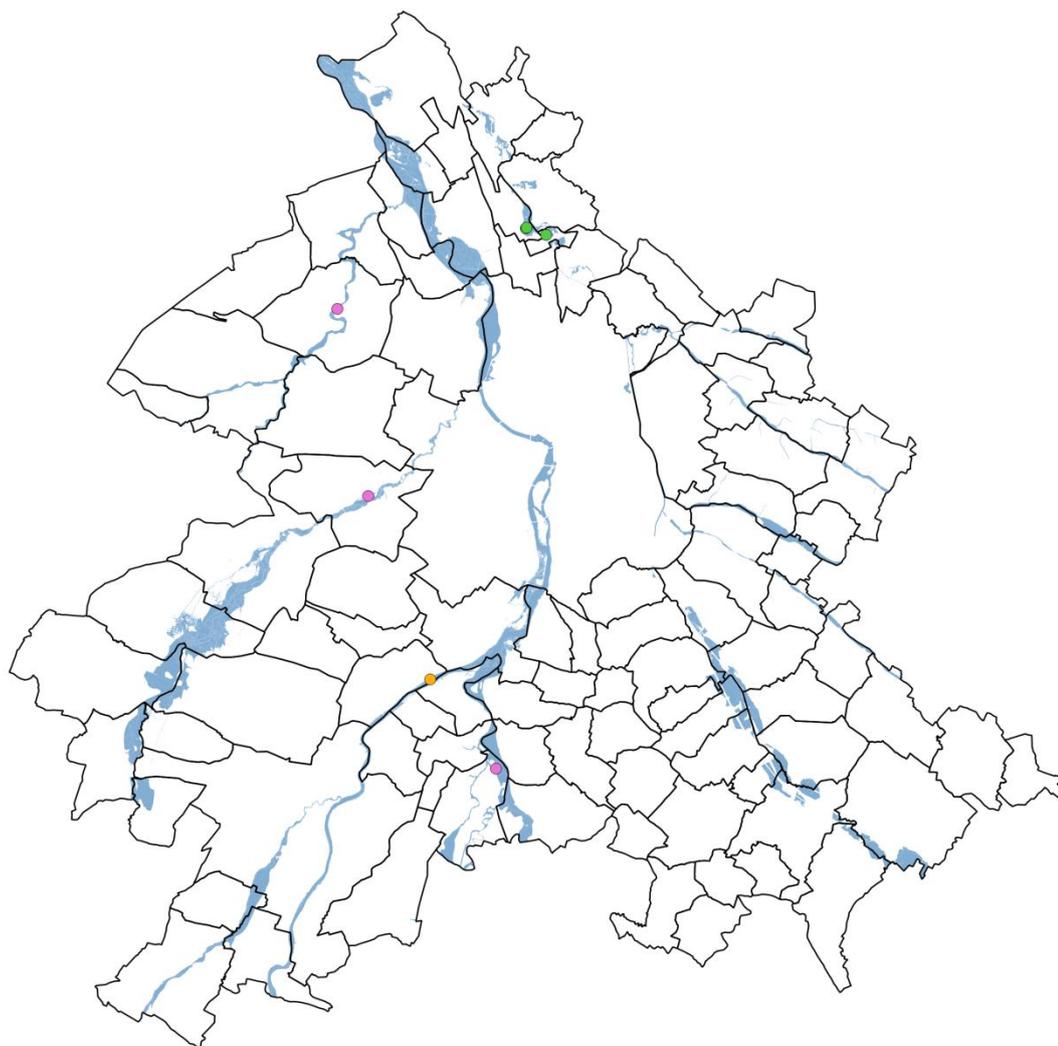
Entre 20 et 100

Entre 100 et 500

> 500

**Fig. 16.** *Entreprises localisées en zone inondable pour l'évènement moyen*

**Etablissements recevant une population sensible**



**Légende**

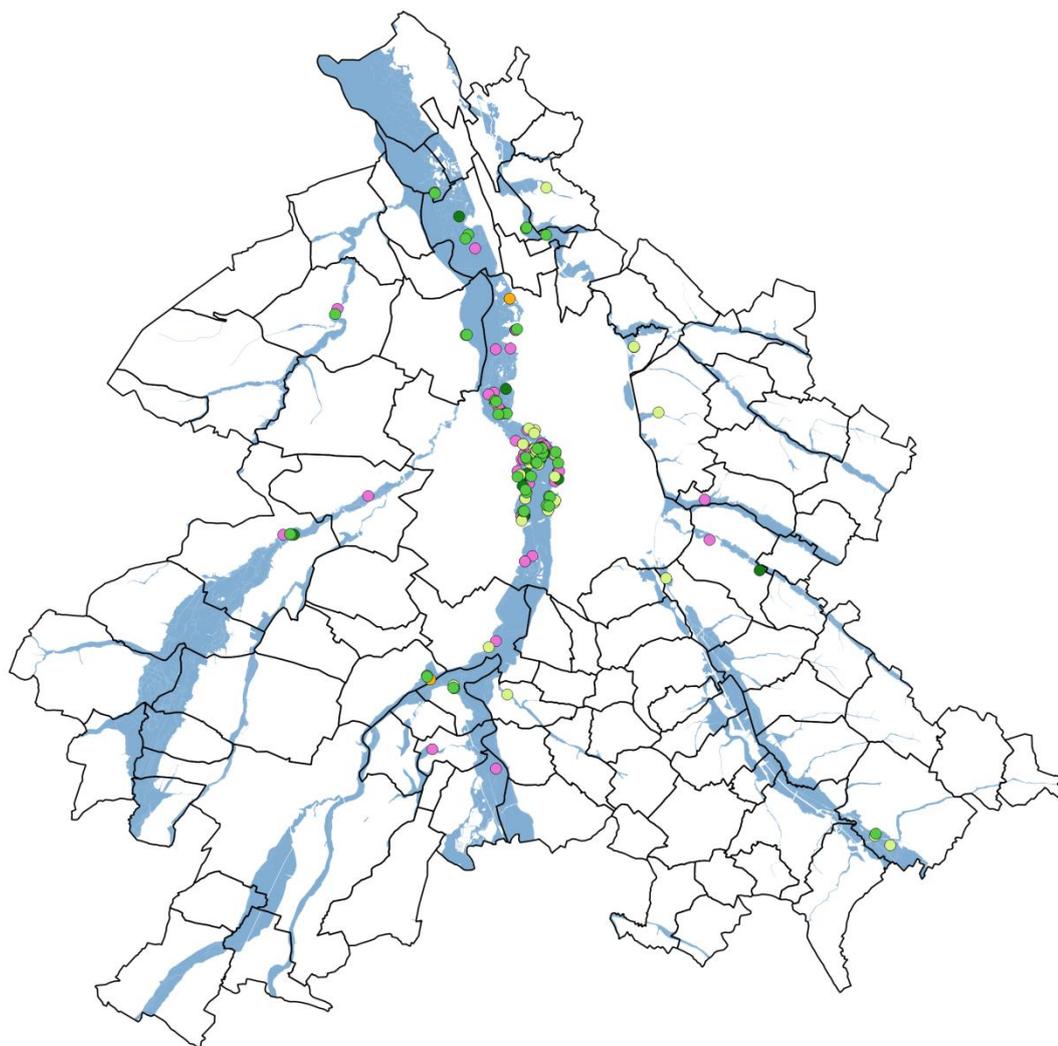
- Emprise de la zone inondable (aléa fréquent)
- Limites communales

**Etablissements recevant une population sensible**

- Crèche / Halte-garderie
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Santé
- Camping

**Fig. 17.** *Etablissements recevant une population sensible en zone inondable pour l'évènement fréquent*

Etablissements recevant une population sensible

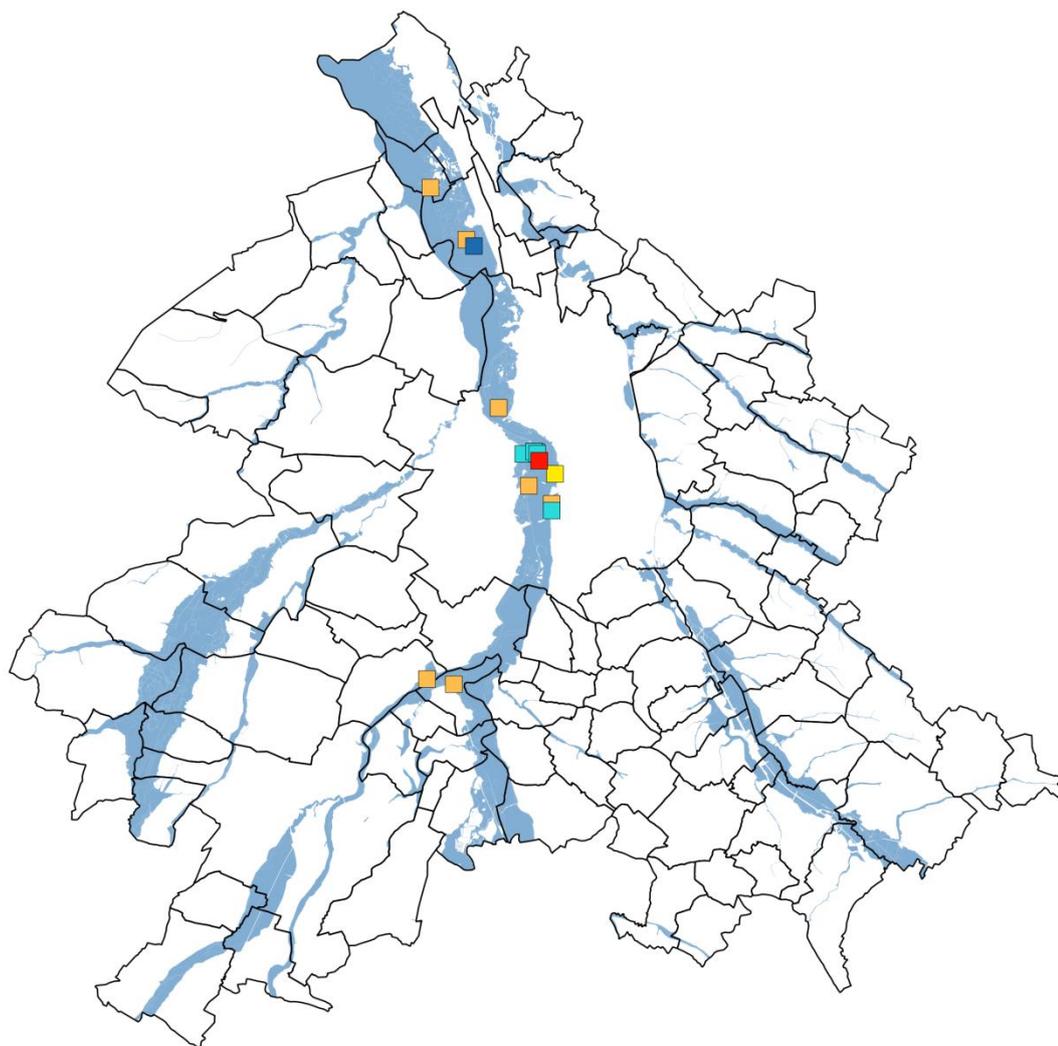


Légende

- Emprise de la zone inondable (aléa moyen)
- Limites communales
- Etablissements recevant une population sensible
  - Crèche / Halte-garderie
  - Enseignement primaire
  - Enseignement secondaire
  - Santé
  - Camping

**Fig. 18.** Etablissements recevant une population sensible en zone inondable pour l'évènement moyen

Bâtiments participants à la gestion de crise



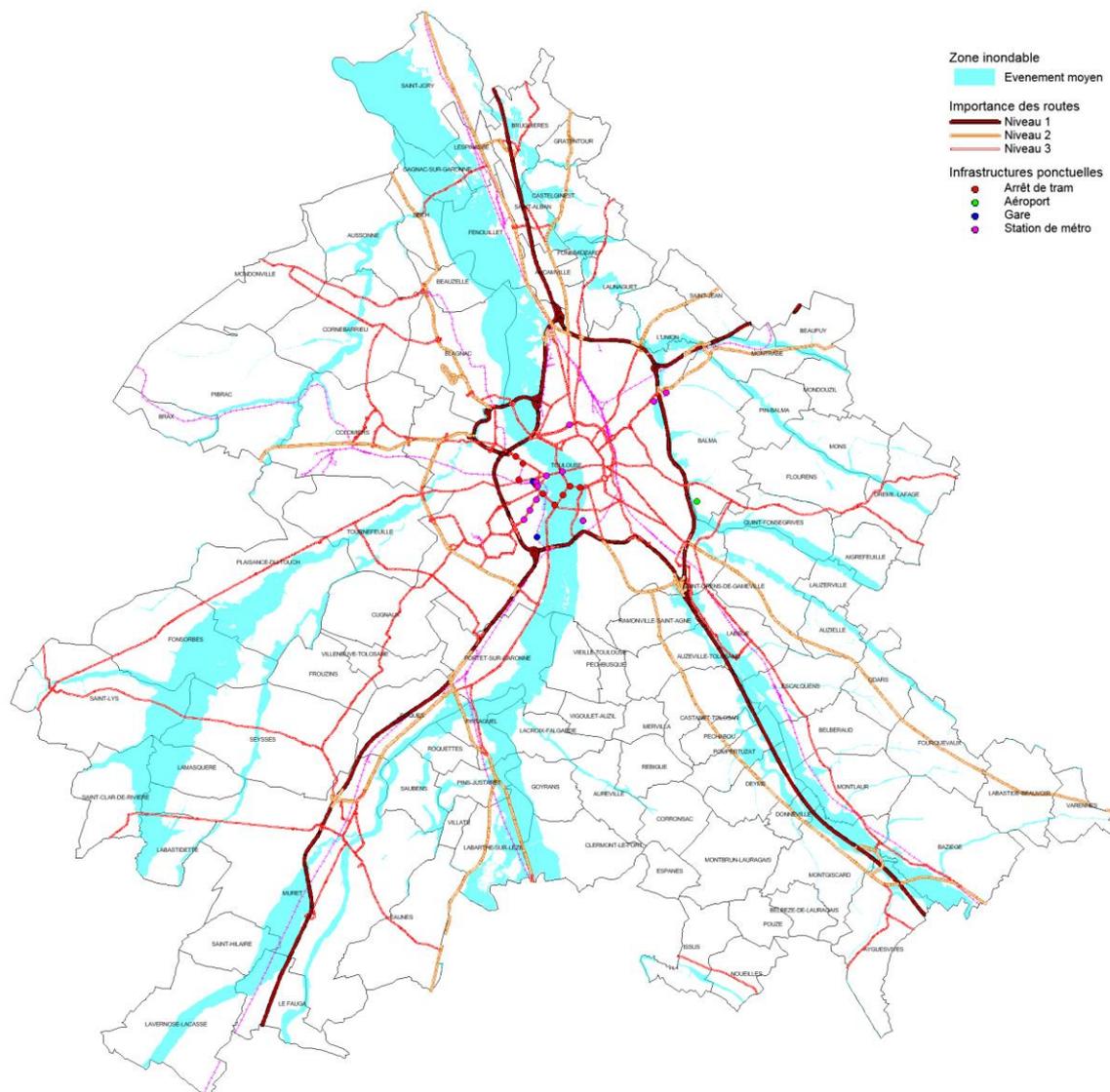
Légende

- Emprise de la zone inondable (aléa moyen)
- Limites communales

Bâtiments participants à la gestion de crise

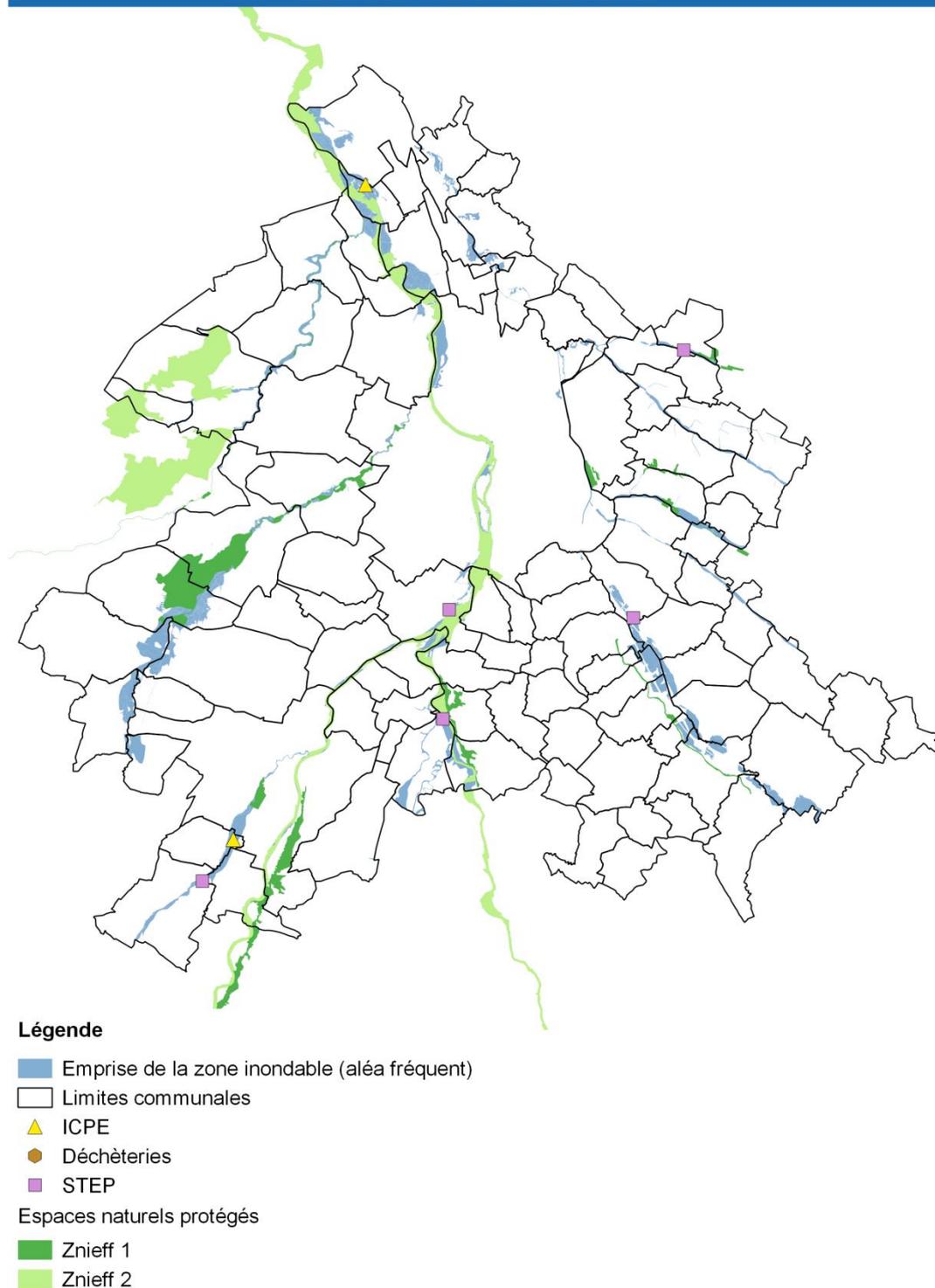
- Hôtel de département, de région
- Mairie
- Caserne de pompiers
- Gendarmerie
- Police

**Fig. 19. Bâtiments participants à la gestion de crise en zone inondable pour l'évènement moyen**



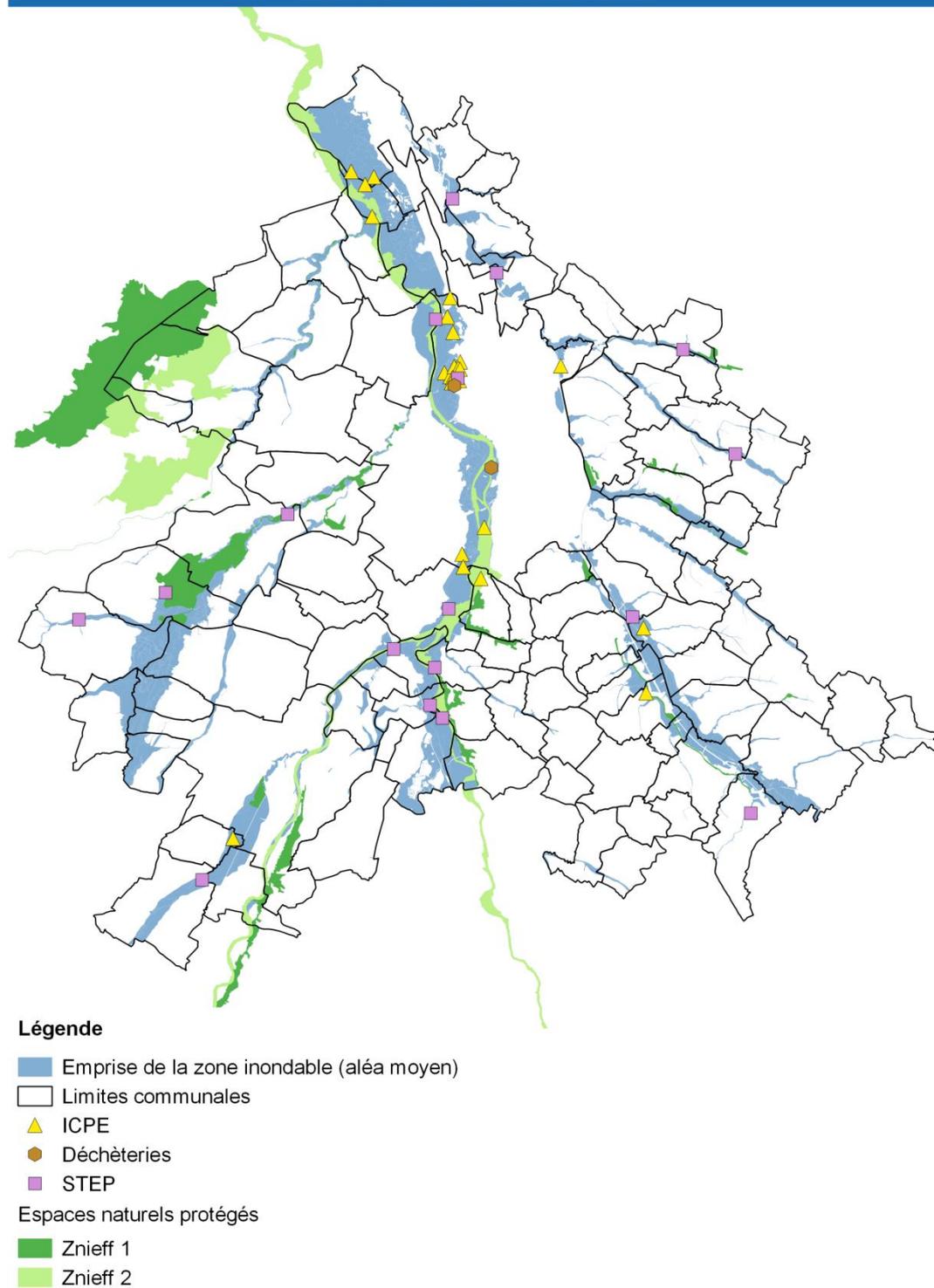
**Fig. 20. Infrastructures de transports en zone inondable pour l'évènement moyen**

Enjeux liés à l'environnement



**Fig. 21.** Enjeux environnementaux situés en zone inondable pour l'évènement fréquent

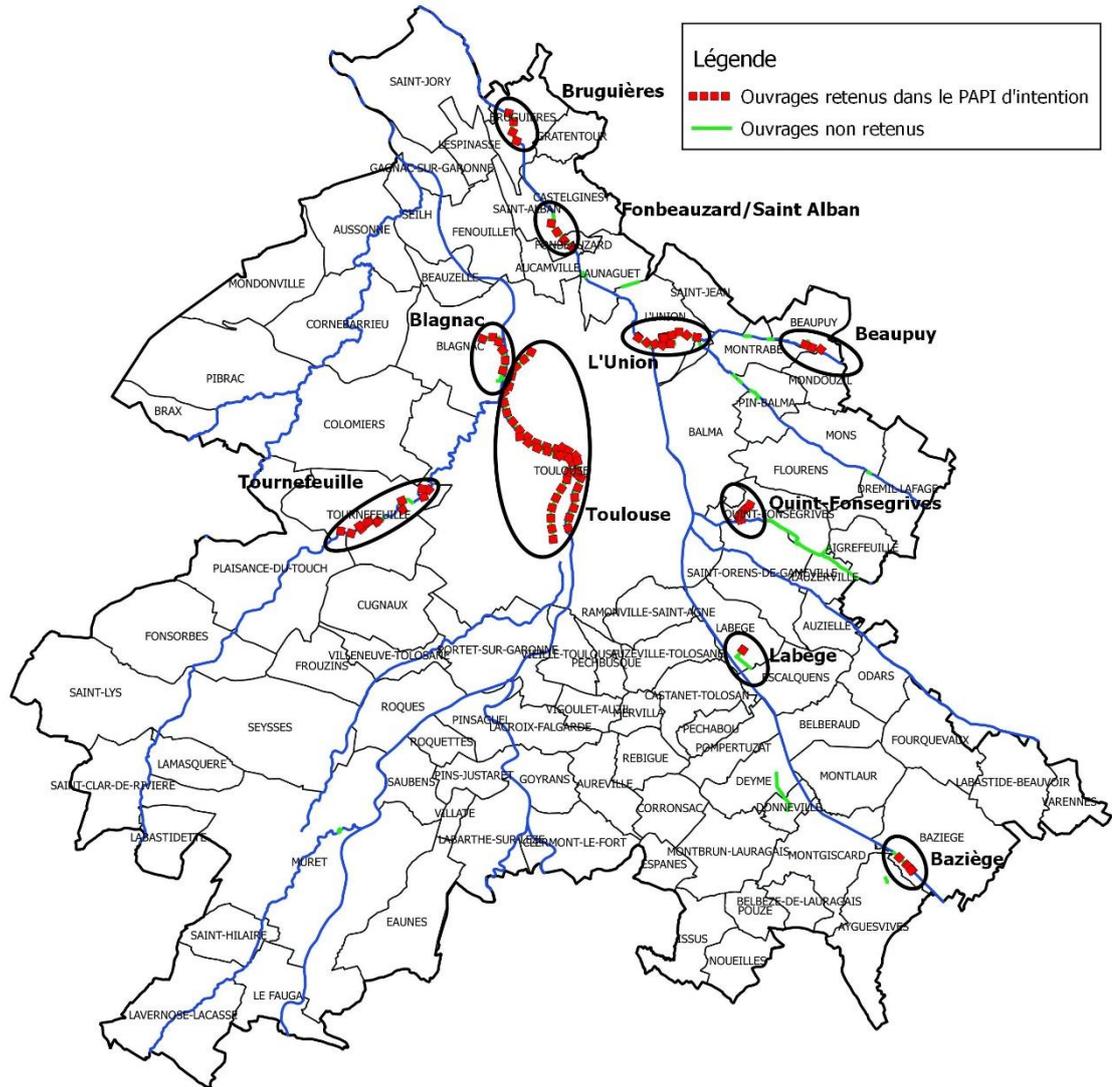
Enjeux liés à l'environnement



**Fig. 22.** Enjeux environnementaux situés en zone inondable pour l'évènement moyen

## **ANNEXE 2 : Cartographie des ouvrages**

**Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) toulousaine**



## **ANNEXE 3 : Compte-rendus des réunions de concertations**

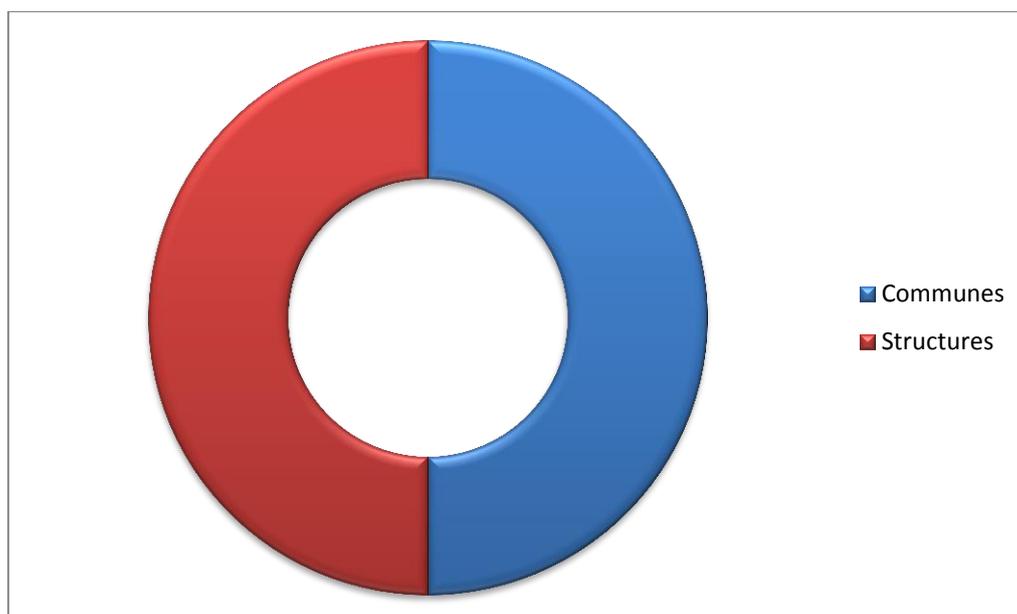
## Direction Environnement Énergie / Service GEMAPI

### Compte rendu des premiers ateliers du PAPI d'Intention Atelier de Labège, 9 avril 2019

#### Organisation (9) :

- Pilote du PAPI d'Intention :
  - o Martine SUSSET, vice-présidente de la commission Environnement, Développement durable, Energies
  - o Service Gemapi Toulouse Métropole : Hélène BARRIERE, Guillaume ROQUES, Sandrine WINANT, Hayem BEN TAHAR
- Expertise technique (Artelia) : Anne-Claire BADEL, Adrien MEJEAN
- Animation et concertation (Campardou Communication): Jean-Yves LEBREC, Valérie RAVINET

#### Participants (10) : moins de participants que d'inscrits ([voir tableau joint](#))



COMMUNES	STRUCTURES
<b>Auzielle</b> : Joseph REVEILLERE (maire)	<b>SICOVAL</b> : Benoît COLOTTO (technicien) Louise GUILLOU (technicienne)
<b>Belberaud</b> : Michèle GARRIGUES (Maire)	<b>SBHG</b> : Mathieu MAURICE (technicien)
<b>Deyme</b> : Céline FERRER (service Urbanisme)	<b>CCI</b> : Agnès FRAYSSINET (service Environnement / Énergie) Hakima IBARKI (service RH)
<b>Labège</b> : Frédéric PERROT (adjoint au maire délégué aux travaux) Christophe FOREST (service Hygiène et Sécurité)	

Déroulement : l'atelier a duré 2h15 et s'est décomposé en quatre parties :

- Introduction, présentation des enjeux et du diagnostic du PAPI d'Intention : 44'
- Pause et étude des posters de synthèse du diagnostic : 10'
- Temps de travail sur l'appropriation du diagnostic et restitution : 46'
- Temps de travail sur les pistes d'actions et restitution : 35'



# Restitution de l'atelier

En ouverture de l'atelier, l'adjoint au maire de Labège a considéré qu'il était indispensable de mettre tous les acteurs autour de la table pour trouver des solutions et s'est réjoui de la co-construction en cours avec Toulouse Métropole.

## → Restitution du temps de travail sur l'appropriation du diagnostic

Remarque : pour s'adapter au faible nombre de participants, seuls deux groupes ont travaillé au lieu de trois groupes initialement prévus pour l'exercice. Le travail sur les « Logements » a été confié au groupe « Population », mais le travail n'a pu être effectué compte tenu du manque de temps.

### Groupe de travail « Population » :

- Perte de mémoire collective car beaucoup de nouveaux habitants (besoin de sensibilisation des nouveaux habitants et élus).
- Partage partiel du diagnostic car l'échelle du diagnostic est trop macro, besoin d'affiner les résultats et zones à risque à l'échelle communale.

#### Réponse d'Artelia

*Le recensement des enjeux a été effectué sur la base des données hydrauliques existantes sur le périmètre PAPI. Une mise à jour des données sur l'aléa les plus anciennes permettrait d'affiner les résultats du recensement des enjeux. Le rapport de diagnostic proposera un bilan des enjeux impactés par commune.*

- En cas de crise (exemple : rupture du lac de la Ganguise), comment prévenir la population ? Avec quels moyens et dans quel délai ?

#### Réponse d'Artelia

*Une piste de réflexion pourrait être de prioriser les actions dans les zones où les enjeux sont les plus forts.*

- La plus grosse inquiétude concerne la manière d'informer et la disponibilité insuffisante de l'information, surtout dans les petites communes où les enjeux sont moins forts et les moyens plus limités.
- Comment vit le PCS dans chacune des communes ?

#### Réponse de la commune de Labège

*La commune effectue une mise à jour régulière et réalise un exercice annuel sur une journée sur le seul volet inondation. Ce travail de mise à jour est cependant à effectuer sur de nombreuses communes ainsi que l'utilisation opérationnelle de l'outil par les équipes municipales en place.*

- Dans un contexte où beaucoup de populations sont déjà exposées au risque inondation, il est souhaitable d'éviter d'en exposer de nouvelles et développer les zones à urbaniser hors zones inondables.
- Préserver les espaces ruraux pour l'ouverture des champs d'expansion de crue. Il faut aussi travailler sur le maintien des agriculteurs.



### Groupe de travail « Entreprises » :

- Les entreprises sont-elles informées ? (exemple à Labège : seuls les ERP sont informés du risque).
- Au même titre que pour les populations, il existe peu de culture du risque et de la résilience parmi les entreprises.
- Interrogation sur l'aléa fréquent qui représenterait 50 M€ de dommages, car cela semble élevé. Il serait intéressant d'avoir plus de finesse dans les données pour imaginer des mesures. Ainsi, connaît-on les maisons de plein pied qui bénéficient d'un rehaussement, même léger, qui amoindrit ou annule l'impact en cas de crue ?

#### Réponse d'Artelia

*Les dommages en aléa fréquent sont importants notamment en raison de la présence de plusieurs entreprises en zone inondable. La prise en compte des dommages subis par le bâtiment, les équipements et les stocks se traduit par des coûts de dommages vite conséquents.*

## → Restitution du temps de travail sur la proposition de pistes d'actions

### Groupe de travail « Entreprises » :

Parmi les mesures de la SLGRI, plusieurs priorités ont été identifiées par le groupe de travail :

- **Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations (OS1) :**
  - Assistance technique, financière et participative coordonnée au niveau des EPCI.
  - Besoin de la mise en place d'une bonne gouvernance : COTECH et COPIL pour encadrer la démarche PAPI, assistance technique du porteur de l'action, désignation d'un référent chez chaque partenaire.
  - Acteurs concernés : EPCI, collectivités, chambres consulaires, syndicats et État – Développer des partenariats.
  
- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Affiner les diagnostics et les porter à connaissance des acteurs.
  - Développer des outils de communication, vulgariser les messages, simplifier l'accès à l'information (plateforme numérique).
  - Tous les acteurs sont concernés par cette mesure (EPCI, État, entreprises, chambres consulaires, collectivités, syndicats).
  
- **Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité (OS2) :**
  - La CCI favorise l'autodiagnostic par les entreprises. Ce pré-diagnostic permet ensuite de réaliser un diagnostic plus approfondi dans les entreprises qui le nécessitent.
  
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Mise en œuvre de supports de communication (plaquette, site, n° de téléphone) permettant d'accéder à une information claire et simplifiée.
  - Procédure d'inscription du droit des sols dans les cahiers des charges des projets immobiliers pour que les notaires et aménageurs prennent en compte l'aléa.
  - Systématiser la diffusion de documents d'information à chaque démarche administrative pour sensibiliser au risque inondation (ex. : au dépôt d'un permis de construire).
  - Mutualiser une action de communication à l'échelle du territoire du PAPI pour simplifier l'accès à l'information et sa compréhension.
  - Acteurs concernés pour porter ces actions : EPCI, chambres consulaires...
  
- **Améliorer la préparation individuelle à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Mise à jour et appropriation des outils existants : PCS / DICRIM.
  - Définir des Plans d'alerte de masse pour la population et les entreprises.
  - Diversifier les outils de communication : radio, site internet, appli mobile, alerte SMS.
  - Mettre en œuvre des exercices (avec un accompagnement financier pour leur organisation).

- **Raccourcir le délai de retour à la normale (OS3) :**
  - o PCS d'accompagnement du retour à la normale.
- **Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme (OS4) :**
  - o Disposition constructive adaptée à l'aléa dans les documents d'urbanisme.
  - o Sensibilisation des professionnels (architectes...).
  - o Acteurs concernés pour porter ces actions : collectivités.
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (OS4) :**
  - o Support financier et accompagnement administratif par l'État et les EPCI.
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - o Identifier et cartographier les champs d'expansion.
  - o Gestion des remblais.
  - o Acquisitions foncières (conditions de dédommagement).
  - o Actions portées par la chambre d'agriculture.



## **Groupe de travail « Population » :**

Les priorités rejoignent celles identifiées par le groupe de travail « Entreprises », à savoir information, simplification, sensibilisation et actualisation des données. Dans le détail, les pistes d'actions proposées sont les suivantes :

- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Mise à jour et appropriation des outils existants : PCS et DICRIM.
  - Mise à jour et partage des études hydrauliques.
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) auprès de la population et des élus :**
  - Mise à jour des documents supports et des données d'entrée, simplification des messages diffusés.
  - Organiser des réunions d'information ciblées.
- **Améliorer la préparation collective à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Sensibilisation des élus à la préparation à la gestion de crise et à l'utilisation des moyens à mettre en place (sirène).
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - Gestion et entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant ou sous-bassin par l'EPCI et le syndicat de bassin.
  - Préservation des champs d'expansion existants et reconquête des zones d'expansion des crues.

Quelques autres mesures spécifiques ont été formulées par le groupe de travail « Population » :

- Intégrer le risque inondation dans les PLU et prévoir des Emplacements Réservés pour y positionner des bassins de rétention d'eau et d'expansion des crues (OS4).
- Travailler sur les règlements d'urbanisme au niveau communal ou intercommunal (PLU, PLUi) et en intégrant cette problématique en amont dans les SCoT (OS4).
- Travailler au niveau du programme Rivière du Sicoval et sur l'urbanisme pour préserver des espaces dédiés aux champs d'expansion des crues, ce qui aidera aussi à préserver l'agriculture (OS4).

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS1 - Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions</b>	<b>OS1A - Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI</b>	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI	
	<b>OS1B - Améliorer la gouvernance à l'échelle de la Garonne</b>	1B1 - Contribuer à la mise en place d'une structure adéquate à la gestion de la Garonne à l'échelle du bassin versant (EPTB)	
		1B2 - Construire un partenariat avec les structures compétentes pour la gestion amont du bassin versant (EPAGE)	
	<b>OS1C - Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations</b>	1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie	
		1C2 - Développer les partenariats techniques et financiers et associer les acteurs du territoire	Assistance technique, financière et participative coordonnée au niveau des EPCI Besoin de la mise en place d'une bonne gouvernance : COTECH et COPIL pour encadrer la démarche PAPI, assistance technique du porteur de l'action, désignation d'un référent chez chaque partenaire

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS2 - Connaissance et culture du risque	OS2A - Améliorer la connaissance de l'aléa	2A1 - Actualiser et partager la connaissance de l'aléa inondation	Affiner les diagnostics et les porter à connaissance des acteurs
			Développer des outils de communication, vulgariser les messages, simplifier l'accès à l'information (plateforme numérique)
			Mise à jour et appropriation des outils existants : PCS / DICRIM
			Mise à jour et partage des études hydrauliques
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	2A2 - Développer la connaissance des phénomènes mal connus	
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	2B1 - Actualiser, compléter et mutualiser la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	La CCI favorise l'autodiagnostic par les entreprises. Ce pré-diagnostic permet ensuite de réaliser un diagnostic plus approfondi dans les entreprises qui le nécessitent
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	2B2 - Effectuer des diagnostics de vulnérabilité des enjeux majeurs	
	OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C1 - Veiller à une diffusion régulière de l'information liée aux réglementations	
			Mise en œuvre de supports de communication (plaquette, site, n° de téléphone) permettant d'accéder à une information claire et simplifiée
Mutualiser une action de communication à l'échelle du territoire du PAPI pour simplifier l'accès à l'information et sa compréhension			
Mise à jour des documents supports et des données d'entrée, simplification des messages diffusés			
OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C2 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination du grand public	Procédure d'inscription du droit des sols dans les cahiers des charges des projets immobiliers pour que les notaires et aménageurs prennent en compte l'aléa	
		Systématiser la diffusion de documents d'information à chaque démarche administrative pour sensibiliser au risque inondation (ex. : au dépôt d'un permis de construire)	
		Organiser des réunions d'information ciblées	
OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C3 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination de publics ciblés		
OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C4 - Création et animation d'un observatoire du risque inondation		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS3 - Gestion de crise et retour à la normale	OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	3A1 - Évaluer l'opportunité de mettre en place des systèmes d'alertes locaux hors périmètre SPC	
		3A2 - Évaluer, améliorer et fiabiliser les dispositifs d'alerte communaux	
	OS3B - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation collective)	3B1 - Informer et former les services et élus communaux à l'anticipation et à la préparation des événements	Sensibilisation des élus à la préparation et la gestion de crises et à l'utilisation des moyens à mettre en place (sirène)
		3B2 - Évaluer, améliorer et actualiser les PCS	
		3B3 - Réaliser des exercices et valoriser les retours d'expériences	
		3B4 - Conduire une ou plusieurs analyses des possibilités de coordination à l'échelle intercommunale pour la préparation à la gestion de crise	
	OS3C - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation individuelle)	3C1 - Sensibiliser la population et les acteurs aux bons comportements	Mise à jour et appropriation des outils existants : PCS / DICRIM
		3C2 - Promouvoir et mettre en œuvre les outils particuliers de préparation face aux risques et de gestion de crise	Définir des Plans d'alerte de masse pour la population et les entreprises Diversifier les outils de communication : radio, site internet, appli mobile, alerte SMS Mettre en œuvre des exercices (avec accompagnement financier pour leur organisation)
	OS3D - Raccourcir le délai de retour à la normale	3D1 - Préparer le retour à la normale au niveau communal et intercommunal	
		3D2 - Développer les démarches pour faciliter le retour à la normale d'enjeux particuliers	PCS d'accompagnement du retour à la normale
	OS3E - Assurer le retour d'expérience post-crise	3E1 - Définir un protocole de retour d'expérience post inondation, animer, valoriser ces retours	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS4 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité</b>	<b>OS4A - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement</b>	4A1 - Veiller à la mise en cohérence des PPRI avec le PGRI lors de leur élaboration ou de leur révision	
		4A2 - S'assurer d'une bonne intégration du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	Intégrer le risque inondation dans les PLU et prévoir des Emplacements Réservés pour y positionner des bassins de rétention d'eau et d'expansion des crues
			Travailler sur les règlements d'urbanisme au niveau communal ou intercommunal (PLU, PLUi) et en intégrant cette problématique en amont dans les SCoT
			Travailler au niveau du programme Rivière du Sicoval et sur l'urbanisme pour préserver des espaces dédiés aux champs d'expansion des crues, ce qui aidera aussi à préserver l'agriculture
	4A3 - S'assurer d'une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols		
	<b>OS4B - Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme</b>	4B1 - Concevoir un aménagement du territoire et un urbanisme résilients aux inondations	Disposition constructive adaptée à l'aléa dans les documents d'urbanisme
			Sensibilisation des professionnels (architectes...)
	<b>OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés</b>	4C1 - Accompagner et financer les démarches pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par les PPRI	
		4C2 - Accompagner et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité d'enjeux spécifiques	Support financier et accompagnement administratif par l'État et les EPCI
	4C3 - Développer les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS5 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	OS5A - Connaître et préserver les bassins versants amont	5A1 - Améliorer la connaissance des bassins versants amont	
		5A2 - Préserver les milieux naturels et aquatiques, et les têtes de bassins versants	
	OS5B - Gérer et restaurer les capacités d'écoulement	5B1 - Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	Gestion et entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant ou sous-bassin par l'EPCI et le syndicat de bassin
		5B2 - Gérer les embâcles en situation post-crue	
		5B3 - Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des "points noirs"	Identifier et cartographier les champs d'expansion Gestion des remblais Acquisitions foncières (conditions de dédommagement) Préservation des champs d'expansion existants et reconquête des zones d'expansion des crues
	OS5C - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues	5C1 - Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête de zones d'expansion des crues	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labège 9.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS6 - Gestion des ouvrages de protection contre les inondations</b>	<b>OS6A - Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse</b>	6A1 - Finaliser les travaux de sécurisation	
		6A2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6A3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6B - Améliorer la gestion de la digue classée de Blagnac</b>	6B1 - Définir le niveau de sécurité de l'ouvrage et le programme des mesures de réduction des risques	
		6B2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6B3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6C - Améliorer la gestion des ouvrages non classés</b>	6C1 - Confirmer le recensement des ouvrages de protection potentiels sur le territoire	
		6C2 - Identifier parmi les ouvrages recensés ceux ayant un rôle de protection inondation au sens de la GEMAPI	
		6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	

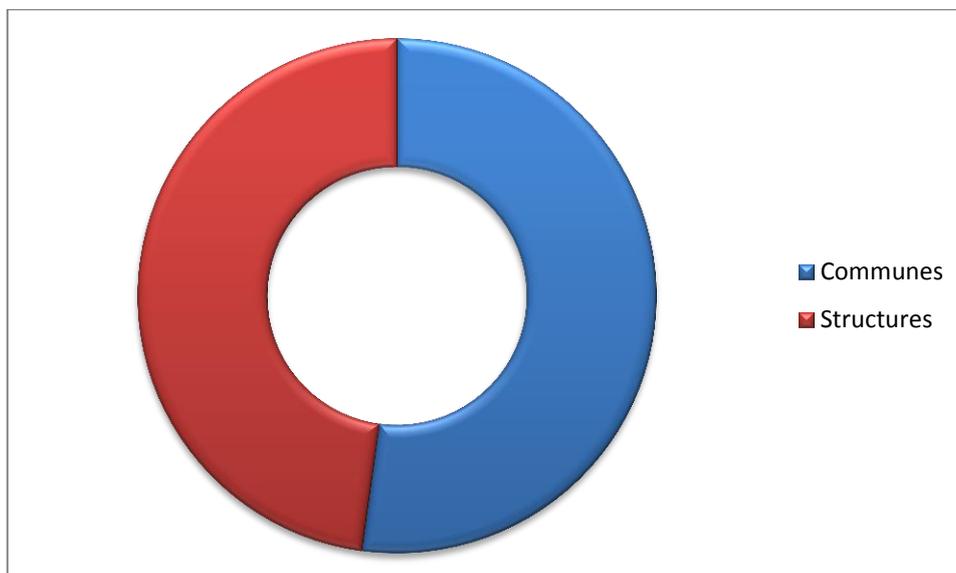
## Direction Environnement Énergie / Service GEMAPI

### Compte rendu des premiers ateliers du PAPI d'Intention Atelier de Labarthe-sur-Lèze, 10 avril 2019

#### Organisation (8) :

- Pilote du PAPI d'Intention :
  - o Martine SUSSET, vice-présidente de la commission Environnement, Développement durable, Energies
  - o Service Gemapi Toulouse Métropole : Hélène BARRIERE, Guillaume ROQUES, Hayem BEN TAHAR
  - o Service Urbanisme : Mathieu DISPANS
- Expertise technique (Artelia) : Adrien MEJEAN
- Animation et concertation (Campardou Communication): Jean-Yves LEBREC, Valérie RAVINET

#### Participants (23) :



COMMUNES	STRUCTURES
<b>Labarthe-sur-Lèze</b> : Yves CADAS (maire)	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b> : Guillaume BAQUIE
<b>Lacroix-Falgarde</b> : Bruno CARNAROLI (conseiller municipal)	<b>Chambre d'agriculture</b> : Nicolas ATES (secrétaire général)
<b>Lavernose-Lacasse</b> : Christian DOTTO (adjoint au maire)	<b>DDT Haute-Garonne</b> : Sabine BIELSA (service Risques et Gestion de crise)
<b>Le Fauga</b> : Mario ISAIA (maire)	<b>Muretain Agglo</b> : David CARLIER (vice-président délégué au développement durable, transition énergétique et Gemapi) Olivier SEGRESTIN (directeur urbanisme) Cédric DEBEVRE (chargé de mission Eau)
<b>Muret</b> : Annie SALVADOR (adjointe au maire déléguée à la politique de l'eau, la préservation du patrimoine naturel et la prévention des risques)	<b>Réserve Naturelle Régionale</b> : Mathieu ORTH (conservateur)
<b>Pins-Justaret</b> : Jean-Pierre DUPRAT (adjoint au maire délégué à l'urbanisme, l'environnement et le développement durable) Sandrine QUELLEC (service Urbanisme)	<b>SIAH du Touch</b> : Alain DINTHILAC (président) Mélanie BARREAUD (technicienne)
<b>Pinsaguel</b> : Lucien CASELLATO (adjoint au maire délégué à l'urbanisme, l'environnement, les travaux et projets structurants) Olivier BERAIL (DGS)	<b>SMIVAL</b> : Jean-Jacques MARTINEZ (président) Thomas BREINIG (directeur)
<b>Portet-sur-Garonne</b> : Jean-Côme FOREY (service Urbanisme)	
<b>Roques</b> : Cécile LAMBERT (DGS)	
<b>Roquettes</b> : Daniel VIRAZEL (1 <sup>er</sup> adjoint au maire délégué à l'urbanisme)	

Déroulement : l'atelier a duré un peu plus de 2h30 et s'est décomposé en quatre parties :

- Introduction, présentation des enjeux et du diagnostic du PAPI d'Intention : 34'
- Questions sur la présentation, pause et étude des posters de synthèse du diagnostic : 31'
- Temps de travail sur l'appropriation du diagnostic et restitution : 42'
- Temps de travail sur les pistes d'actions et restitution : 45'

# Restitution de l'atelier

En ouverture de l'atelier, le vice-président du Muretain Agglo souligne le caractère primordial de ce sujet du risque inondation, surtout dans ce territoire. Le maire de Labarthe-sur-Lèze rappelle que la commune a connu d'importantes crues en 2000 et a été à l'initiative de la création du premier syndicat intercommunal sur l'eau dans le territoire.

## → Réactions sur la présentation du diagnostic

### Questions et avis :

- Les cartes présentées sont à une échelle très large. Peut-on accéder à des données plus détaillées à l'échelle de la commune, voire avec zoom sur les quartiers ?

#### Réponse d'Artelia

*Le rapport de diagnostic intégrera des informations sur un certain nombre d'indicateurs à l'échelle des communes.*

- Avez-vous des données différentes de celles présentes dans les PPRI ? Il existe des relevés topographiques plus précis et plus récents, que même les services de l'État prennent en compte. Il peut être intéressant de revoir les PPRI anciens pour une meilleure définition de l'aléa.

#### Réponse d'Artelia

*L'intégration de données topographiques ultérieures à celles des PPRI est possible, mais elle nécessite des études complémentaires.*

- L'impact sur la santé (traumatisme psychologique par exemple) n'est pas pris en compte, or c'est une donnée importante qui impacte le territoire.

#### Réponse d'Artelia

*L'impact sur la santé est difficilement mesurable pour être intégré à un diagnostic à grande échelle (pas ou peu d'information ou d'indicateurs). Toutefois, il est possible d'intégrer ce paramètre dans le programme d'actions du PAPI d'intention.*

- Comment coordonner ce PAPI d'intention avec celui de la vallée de la Lèze qui vient d'être approuvé le 21 mars 2019 ?

#### Réponse de Toulouse Métropole

*Le PAPI de la vallée de la Lèze influera positivement sur celui de la métropole car le territoire est situé en amont. Les deux projets se déroulent de manière conjointe avec une cohérence de définition des actions.*

- Le PPRI de Labarthe-sur-Lèze a été élaboré avec le souvenir immédiat de l'impact des crues de 2000, souvenir visuel et de terrain. Le rôle des élus auprès de la population est important après un événement : il faut faire preuve d'humanisme même si la gestion du retour à la normale est difficile.
- Les données sur les entreprises concernent-elles les établissements ou les salariés ?

**Réponse d'Artelia**

*Les données sont extraites de la base Sirène qui indique une tranche de nombre de salariés. Cette donnée est donc une estimation du nombre de salariés concernés par établissement sur un territoire.*



## → Restitution du temps de travail sur l'appropriation du diagnostic

### Groupe de travail « Population » :

- Les cartes sont insuffisamment précises pour valider le diagnostic, notamment au niveau de l'échelle locale avec absence des hauteurs d'eau pour déterminer la réelle vulnérabilité.
- Besoin de réviser le PPRI en améliorant la connaissance du risque et en intégrant la problématique de l'impact en aval des débordements des affluents et petits cours d'eau.
- Les communes manquent d'information pour gérer la crise, particulièrement l'évacuation et les secours.
- Problème de financement pour installer des équipements individuels de réduction de la vulnérabilité de l'habitat : batardeaux, caches...

#### Précision de Toulouse Métropole

*Un nouvel arrêté (11 février 2019) établit la liste de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au FPRN ; le taux de subvention passerait à 80% pour les particuliers et 20% pour les entreprises dans le cadre du PAPI.*

### Groupe de travail « Logements » :

- Les données des PPRI sont un peu anciennes. Il faudrait prévoir des révisions de PPRI.
- Il est difficile de préciser les attentes et besoins à cette échelle de cartes globalisées qui ne permettent pas une identification des zones impactées.
- Les résultats globaux du diagnostic sont partagés, notamment l'augmentation du nombre de logements en zone inondable et l'importance du nombre de logements de plein pied sur le territoire.
- Il est important d'intégrer les piscines et les sous-sols dans le diagnostic car ils peuvent poser problème en cas de crise (nécessité d'informer les propriétaires en amont).
- Les anciens bâtis sont plus résistants que les bâtis récents. Cette donnée devrait être intégrée dans le diagnostic pour mieux identifier les bâtis les plus sensibles. Il faut aussi sensibiliser les architectes et aménageurs aux modes de construction résistants à l'eau.
- Problème accru des gens du voyage qui s'implantent souvent sur des terrains en zone inondable de manière permanente et ne sont pas sensibilisés au risque.
- Les merlons existants ne sont pas identifiés à cette échelle d'analyse.



### Groupe de travail « Entreprises » :

- Le résultat de l'indicateur du nombre de salariés est surprenant notamment sur Portet-sur-Garonne.
- Il manque des données au niveau des sous-bassins versants.
- Il est rappelé que les agriculteurs sont des entrepreneurs. Pourquoi l'agriculture est-elle traitée à part des activités économiques ? Que prennent en compte les calculs des dommages agricoles ? Ils semblent sous-évalués. Intègrent-ils les champs d'expansion ?

#### Réponse d'Artelia

*Les calculs de dommages ont été effectués sur la base de fonctions de dommages nationales issues du Guide AMC de mars 2018, conformément aux recommandations du cahier des charges PAPI 3. Les entreprises ont été recensées à partir de la base Sirène et les parcelles agricoles sur la base du RPG (Recensement Parcellaire Graphique). Les dommages agricoles ont été évalués en prenant en compte le type de culture (en hectare) et leurs périodes saisonnières, le tout croisé aux paramètres hydrauliques que sont la hauteur d'eau et la durée de submersion.*

- Le club d'entreprises du Muretain aggro dispose de données fines qui peuvent être mises à disposition du diagnostic du PAPI d'intention.
- Sur le bassin de la Lèze, les dommages sont importants rapportés au nombre d'habitants ou de salariés et l'impact social est très fort.
- L'indicateur de l'ONRN sur la sinistralité par habitant semble pertinent car il agrège les résultats communaux des aléas. Il est dommage de ne pas l'utiliser ici.

#### Réponse d'Artelia

*Concernant l'indicateur ONRN, l'information sur la sinistralité est en effet une donnée intéressante qui a été intégrée dans le diagnostic territorial du PAPI. Dans le cadre du PAPI et du diagnostic, nous nous sommes basés sur une série d'indicateurs, toujours issue du Guide AMC, afin d'évaluer la vulnérabilité du territoire.*

## → Restitution du temps de travail sur la proposition de pistes d'actions

### Groupe de travail « Entreprises » :

Parmi les mesures de la SLGRI, plusieurs priorités ont été identifiées par le groupe de travail :

- **Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme (OS4) :**
  - Actions de gestion des eaux pluviales au niveau de la parcelle pour toute urbanisation à venir (lutte contre le ruissellement).
  - Développer des outils et faire des recommandations de bonnes pratiques dans les documents d'urbanisme (PLU).
  
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - Diagnostic et connaissance des cours d'eau domaniaux et non domaniaux.
  - Créer du ralentissement dynamique en respectant l'activité agricole.
  - Recul des digues et merlons à lier avec un accompagnement financier, en secteur agricole comme en secteur urbanisé.
  - Actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion en lien avec les pratiques agricoles.
  - Simplifier les référentiels et procédures administratives pour motiver les agriculteurs à enclencher les démarches pour prendre en compte les mesures agro-environnementales.
  - Référentiel d'entretien des cours d'eau non domaniaux (gouvernance, mise en œuvre, acteurs, formulaires administratifs).

### Groupe de travail « Population » :

Les mesures prioritaires identifiées par le groupe de travail :

- **Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI (OS1) :**
  - Sur les documents d'urbanisme, les collectivités doivent se mettre en lien avec les structures Gemapi.
  
- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Lien avec les gestionnaires Gemapi.
  
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Informer les populations les plus vulnérables (fréquence régulière).
  - Systématiser les exercices de gestion de crise.
  - Solidarité territoriale (intercommunale).
  - Sensibiliser les élus (éviter l'improvisation).
  - Rôle de l'État dans l'information, l'accompagnement des collectivités et l'organisation.

- **Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte (OS3) :**
  - Maîtrise de l'interprétation de l'outil Vigicrue.
  - Équiper les cours d'eau ou affluents d'une station de prévision des crues.
  
- **Améliorer la préparation collective à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Organisation du déclenchement d'alerte.
  - Point de vigilance sur la non-prise en compte des apports du ruissellement des petits bassins versants (en cas d'orage).
  - Garder la mémoire humaine en favorisant la bancardisation.
  - Intégrer les associations dans les discussions.
  
- **Améliorer la préparation individuelle à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Réaliser des exercices intégrant la sensibilisation de la population.
  
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (OS4) :**
  - Bassins de rétention d'eau en ne se limitant pas seulement aux critères financiers dans l'analyse coût/bénéfice, mais en intégrant des données sanitaires.
  - Mesures individuelles avec la mise en place de batardeaux, mais le niveau actuel de subvention à 40% est insuffisant.
  
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - Gérer collectivement les cours d'eau à l'échelle du bassin versant, échelle la plus cohérente hydrographiquement.
  - Impact de l'amont sur l'aval : cohérence et complémentarité des actions.
  - Travail sur l'aménagement du bassin versant : réduire le ruissellement et les coulées de boues, reconquête des zones d'expansion.



## **Groupe de travail « Logements » :**

Les priorités identifiées par le groupe de travail :

- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Faire remonter les connaissances récentes, valoriser et actualiser les données.
- **Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité (OS2) :**
  - Cartographier les zones inondables à fort risque et les maisons sans zone refuge.
  - Identifier les ouvrages d'assainissement pluvial situés à proximité de logements.
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Action de communication vers les gens du voyage qui achètent des terrains non constructibles situés en zone inondable pour s'y installer, mais ne connaissent pas le risque inondation.
- **Raccourcir le délai de retour à la normale (OS3)**
  - Construire des logements adaptés.
  - Gestion des déchets (privés et entreprises).
- **Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme (OS4) :**
  - Sensibilisation et communication auprès des architectes.
  - Communication auprès des propriétaires de piscines.
  - Anticipation au changement climatique en adaptant les actions : interroger la fréquence et les impacts des aléas.
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (OS4) :**
  - Accélérer le processus et le délai d'indemnisation.
  - Cartographier l'état des réseaux d'assainissement pluvial pour identifier ceux qui ne pourraient pas jouer leur rôle en cas de crue du fait de leur vétusté ou de leur dimensionnement.
  - Contrôle de conformité des branchements : à Muret, démarche volontaire de la ville de contrôler la conformité des branchements lors de chaque transaction immobilière. Cette démarche pourrait être traduite sur le plan réglementaire.

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
<b>OS1 - Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions</b>	<b>OS1A - Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI</b>	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI		
		1A2 - Mettre en œuvre la compétence GEMAPI	Sur les documents d'urbanisme, les collectivités doivent se mettre en lien avec les structures Gemapi	
		<b>OS1B - Améliorer la gouvernance à l'échelle de la Garonne</b>	1B1 - Contribuer à la mise en place d'une structure adéquate à la gestion de la Garonne à l'échelle du bassin versant (EPTB)	
		1B2 - Construire un partenariat avec les structures compétentes pour la gestion amont du bassin versant (EPAGE)		
	<b>OS1C - Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations</b>	1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie		
	1C2 - Développer les partenariats techniques et financiers et associer les acteurs du territoire			

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS2 - Connaissance et culture du risque</b>	<b>OS2A - Améliorer la connaissance de l'aléa</b>	2A1 - Actualiser et partager la connaissance de l'aléa inondation	Lien avec le gestionnaire GEMAPI Faire remonter les connaissances récentes, valoriser et actualiser les données
		2A2 - Développer la connaissance des phénomènes mal connus	
	<b>OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité</b>	2B1 - Actualiser, compléter et mutualiser la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	Cartographier les zones inondables à fort risque et les maisons sans zone refuge Identifier les ouvrages d'assainissement pluvial situés à proximité de logements
		2B2 - Effectuer des diagnostics de vulnérabilité des enjeux majeurs	
	<b>OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque</b>	2C1 - Veiller à une diffusion régulière de l'information liée aux réglementations	
		2C2 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination du grand public	
		2C3 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination de publics ciblés	Informers les populations les plus vulnérables (fréquence régulière)
			Systématiser les exercices de gestion de crise
			Solidarité territoriale (intercommunale)
			Sensibiliser les élus (éviter l'improvisation)
	Rôle de l'État dans l'information, l'accompagnement des collectivités et l'organisation		
	Action de communication vers les gens du voyage qui achètent des terrains non constructibles situés en zone inondable pour s'y installer, mais ne connaissent pas le risque inondation		
	2C4 - Création et animation d'un observatoire du risque inondation		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS3 - Gestion de crise et retour à la normale</b>	<b>OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte</b>	3A1 - Évaluer l'opportunité de mettre en place des systèmes d'alertes locaux hors périmètre SPC	Équiper les cours d'eau ou affluents d'une station de prévision des crues
		3A2 - Évaluer, améliorer et fiabiliser les dispositifs d'alerte communaux	Maîtrise de l'interprétation de l'outil Vigicrue
	<b>OS3B - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation collective)</b>	3B1 - Informer et former les services et élus communaux à l'anticipation et à la préparation des événements	Organisation du déclenchement d'alerte
		3B2 - Évaluer, améliorer et actualiser les PCS	Point de vigilance sur la non prise en compte des apports du ruissellement des petits bassins versants (en cas d'orage)
		3B3 - Réaliser des exercices et valoriser les retours d'expériences	Garder la mémoire humaine en favorisant la bancardisation
		3B4 - Conduire une ou plusieurs analyses des possibilités de coordination à l'échelle intercommunale pour la préparation à la gestion de crise	Intégrer les associations dans les discussions
	<b>OS3C - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation individuelle)</b>	3C1 - Sensibiliser la population et les acteurs aux bons comportements	Réaliser des exercices intégrant la sensibilisation de la population
		3C2 - Promouvoir et mettre en œuvre les outils particuliers de préparation face aux risques et de gestion de crise	
	<b>OS3D - Raccourcir le délai de retour à la normale</b>	3D1 - Préparer le retour à la normale au niveau communal et intercommunal	
		3D2 - Développer les démarches pour faciliter le retour à la normale d'enjeux particuliers	Construire des logements adaptés Gestion des déchets (privés et entreprises)
	<b>OS3E - Assurer le retour d'expérience post-crue</b>	3E1 - Définir un protocole de retour d'expérience post inondation, animer, valoriser ces retours	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS4 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité</b>	<b>OS4A - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement</b>	4A1 - Veiller à la mise en cohérence des PPRI avec le PGRI lors de leur élaboration ou de leur révision	
		4A2 - S'assurer d'une bonne intégration du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	
		4A3 - S'assurer d'une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols	
	<b>OS4B - Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme</b>	4B1 - Concevoir un aménagement du territoire et un urbanisme résilients aux inondations	Actions de gestion des eaux pluviales au niveau de la parcelle pour toute urbanisation à venir (lutte contre le ruissellement)
	<b>OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés</b>		Développer des outils et faire des recommandations de bonnes pratiques dans les documents d'urbanisme (PLU)
		Sensibilisation et communication auprès des architectes	
		Communication auprès des propriétaires de piscines	
		Anticipation au changement climatique en adaptant les actions : interroger la fréquence et les impacts des aléas	
		Accélérer le processus et le délai d'indemnisation	
	4C1 - Accompagner et financer les démarches pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par les PPRI		
	4C2 - Accompagner et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité d'enjeux spécifiques	Bassins de rétention d'eau en ne se limitant pas seulement aux critères financiers dans l'analyse coût/bénéfice, mais en intégrant des données sanitaires	
		Mesures individuelles avec la mise en place de batardeaux, mais le niveau actuel de subvention à 40% est insuffisant	
Contrôle de conformité des branchements : à Muret, démarche volontaire de la ville de contrôler la conformité des branchements lors de chaque transaction immobilière. Cette démarche pourrait être traduite sur le plan réglementaire			
4C3 - Développer les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux	Cartographier l'état des réseaux d'assainissement pluvial pour identifier ceux qui ne pourraient pas jouer leur rôle en cas de crue du fait de leur vétusté ou de leur dimensionnement		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
<b>OS5 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues</b>	<b>OS5A - Connaître et préserver les bassins versants amont</b>	5A1 - Améliorer la connaissance des bassins versants amont		
		5A2 - Préserver les milieux naturels et aquatiques, et les têtes de bassins versants		
	<b>OS5B - Gérer et restaurer les capacités d'écoulement</b>	5B1 - Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau		Diagnostic et connaissance des cours d'eau domaniaux et non domaniaux
				Recul des digues et merlons à lier avec un accompagnement financier, en secteur agricole comme en secteur urbanisé
				Référentiel d'entretien des cours d'eau non domaniaux (gouvernance, mise en œuvre, acteurs, formulaires administratifs)
				Simplifier les référentiels et procédures administratives pour motiver les agriculteurs à enclencher les démarches pour prendre en compte les mesures agro-environnementales
				Gérer collectivement les cours d'eau à l'échelle du bassin versant, échelle la plus cohérente hydrographiquement
				Impact de l'amont sur l'aval : cohérence et complémentarité des actions
		5B2 - Gérer les embâcles en situation post-crue		
		5B3 - Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des "points noirs"	Créer du ralentissement dynamique en respectant l'activité agricole Actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion en lien avec les pratiques agricoles Travail sur l'aménagement du bassin versant : réduire le ruissellement et les coulées de voues, reconquête des zones d'expansion	
	<b>OS5C - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues</b>	5C1 - Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête de zones d'expansion des crues		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Labarthe-sur-Lèze 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS6 - Gestion des ouvrages de protection contre les inondations</b>	<b>OS6A - Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse</b>	6A1 - Finaliser les travaux de sécurisation	
		6A2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6A3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6B - Améliorer la gestion de la digue classée de Blagnac</b>	6B1 - Définir le niveau de sécurité de l'ouvrage et le programme des mesures de réduction des risques	
		6B2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6B3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6C - Améliorer la gestion des ouvrages non classés</b>	6C1 - Confirmer le recensement des ouvrages de protection potentiels sur le territoire	
		6C2 - Identifier parmi les ouvrages recensés ceux ayant un rôle de protection inondation au sens de la GEMAPI	
		6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	

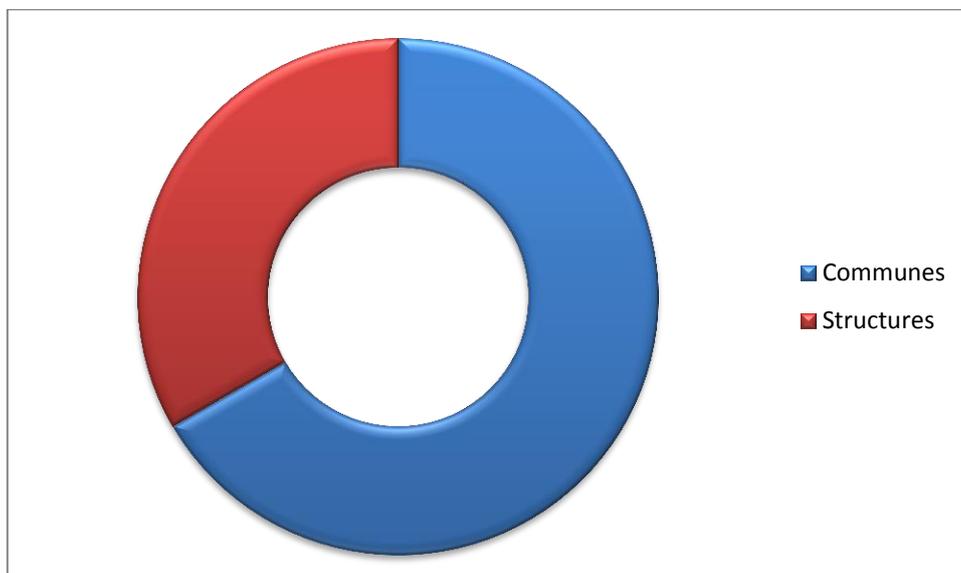
## Direction Environnement Énergie / Service GEMAPI

### Compte rendu des premiers ateliers du PAPI d'Intention Atelier de Pin-Balma, 10 avril 2019

#### Organisation (8) :

- Pilote du PAPI d'Intention :
  - o Martine SUSSET, vice-présidente de la commission Environnement, Développement durable, Energies
  - o Service Gemapi Toulouse Métropole : Hélène BARRIERE, Guillaume ROQUES, Hayem BEN TAHAR
  - o Service Urbanisme : Elisabeth DEPAIX
- Expertise technique (Artelia) : Adrien MEJEAN
- Animation et concertation (Campardou Communication): Jean-Yves LEBREC, Valérie RAVINET

#### Participants (15) :



COMMUNES	STRUCTURES
<b>Aigrefeuille :</b> Thierry IMART (adjoint au maire délégué à la sécurité)	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne :</b> Guillaume BAQUIE
<b>Balma :</b> Michel BASELGA (adjoint au maire délégué au cadre, à la qualité de vie, aux travaux)	<b>AUAT :</b> Geneviève BRETAGNE (service Environnement)
<b>Castelginest :</b> Vincent BOUVIER (adjoint au maire) Guillaume IRSUTTI (conseiller délégué)	<b>Chambre d'agriculture :</b> Marie-Thérèse LACOURT (secrétaire générale adjointe)
<b>Launaguet :</b> André PUYO (adjoint au maire délégué à l'environnement et au développement durable)	<b>DDT Haute-Garonne :</b> Anne-Marie PLOMBAT (service Risques et Gestion de crise)
<b>Pin-Balma :</b> Jacques DIFFIS (maire) Guy DUMOULIN (adjoint au maire délégué à l'environnement)	<b>SBHG :</b> Sylvain MACÉ (animateur SAGE)
<b>Saint-Alban :</b> Raymond-Roger STRAMARE (maire)	
<b>Saint-Orens :</b> Tiphaine RODRIGUEZ (directrice de l'urbanisme) Kathleen GUIRAUD (responsable environnement)	

Déroulement : l'atelier a duré un peu plus de 2h20 et s'est décomposé en quatre parties :

- Introduction, présentation des enjeux et du diagnostic du PAPI d'Intention : 32'
- Questions sur la présentation, pause et étude des posters de synthèse du diagnostic : 35'
- Temps de travail sur l'appropriation du diagnostic et restitution : 31'
- Temps de travail sur les pistes d'actions et restitution : 45'

# Restitution de l'atelier

En ouverture de l'atelier, le maire de Pin-Balma salue les participants et pointe l'importance de l'enjeu du risque inondation dans les territoires, même si toutes les communes ne sont pas exposées au même niveau de risque. A Pin-Balma, un centre équestre est particulièrement concerné.

## → Réactions sur la présentation du diagnostic

### Questions et avis :

- Quels aménagements sont prévus en milieu agricole ? Une évolution des pratiques agricoles, des zones d'expansion des crues, de rétention d'eau ?

#### Réponse de Toulouse Métropole et du SBHG

*Concernant les aménagements et le maintien des activités agricoles, Toulouse Métropole indique que c'est une réflexion à mener en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Le Syndicat du Bassin Hers Girou souligne qu'un programme d'action avec les agriculteurs a été élaboré dans l'Aude ; une démarche similaire pourrait donc être mise en place sur le territoire.*

- Étonnement des participants, notamment le SBHG, sur le nombre d'entreprises impactées en aléa fréquent et le coût des dommages associés alors que des aménagements et le recalibrage du cours d'eau ont été dimensionnés pour une crue trentennale.
- Il est important de préserver des zones d'expansion au plus près des communes voisines de la métropole, notamment sur l'amont ainsi qu'au sein même de la métropole.
- Quel est le but de la démarche ? Le problème est déjà connu suite à une étude en 1971 après la suite de la crue de l'Hers. Depuis, l'A61 a été réalisée et crée une barrière hydraulique en cas de crue importante, l'urbanisation s'est intensifiée, y compris en amont de la métropole. Quelles actions mettre en place ? Qui les financera ?

#### Réponse de Toulouse Métropole

*Sur le but de la démarche et le financement des actions, Toulouse Métropole rappelle que chaque collectivité conserve son champ de compétence. Le PAPI est un document cadre qui permet d'obtenir des financements de l'État, l'Union Européenne, la Région, l'Agence de l'eau... Les études d'élaboration du PAPI sont financées en moyenne à hauteur de 50% au titre du FPRNM. Concernant les actions, des secteurs à enjeux ont été identifiés sur le bassin Hers Aval qui feront l'objet d'une attention particulière pour définir un scénario d'aménagement en vue d'assurer la protection des personnes et des biens et réduire la vulnérabilité du territoire.*

- Quand les travaux du pont sur la RD14 vont-ils se concrétiser ?

**Réponse de Toulouse Métropole**

*Le pont sur la RD14 à Saint-Alban est bien considéré comme un point noir hydraulique. Il fera l'objet d'une action spécifique du PAPI estimant de manière précise la solution et le coût associé ainsi qu'une ACB ou AMC.*



**→ Restitution du temps de travail sur l'appropriation du diagnostic**

Remarque : pour prendre en compte le nombre limité de participants, le groupe « Logements » a été supprimé.

**Groupe de travail « Entreprises » :**

- Le diagnostic présente un nombre élevé d'entreprises touchées en scénario fréquent, alors que l'Hers a été recalibrée pour ne pas déborder pour une crue trentennale. Il faudrait disposer de zooms sur les zones les plus à risque pour vérifier les résultats du diagnostic et définir les secteurs à protéger.
- Deux centres équestres seraient menacés en cas de crue, ainsi que la zone commerciale de Saint-Orens et la rive gauche de la plaine des Monges.

- Des PCS existent, mais sont-ils opérationnels ? Les maires et équipes municipales sont-ils prêts et entraînés en cas de crue ? Il faudrait prévoir une appropriation des PCS par la mise en œuvre d'exercices opérationnels.
- Un risque de rupture est identifié sur le barrage de Flourens.
- Manque de dialogue avec les entreprises : il est important de développer une culture du risque ciblée.
- Pourquoi Saint-Alban se trouve-t-elle avec des zones économiques en zone à risque alors que seulement quelques secteurs devraient être concernés ?
- Il faudrait distinguer les débordements de cours d'eau des zones potentiellement impactées par le ruissellement.

#### **Groupe de travail « Population » :**

- Les propriétaires, bien qu'avertis, nient le risque et posent des permis de construire. Les communes ont-elles les moyens d'effectuer le contrôle de conformité des permis ?
- Sur le contrôle de conformité des permis, les communes ont-elles les moyens de les effectuer ?
- Face à la pression immobilière, il est important de restreindre l'urbanisation en zone inondable. Même si certaines zones aujourd'hui non bâties sont constructibles au PPRI, on peut se poser la question d'exposer encore des biens et des personnes et de l'opportunité de se développer sur d'autres secteurs non inondables.
- Les PCS existent et des exercices sont organisés sur certaines communes. Par contre, quelle conduite tenir en cas de rupture du barrage de la Ganguise ?
- Face à la difficulté à sensibiliser les populations au risque, on se contente trop souvent d'alerter en cas d'événement, sans mettre d'actions de prévention en place.

#### **Réponses apportées directement durant l'atelier :**

Concernant la pression foncière, Toulouse Métropole rappelle les outils existants (ScoT, PGRI, PPRI, PLU) et souligne que l'apprentissage de la culture du risque aide à réduire la vulnérabilité des territoires.



## → Restitution du temps de travail sur la proposition de pistes d'actions

### Groupe de travail « Population » :

Les mesures prioritaires identifiées par le groupe de travail :

- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Outils de diffusion de l'information : SMS, mailings, tournée police municipale, exercices en semaine et le week-end pour toucher un public plus large
  - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination du grand public
- **Améliorer la prévision, la surveillance, l'alerte (OS3) :**
  - Compléter l'équipement des communes en sirènes et sensibiliser les populations sur leur signification
  - S'assurer que des PPMS existent et que des exercices sont effectués chaque année, notamment dans les établissements scolaires, et surtout dans les collèges et lycées où la rotation des enseignants est fréquente
- **Améliorer la préparation collective à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Conduite à tenir en cas de rupture de la Ganguise

- **Améliorer la préparation individuelle à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - o Travailler sur la culture du risque pour sensibiliser la population sans être trop anxiogène
  
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - o Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau
  - o Mettre en place un ouvrage de décharge du pont de la RD14
  - o Intégrer, dans les mesures sur le territoire de la métropole, les effets de l'urbanisation en amont, notamment dans le secteur de la plaine de l'Hers lauragaise.
  - o Entretien l'Hers de l'amont à l'aval en identifiant une gouvernance claire de la GEMAPI sur le territoire.

### **Groupe de travail « Entreprises » :**

Parmi les mesures de la SLGRI, plusieurs priorités ont été identifiées par le groupe de travail :

- **Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations (OS1) :**
  - o Importance d'engager des travaux d'aménagement sur le secteur Hers aval. C'est l'objectif poursuivi par le PAPI même si les délais de procédure paraissent longs pour une mise en œuvre des travaux.
  
- **Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité (OS2) :**
  - o Cibler plus directement les entreprises impactées par le scénario fréquent.



- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Une communication trop diffuse manquerait d'efficacité. Cibler différents publics sur toute la chaîne de construction/aménagement (promoteurs, aménageurs, lotisseurs, collectivités...) afin qu'ils soient sensibilisés et relayent l'information.
  - Développer la culture du risque dans les entreprises les plus exposées.
  
- **Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme (OS4) :**
  - Éviter l'urbanisation dans les zones à risque liées aux débordements de cours d'eau et au ruissellement.
  - Permettre le retour à des sols plus perméables et favoriser la rétention à la parcelle pour limiter le ruissellement.
  - Retour d'expérience dans la vallée de la Saône : utilisation de matériaux de construction adaptés au risque inondation.
  
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (OS4) :**
  - Cibler plus directement les entreprises impactées par le scénario fréquent.
  - Accompagner et financer les travaux de réduction de vulnérabilité des enjeux.
  
- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête des zones d'expansion des crues.
  
- **Améliorer la gestion des ouvrages (OS6) :**
  - Intégrer le rôle des ouvrages de rétention des eaux.

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
<b>OS1 - Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions</b>	<b>OS1A - Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI</b>	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI		
		1A2 - Mettre en œuvre la compétence GEMAPI		
		<b>OS1B - Améliorer la gouvernance à l'échelle de la Garonne</b>	1B1 - Contribuer à la mise en place d'une structure adéquate à la gestion de la Garonne à l'échelle du bassin versant (EPTB)	
			1B2 - Construire un partenariat avec les structures compétentes pour la gestion amont du bassin versant (EPAGE)	
	<b>OS1C - Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations</b>	1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie	Importance d'engager des travaux d'aménagement sur le secteur Hers aval. C'est l'objectif poursuivi par le PAPI même si les délais de procédure paraissent longs pour une mise en œuvre des travaux	
		1C2 - Développer les partenariats techniques et financiers et associer les acteurs du territoire		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS2 - Connaissance et culture du risque	OS2A - Améliorer la connaissance de l'aléa	2A1 - Actualiser et partager la connaissance de l'aléa inondation	
		2A2 - Développer la connaissance des phénomènes mal connus	
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	2B1 - Actualiser, compléter et mutualiser la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	Cibler plus directement les entreprises impactées par le scénario fréquent
		2B2 - Effectuer des diagnostics de vulnérabilité des enjeux majeurs	
	OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C1 - Veiller à une diffusion régulière de l'information liée aux réglementations	
		2C2 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination du grand public	Outils de diffusion de l'information : SMS, mailings, tournée police municipale, exercices en semaine et le week-end pour toucher un public plus large
		2C3 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination de publics ciblés	Une communication trop diffuse manquerait d'efficacité. Cibler différents publics sur toute la chaîne de construction/aménagement (promoteurs, aménageurs, lotisseurs, collectivités...) afin qu'ils soient sensibilisés et relayent l'information Développer la culture du risque dans les entreprises les plus exposées
		2C4 - Création et animation d'un observatoire du risque inondation	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS3 - Gestion de crise et retour à la normale	OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	3A1 - Évaluer l'opportunité de mettre en place des systèmes d'alertes locaux hors périmètre SPC	
		3A2 - Évaluer, améliorer et fiabiliser les dispositifs d'alerte communaux	Compléter l'équipement des communes en sirènes et sensibiliser les populations sur leur signification S'assurer que des PPMS existent et que des exercices sont effectués chaque année, notamment dans les établissements scolaires, et surtout dans les collèges et lycées où la rotation des enseignants est fréquente
	OS3B - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation collective)	3B1 - Informer et former les services et élus communaux à l'anticipation et à la préparation des événements	Conduite à tenir en cas de rupture de la Ganguise
		3B2 - Évaluer, améliorer et actualiser les PCS	
		3B3 - Réaliser des exercices et valoriser les retours d'expériences	
		3B4 - Conduire une ou plusieurs analyses des possibilités de coordination à l'échelle intercommunale pour la préparation à la gestion de crise	
	OS3C - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation individuelle)	3C1 - Sensibiliser la population et les acteurs aux bons comportements	Travailler sur la culture du risque pour sensibiliser la population sans être trop anxiogène
		3C2 - Promouvoir et mettre en œuvre les outils particuliers de préparation face aux risques et de gestion de crise	
	OS3D - Raccourcir le délai de retour à la normale	3D1 - Préparer le retour à la normale au niveau communal et intercommunal	
		3D2 - Développer les démarches pour faciliter le retour à la normale d'enjeux particuliers	
	OS3E - Assurer le retour d'expérience post-crise	3E1 - Définir un protocole de retour d'expérience post inondation, animer, valoriser ces retours	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
OS4 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité	OS4A - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	4A1 - Veiller à la mise en cohérence des PPRI avec le PGRI lors de leur élaboration ou de leur révision		
		4A2 - S'assurer d'une bonne intégration du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement		
		4A3 - S'assurer d'une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols		
	OS4B - Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme	4B1 - Concevoir un aménagement du territoire et un urbanisme résilients aux inondations		Éviter l'urbanisation dans les zones à risque liées aux débordements de cours d'eau et au ruissellement
				Permettre le retour à des sols plus perméables et favoriser la rétention à la parcelle pour limiter le ruissellement
				Retour d'expérience dans la vallée de la Saône : utilisation de matériaux de construction adaptés au risque inondation
	OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	4C1 - Accompagner et financer les démarches pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par les PPRI		Accompagner et financer les travaux de réduction de vulnérabilité des enjeux
	OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	4C2 - Accompagner et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité d'enjeux spécifiques		Cibler plus directement les entreprises impactées par le scénario fréquent
OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	4C3 - Développer les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux			

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS5 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	OS5A - Connaître et préserver les bassins versants amont	5A1 - Améliorer la connaissance des bassins versants amont	
		5A2 - Préserver les milieux naturels et aquatiques, et les têtes de bassins versants	
	OS5B - Gérer et restaurer les capacités d'écoulement	5B1 - Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	Intégrer, dans les mesures sur le territoire de la métropole, les effets de l'urbanisation en amont, notamment dans le secteur de la plaine de l'Hers lauragaise
			Entretien l'Hers de l'amont à l'aval en identifiant une gouvernance claire de la GEMAPI sur le territoire
		5B2 - Gérer les embâcles en situation post-crue	
	OS5C - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues	5B3 - Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des "points noirs"	Mettre en place un ouvrage de décharge du pont de la RD14
	5C1 - Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête de zones d'expansion des crues		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Pin-Balma 10.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS6 - Gestion des ouvrages de protection contre les inondations</b>	<b>OS6A - Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse</b>	6A1 - Finaliser les travaux de sécurisation	
		6A2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6A3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6B - Améliorer la gestion de la digue classée de Blagnac</b>	6B1 - Définir le niveau de sécurité de l'ouvrage et le programme des mesures de réduction des risques	
		6B2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6B3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6C - Améliorer la gestion des ouvrages non classés</b>	6C1 - Confirmer le recensement des ouvrages de protection potentiels sur le territoire	
		6C2 - Identifier parmi les ouvrages recensés ceux ayant un rôle de protection inondation au sens de la GEMAPI	Intégrer les ouvrages de rétention des eaux
		6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	

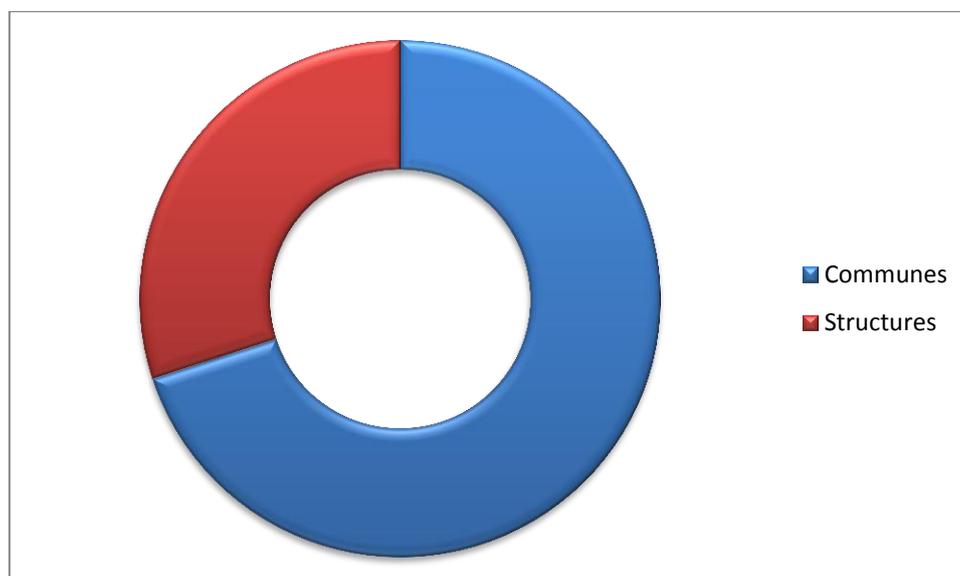
## Direction Environnement Énergie / Service GEMAPI

### Compte rendu des premiers ateliers du PAPI d'Intention Atelier de Tournefeuille, 11 avril 2019

#### Organisation (11) :

- Pilote du PAPI d'Intention :
  - o Martine SUSSET, vice-présidente de la commission Environnement, Développement durable, Energies
  - o Service Gemapi Toulouse Métropole : Hélène BARRIERE, Guillaume ROQUES, Marie SAINT-MARTIN, Hayem BEN TAHAR
  - o Service ITE : Dorine JOUATHEL, Romain MARTIN
  - o Service DCE : Patricia LACOUR
- Expertise technique (Artelia) : Anne-Claire BADEL, Adrien MEJEAN
- Animation et concertation (Campardou Communication): Jean-Yves LEBREC, Valérie RAVINET

#### Participants (20) :



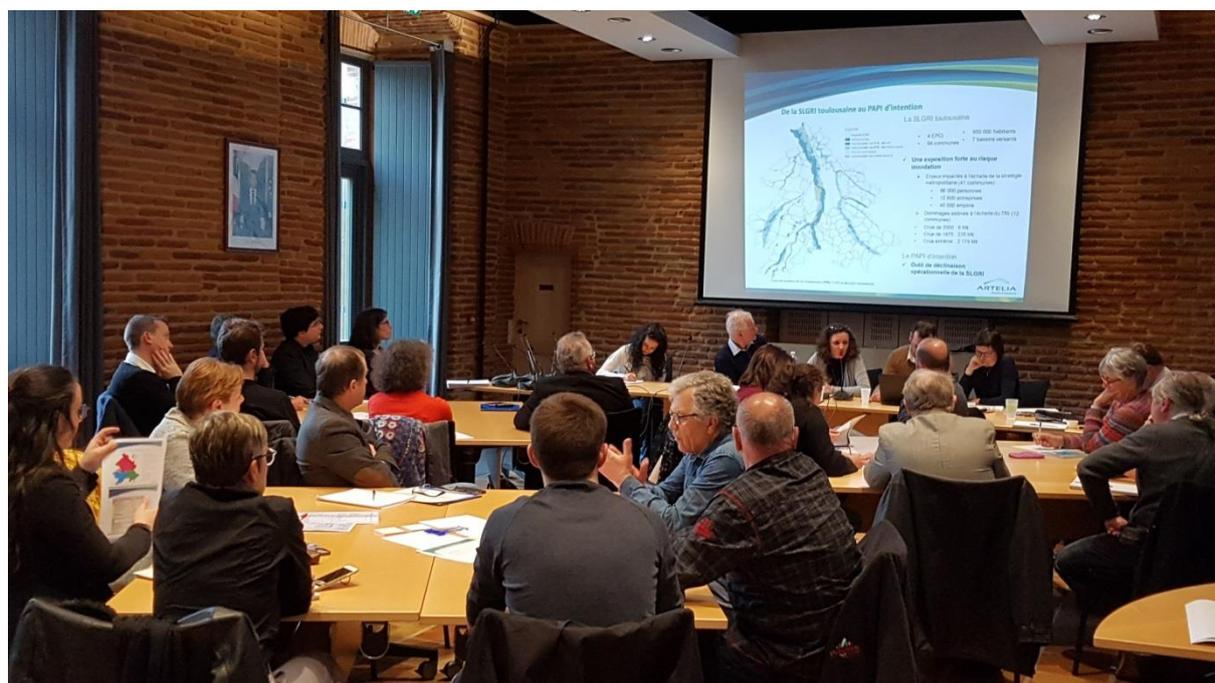
COMMUNES	STRUCTURES
<b>Blagnac</b> : Bertrand LANDAIS (directeur Aménagement)	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b> : Guillaume BAQUIE
<b>Colomiers</b> : Jérôme VIDALIE (service Urbanisme)	<b>CC de la Save au Touch</b> : Bernard COUBERES (DST)
<b>Cornebarrieu</b> : Serge BOSELLI (adjoint au maire délégué à la sécurité et à l'accessibilité des bâtiments)	<b>Chambre d'agriculture</b> : Christel CARPENTIER (élue)
<b>Fonsorbes</b> : Patricia CAMILLERI (service Affaires immobilières) Martine VITET (conseillère municipale déléguée au développement durable)	<b>Muretain Agglo</b> : Cédric DEBEVRE (chargé de mission Eau)
<b>Labastidette</b> : Gérard BERTHOLD (adjoint au maire)	<b>SIAH du Touch</b> : Alain DINTHILAC (président) Laure CONDAMIN (technicienne)
<b>Plaisance-du-Touch</b> : Sullivan BUREAUX (service Urbanisme) François GABARRUT (services techniques) Pierrick MORIN (adjoint au maire délégué à l'aménagement du territoire, la sécurité et la prévention des risques)	
<b>Saint-Lys</b> : Jean-François SUTRA (conseiller municipal délégué à la coopération intercommunale, la gestion des eaux et des énergies)	
<b>Toulouse</b> : Nathalie LIBOUREL (DSCRM)	
<b>Tournefeuille</b> : Jean-Claude LONJOU (DGS) Thierry NOVIER (DST) Gilbert QUERE (adjoint au maire délégué aux travaux et au patrimoine communal)	

Déroulement : l'atelier a duré un peu plus de 2h30 et s'est décomposé en quatre parties :

- Introduction, présentation des enjeux et du diagnostic du PAPI d'Intention : 37'
- Questions sur la présentation, pause et étude des posters de synthèse du diagnostic : 30'
- Temps de travail sur l'appropriation du diagnostic et restitution : 39'
- Temps de travail sur les pistes d'actions et restitution : 48'

# Restitution de l'atelier

En ouverture de l'atelier, l'adjoint au maire de Tournefeuille souligne l'importance de l'enjeu du risque inondation, notamment dans ce territoire où le risque s'accroît : la montée des eaux du Touch est plus rapide aujourd'hui, la problématique des eaux de ruissellement concerne l'ensemble du bassin versant du Touch. La population est inquiète depuis les inondations de 2003 et il faut lui apporter des réponses.



## ➔ Réactions sur la présentation du diagnostic

### Questions et avis :

- Dans la présentation des données, surprise quant à la faiblesse des dommages agricoles et par le fait que les exploitations agricoles ne sont pas intégrées comme des entreprises. Quelle valeur économique est donnée aux terres ?

#### Réponse d'Artelia

*Les entreprises agricoles sont traitées à part car les paramètres pour le calcul des dommages intègrent des paramètres spécifiques non pris en compte pour les autres entreprises. La faiblesse des dommages pour l'évènement fréquent vient du fait que le lit majeur est peu mobilisé pour cet évènement. Les fonctions de dommages agricoles sont issues du guide national AMC du CGDD (mars 2018).*

- Le diagnostic a-t-il été établi à partir des données des dernières crues connues ?

**Réponse d'Artelia**

*Le diagnostic a été établi à partir des bases de données disponibles ou portées à notre connaissance sur le périmètre PAPI (PPRI, CIZI, TRI, études hydrauliques). Les acteurs susceptibles de disposer des données sur l'aléa ont été consultés (DREAL, DDT, EPCI, Syndicats). Sur le bassin versant du Touch, l'évènement de 2003 a bien été pris en compte.*

- Quels types d'inondations sont étudiés dans le diagnostic ? Le ruissellement en fait-il partie ?

**Réponse**

*Les secteurs sensibles sont connus sur la Métropole, mais aucune cartographie et étude sur le ruissellement existe sur le territoire. Les impacts du réchauffement climatique pourraient rendre pertinent la prise en compte de ce risque qui pourra s'avérer plus fréquent à l'avenir. Artelia souligne que des études pour approfondir la connaissance sur le ruissellement pourraient être prises en compte dans les actions du PAPI.*

- Des secteurs ont été impactés à Colomiers en 2014 alors qu'ils n'étaient pas identifiés comme secteurs à enjeu, ce qui a entraîné une incompréhension de la population et une critique sur l'intervention de la collectivité.

- Quel lien établir entre ruissellement et imperméabilisation des sols ?

**Réponse d'Artelia**

*La nature des sols du territoire n'est pas favorable à l'infiltration. Pour lutter contre le ruissellement, il faudrait plutôt privilégier la rétention à la parcelle et la non aggravation des risques sur les zones nouvellement aménagées, paramètre à intégrer dans les documents et les règlements des SAGE.*

- Connaissez-vous l'exemple des jardins de pluie canadiens, sur les ronds-points ?

**Réponse**

*C'est une expérience qui n'a pas été prise en compte à ce stade.*



## → Restitution du temps de travail sur l'appropriation du diagnostic

### Groupe de travail « Population » :

- Interrogation sur certains aléas et sur le nombre d'habitants concernés à Colomiers.
- Nécessité d'intégrer la problématique du ruissellement urbain, phénomène rapide qui ne permet pas d'avoir le temps de réagir en cas de crue et n'impacte pas forcément les secteurs inondables connus dans les PPRI.
- Problématique spécifique de l'île du Ramier où il est difficile d'intervenir.
- Manque d'information et de prise de conscience du risque de la population : les niveaux d'alerte sont méconnus et les consignes de sauvegarde ne sont pas respectées. Cette absence de culture du risque est amplifiée sur notre territoire du fait de l'absence de mémoire d'inondations d'ampleur.
- Beaucoup d'établissements sensibles sont implantés derrière les digues à Toulouse.

### Groupe de travail « Logements » :

- Partage des résultats du diagnostic : pas d'incohérence soulevée.
- Les communes se savent impactées et le risque inondation est connu, mais l'ampleur des enjeux touchés par commune et l'importance des dommages par typologie ont surpris les participants
- Interrogation sur la réalisation d'exercices d'entraînement pour la mise en œuvre opérationnelle des PCS.
- Comment prendre en charge financièrement les aménagements nécessaires liés aux PPRI existants ?

*Réponse de Toulouse Métropole : il est désormais possible d'obtenir pour les particuliers des financements à hauteur de 50% pour les diagnostics 80 % pour la mise en place de travaux de réduction de vulnérabilité sur l'habitat si l'action est inscrite dans un PAPI complet. Contre le risque que les logements vides soient pillés, le plan de continuité d'activité est un outil qui permet de prévoir des tournées de police municipale. Ce plan permet aussi de limiter l'aggravation des impacts liés à la crue, par exemple en assurant la continuité du ramassage des déchets.*

- En épisode de crue, de nombreuses personnes refusent de quitter leur logement de peur d'être pillés.



### **Groupe de travail « Entreprises » :**

- Partage des résultats du diagnostic : pas d'incohérence soulevée.
- L'activité agricole est menacée car située la plus en amont dans le champ d'expansion de crues du bassin versant du Touch.
- Les plus fortes inquiétudes se situent au niveau de la communication, l'information, l'accompagnement pour les dédommagements après événement.
- Faiblesse du niveau de connaissance des risques au niveau des entreprises.
- Méconnaissance du phénomène de ruissellement : problématique croisée de la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau. Dans tous les cas, il faut entretenir les fossés et les cours d'eau et favoriser le ralentissement dynamique.
- La ville de Toulouse réalise actuellement une étude sur la culture du risque auprès des habitants et propose d'en partager les résultats.

## → Restitution du temps de travail sur la proposition de pistes d'actions

### Groupe de travail « Entreprises » :

Parmi les mesures de la SLGRI, plusieurs priorités ont été identifiées par le groupe de travail :

- **Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement (OS2) :**
  - Réaliser des études hydrauliques : qui a la compétence pour gérer le ruissellement ?
  - Problématique de l'entretien des fossés et cours d'eau par les particuliers et les collectivités (communes, EPCI, syndicats, départements...).
  - Le PLU est une opportunité de centraliser la connaissance au niveau communal avec des cartographies qui permettront d'assurer le suivi.
- **Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité (OS2) :**
  - Mener des actions ciblées sur les acteurs économiques et les entreprises en favorisant les partenariats avec les Associations et les chambres consulaires (CCI, CMA, CA...).
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Faire savoir : en simplifiant l'information, par exemple avec des synthèses imagées de tous les documents. Cibler les habitants en zone inondable en faisant une communication liée au contexte du quartier concerné.
  - Identifier les porteurs de projet les plus adaptés par type d'action.
  - Sensibiliser les publics ciblés pour mettre en œuvre les stratégies et intervenir dans les nouveaux projets en amont pour une meilleure intégration du risque inondation.

### Groupe de travail « Logements » :

Les mesures prioritaires identifiées par le groupe de travail :

- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Définir la connaissance du ruissellement et des enjeux correspondants.
- **Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité (OS2) :**
  - Effectuer des diagnostics des logements en fonction de la typologie de l'habitat et de leur exposition au risque inondation.
  - Faire le lien avec les PCS pour les habitats les plus sensibles.
- **Raccourcir le délai de retour à la normale (OS3) :**
  - Fixer des priorités en fonction des niveaux de crue.
  - Établir des plans de continuité des services communaux et intercommunaux, notamment pour le ramassage des déchets, et les intégrer dans les PCS.

- **Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement (OS4) :**
  - Homogénéiser les prescriptions et règlements des PPRI.
  
- **Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme (OS4) :**
  - Lancer des études sur le risque de débordement et de ruissellement, notamment en fonction de la géographie, du réseau hydraulique, de la nature du sous-sol et des capacités d'infiltration par bassin versant.
  - Intégrer dans les PLU, pour les nouveaux projets, des règles de limitation des rejets pluviaux. On peut aussi prévoir un traitement qualitatif des projets en zone inondable comportant des éléments très restrictifs au niveau de la parcelle sur les matériaux de construction, la limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation...
  
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (OS4) :**
  - Réduire la vulnérabilité au niveau collectif et individuel.
  - Question du financement des actions individuelles.
  - Diffuser l'information sur le financement des démarches.
  
- **Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues (OS5) :**
  - Inscrire les protections de zones dans les PPRI et PLU.



## Groupe de travail « Population » :

Les mesures prioritaires identifiées par le groupe de travail :

- **Améliorer la connaissance de l'aléa (OS2) :**
  - Réaliser des études pour améliorer la connaissance, avoir une connaissance globale de tous les territoires.
  - Réaliser des études sur le ruissellement.
  - Mettre à jour les données existantes.
  - Groupement d'EPCI au niveau du bassin versant pour porter ces actions.
- **Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque (OS2) :**
  - Retour d'expérience à l'échelle nationale sur ce qui fonctionne.
  - Cibler les habitants en zone inondable en faisant une communication liée au contexte du quartier concerné. La commune est compétente pour porter cette action.
- **Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte (OS3) :**
  - Densifier le réseau de surveillance et équiper tous les cours d'eau (ex. : Aussonnelle, Ousseau...).
  - Installer des automates d'appel pour favoriser la réactivité en cas de crise.
- **Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (OS3) :**
  - Aller au plus près des populations : concevoir un outil pédagogique pour les écoles afin de sensibiliser les enfants.
  - Poste de commandement à équiper différemment.
  - Mutualisation des moyens humains et techniques, solidarité territoriale.
  - Réappropriation des PCS.
  - Systématisation des exercices malgré les difficultés d'organisation.



- **Gérer et restaurer les capacités d'écoulement (OS5) :**
  - Sensibilisation des propriétaires riverains sur leurs obligations d'entretien.
  - Différenciation des cours d'eau et fossés domaniaux et non domaniaux précise sur le territoire pour favoriser une bonne intervention des gestionnaires.
  
- **Améliorer la gestion des ouvrages de protection (OS6) :**
  - Répertorier les ouvrages potentiels et les diagnostiquer.
  - Déterminer les études nécessaires pour les diagnostiquer, identifier leur niveau de protection et évaluer leur efficacité en fonction des niveaux de crue.

**Information apportée directement durant l'atelier :**

Toulouse Métropole informe les participants que la CCI, en association avec la Chambre de métiers, est prête à porter une action pour la sensibilisation des entreprises en zone inondable et la réduction de la vulnérabilité de leur biens.

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
<b>OS1 - Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes et aptes à porter les stratégies locales et programmes d'actions</b>	<b>OS1A - Mettre en œuvre la SLGRI et la GEMAPI</b>	1A1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI		
		1A2 - Mettre en œuvre la compétence GEMAPI		
		<b>OS1B - Améliorer la gouvernance à l'échelle de la Garonne</b>	1B1 - Contribuer à la mise en place d'une structure adéquate à la gestion de la Garonne à l'échelle du bassin versant (EPTB)	
			1B2 - Construire un partenariat avec les structures compétentes pour la gestion amont du bassin versant (EPAGE)	
	<b>OS1C - Mise en œuvre opérationnelle des actions de prévention et de gestion des inondations</b>	1C1 - Mettre en œuvre un ou plusieurs PAPI à une échelle hydrographique cohérente ou sur un bassin de vie		
		1C2 - Développer les partenariats techniques et financiers et associer les acteurs du territoire		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
OS2 - Connaissance et culture du risque	OS2A - Améliorer la connaissance de l'aléa	2A1 - Actualiser et partager la connaissance de l'aléa inondation	Problématique de l'entretien des fossés et cours d'eau par les particuliers et les collectivités (communes, EPCI, syndicats, départements...) pour gérer le ruissellement
			Réaliser des études pour améliorer la connaissance, avoir une connaissance globale de tous les territoires
			Mettre à jour les données existantes
			Groupement d'EPCI au niveau du bassin versant pour porter ces actions
	2A2 - Développer la connaissance des phénomènes mal connus	Réaliser des études hydrauliques sur le ruissellement (qui a la compétence ?) <b>x2</b>	
		Le PLU est une opportunité de centraliser la connaissance du ruissellement au niveau communal avec des cartographies qui permettront d'assurer le suivi	
		Définir la connaissance du ruissellement et des enjeux correspondants	
	OS2B - Améliorer la connaissance des enjeux et de la vulnérabilité	2B1 - Actualiser, compléter et mutualiser la connaissance des enjeux et de leur vulnérabilité	Faire le lien avec les PCS pour les habitats les plus sensibles
		2B2 - Effectuer des diagnostics de vulnérabilité des enjeux majeurs	Mener des actions ciblées sur les acteurs économiques et les entreprises en favorisant les partenariats avec les Associations et les chambres consulaires (CCI, CMA, CA...)
			Effectuer des diagnostics des logements en fonction de la typologie de l'habitat et de leur exposition au risque inondation
	OS2C - Favoriser l'appropriation de la connaissance et développer la culture du risque	2C1 - Veiller à une diffusion régulière de l'information liée aux réglementations	
		2C2 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination du grand public	
		2C3 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à destination de publics ciblés	Faire savoir : en simplifiant l'information, par exemple avec des synthèses imagées de tous les documents. Cibler les habitants en zone inondable en faisant une communication liée au contexte du quartier concerné ( <b>x2</b> ). La commune est compétente pour porter cette action
Identifier les porteurs de projet les plus adaptés par type d'action			
Sensibiliser les publics ciblés pour mettre en œuvre les stratégies et intervenir dans les nouveaux projets en amont pour une meilleure intégration du risque inondation			
2C4 - Création et animation d'un observatoire du risque inondation		Retour d'expérience à l'échelle nationale sur ce qui fonctionne	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS3 - Gestion de crise et retour à la normale</b>	<b>OS3A - Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte</b>	3A1 - Évaluer l'opportunité de mettre en place des systèmes d'alertes locaux hors périmètre SPC	
		3A2 - Évaluer, améliorer et fiabiliser les dispositifs d'alerte communaux	Densifier le réseau de surveillance et équiper tous les cours d'eau (ex. : Aussonnelle, Ousseau...) Installer des automates d'appel pour favoriser la réactivité en cas de crise
	<b>OS3B - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation collective)</b>	3B1 - Informer et former les services et élus communaux à l'anticipation et à la préparation des événements	
		3B2 - Évaluer, améliorer et actualiser les PCS	Poste de commandement à équiper différemment Réappropriation des PCS
		3B3 - Réaliser des exercices et valoriser les retours d'expériences	Systématisation des exercices malgré les difficultés d'organisation
		3B4 - Conduire une ou plusieurs analyses des possibilités de coordination à l'échelle intercommunale pour la préparation à la gestion de crise	Mutualisation des moyens humains et techniques, solidarité territoriale
	<b>OS3C - Améliorer la préparation à la gestion des événements majeurs (préparation individuelle)</b>	3C1 - Sensibiliser la population et les acteurs aux bons comportements	Aller au plus près des populations : concevoir un outil pédagogique pour les écoles afin de sensibiliser les enfants
		3C2 - Promouvoir et mettre en œuvre les outils particuliers de préparation face aux risques et de gestion de crise	
	<b>OS3D - Raccourcir le délai de retour à la normale</b>	3D1 - Préparer le retour à la normale au niveau communal et intercommunal	
		3D2 - Développer les démarches pour faciliter le retour à la normale d'enjeux particuliers	Fixer des priorités en fonction des niveaux de crue Établir des plans de continuité des services communaux et intercommunaux, notamment pour le ramassage des déchets, et les intégrer dans les PCS
	<b>OS3E - Assurer le retour d'expérience post-crise</b>	3E1 - Définir un protocole de retour d'expérience post inondation, animer, valoriser ces retours	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
OS4 - Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité	OS4A - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement	4A1 - Veiller à la mise en cohérence des PPRI avec le PGRI lors de leur élaboration ou de leur révision	Homogénéiser les prescriptions et règlements des PPRI	
		4A2 - S'assurer d'une bonne intégration du risque inondation dans les documents de planification urbaine et de développement		
		4A3 - S'assurer d'une bonne prise en compte du risque inondation dans l'application du droit des sols		
	OS4B - Favoriser la résilience des territoires à travers l'aménagement et l'urbanisme	4B1 - Concevoir un aménagement du territoire et un urbanisme résilients aux inondations		Lancer des études sur le risque de débordement et de ruissellement, notamment en fonction de la géographie, du réseau hydraulique, de la nature du sous-sol et des capacités d'infiltration par bassin versant
				Intégrer dans les PLU, pour les nouveaux projets, des règles de limitation des rejets pluviaux. On peut aussi prévoir un traitement qualitatif des projets en zone inondable comportant des éléments très restrictifs au niveau de la parcelle sur les matériaux de construction, la limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation...
	OS4C - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés	4C1 - Accompagner et financer les démarches pour les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par les PPRI		Réduire la vulnérabilité au niveau collectif et individuel
				Distiller l'information sur le financement des démarches
		4C2 - Accompagner et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité d'enjeux spécifiques		Question du financement des actions individuelles
		4C3 - Développer les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux		

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier	
OS5 - Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	OS5A - Connaître et préserver les bassins versants amont	5A1 - Améliorer la connaissance des bassins versants amont		
		5A2 - Préserver les milieux naturels et aquatiques, et les têtes de bassins versants		
	OS5B - Gérer et restaurer les capacités d'écoulement	5B1 - Améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau	Sensibilisation des propriétaires riverains sur leurs obligations d'entretien	
			Différenciation des cours d'eau et fossés domaniaux et non domaniaux précise sur le territoire pour favoriser une bonne intervention des gestionnaires	
		5B2 - Gérer les embâcles en situation post-crue		
	5B3 - Identifier et engager des travaux de restauration des capacités d'écoulement des "points noirs"			
	OS5C - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues	5C1 - Préserver les champs d'expansion existants et favoriser la reconquête de zones d'expansion des crues	Inscrire les protections de zones dans les PPRI et PLU	

**Tableau de synthèse des pistes d'actions par objectif stratégique de la SLGRI**  
Atelier de Tournefeuille 11.4.2019

OS - Objectif stratégique	Sous objectif	Nom mesure	Pistes d'action proposées en atelier
<b>OS6 - Gestion des ouvrages de protection contre les inondations</b>	<b>OS6A - Améliorer la gestion des digues classées de Toulouse</b>	6A1 - Finaliser les travaux de sécurisation	
		6A2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6A3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6B - Améliorer la gestion de la digue classée de Blagnac</b>	6B1 - Définir le niveau de sécurité de l'ouvrage et le programme des mesures de réduction des risques	
		6B2 - Mettre en place les mesures de gestion en respectant la mise en œuvre du décret "systèmes d'endiguement" 2015	
		6B3 - Formaliser le transfert de gestion des ouvrages	
	<b>OS6C - Améliorer la gestion des ouvrages non classés</b>	6C1 - Confirmer le recensement des ouvrages de protection potentiels sur le territoire	Répertorier les ouvrages potentiels et les diagnostiquer
		6C2 - Identifier parmi les ouvrages recensés ceux ayant un rôle de protection inondation au sens de la GEMAPI	
		6C3 - Pour les ouvrages qui seront retenus, respecter les exigences réglementaires (décret "systèmes d'endiguement" 2015)	Déterminer les études nécessaires pour les diagnostiquer, identifier leur niveau de protection et évaluer leur efficacité en fonction des niveaux de crue



L'animation des groupes était assurée par chaque représentant de l'EPCI majoritaire, avec l'appui d'ARTELIA et Toulouse Métropole

- ✓ Groupe 1 : Muretain Agglo
    - Animateur EPCI : Olivier SEGRESTIN (Muretain Agglo)
    - Appui : Sandrine WINANT (Toulouse Métropole)
  - ✓ Groupe 2 : Toulouse Métropole, CC Save au Touch
    - Animateur EPCI : Hélène BARRIERE (Toulouse Métropole)
    - Appui : Agnès CABAL (ARTELIA)
  - ✓ Groupe 3 : Sicoval
    - Animateur EPCI : Louise GUILLOU (SICOVAL)
    - Appui : Adrien MEJEAN (ARTELIA)
- **Temps 3** : Recueil des avis et clôture de séance

➡ Le déroulé complet de la séance plénière, le diaporama de la réunion et le guide d'animation sont présentés en annexe du compte-rendu.

#### PARTICIPANTS A LA REUNION PLENIERE :

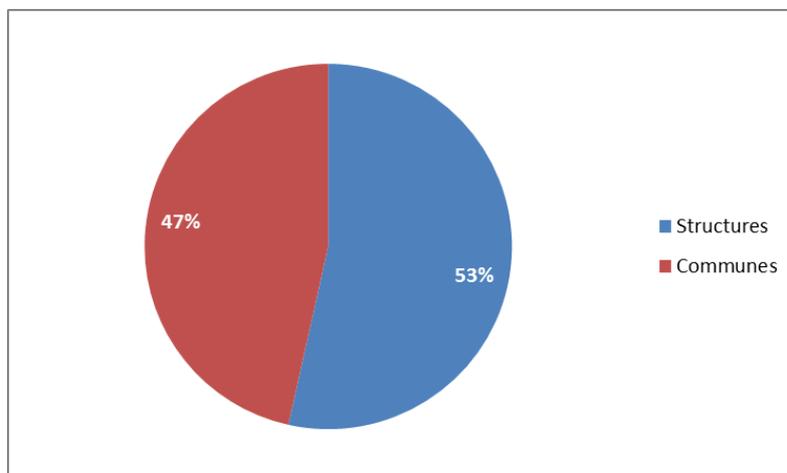
##### Animation / présentation

- Toulouse Métropole : Martine SUSSET, Hélène Barrière, Sandrine Winant
- DDT31 : Joelle WENDLING
- ARTELIA : Adrien Méjean, Agnès Cabal

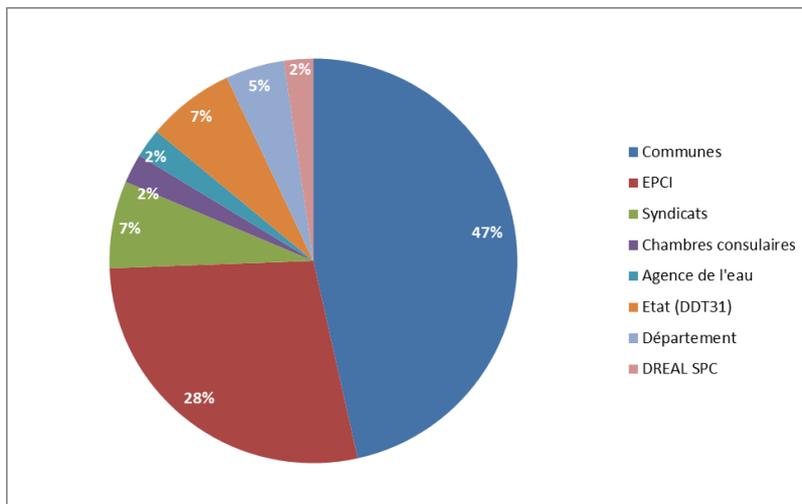
##### Participants

- Elus et techniciens des 94 communes du périmètre PAPI
- Elus des membres du comité de pilotage du PAPI
- Techniciens du comité technique du PAPI
- Autres acteurs : chambres consulaires, Département

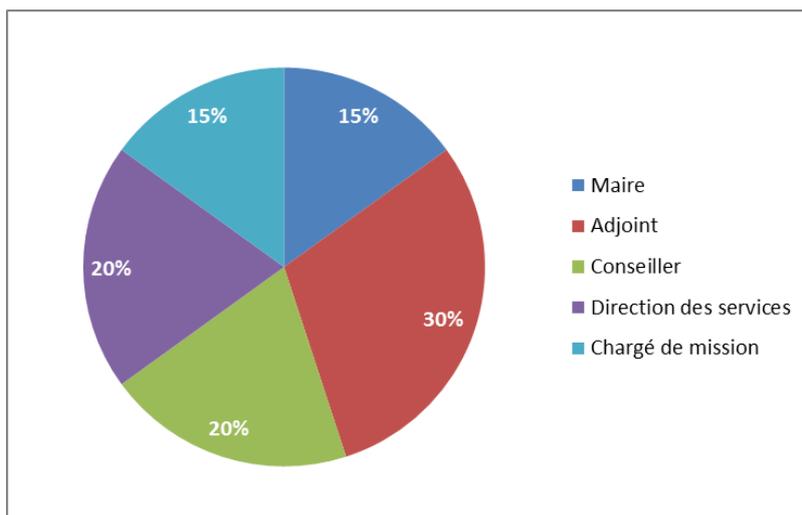
Au total, **42 participants** représentant majoritairement des communes, mais aussi des acteurs du PAPI (EPCI, syndicats, chambres consulaires, État, agence de l'eau...)



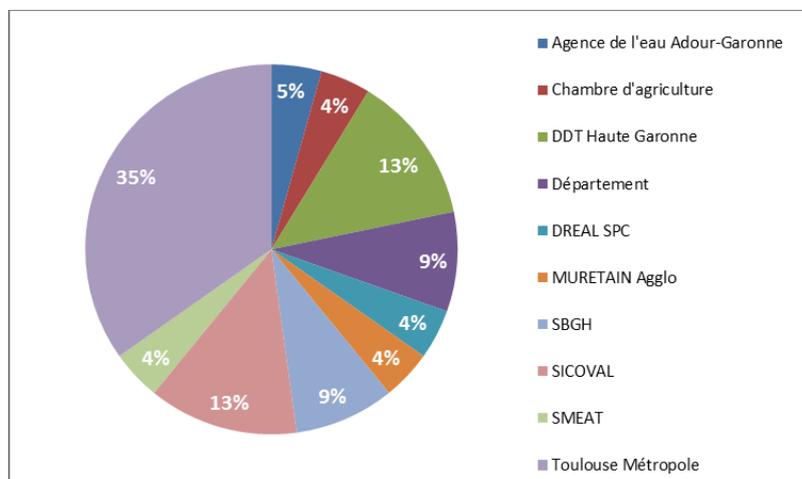
Répartition des participants avec le détail des structures :



Répartition des personnes représentant les communes :



Répartition des structures présentes :



## RESTITUTION DE LA REUNION PLENIERE

## Temps 1 : Présentation des résultats

L'objectif était de contribuer à une vision partagée de la stratégie ainsi que de partager et s'approprier le plan d'actions proposé. Le débat a été engagé tout d'abord sur une base globale autour des grands axes de la stratégie.



### Remarque en préambule :

Muretain Agglo précise qu'un certain nombre d'actions est mené en co-maîtrise d'ouvrage entre EPCI qui couvrent le périmètre du PAPI avec le portage par un chef de file. De plus, le portage par les EPCI ou autres structures dépend de la territorialisation des actions. Un certain nombre d'actions relèvent de la compétence des communes et nécessitent un engagement volontaire de leur part.

### Questions / Réponses :

#### Q1

- La **Chambre d'Agriculture** pose la question de l'entretien des merlons qui protègent les terres agricoles pour des événements de crue fréquente. En cas d'arasement, les agriculteurs subiront des dommages importants (de 5 à 16 k€ d'indemnisation selon les cultures) et les exploitations se retrouveront menacés.

#### R1

- **Toulouse Métropole** répond que l'analyse va être réalisée **dans une étude globale, à l'échelle du bassin versant, sur l'intérêt et conséquences des merlons ainsi que** les systèmes d'endiguements restant à définir. **Les** ouvrages existants se verront réinterrogés après analyse de leur utilité. D'autres actions de réduction de la vulnérabilité sont aussi à enclencher au cours du PAPI d'intention pour les agriculteurs.
- Le **Conseil Départemental** de Haute Garonne ajoute qu'il s'est investi **dans** cette mission auprès de la **Chambre d'Agriculture** sur les mesures en faveur des agriculteurs. **Il annonce son engagement dans l'action de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles.**

#### Q2

- L'adjoint au **maire de Castelnest** souligne l'intérêt de résoudre le point noir hydraulique du pont de la RD14 et s'interroge sur le planning de réalisation des travaux.

## R2

- **Hélène Barrière (Toulouse Métropole)** répond que cela fait partie des actions du PAPI d'intention : des justifications (analyse multi-dritères) sont à produire pour choisir la solution la plus adaptée et avoir les autorisations de travaux, qui interviendront dans le cadre du PAPI complet, à partir de 2024.

## Q3

- Le **maire adjoint de Gratentour** pose la question des risques locaux de ravinement et d'éboulement localisés.

## R3

- **Hélène Barrière (Toulouse Métropole)** indique qu'une étude des phénomènes de « ruissellement » est prévue. L'un des objectifs est que les communes fassent remonter ce type d'information pour que les situations locales puissent être abordées en détail dans les futures études. Cependant le PAPI ne gère pas les problématiques de mouvements de terrain. La connaissance des petits cours d'eau est aussi prévue dans l'étude globale des cours d'eau métropolitains.

## Q4

- Le **maire de Plaisance-du-Touch** pose la question de la répartition des financements des études.

## R4

- **Hélène Barrière (Toulouse Métropole)** précise que le PAPI permet la mutualisation des moyens publics. Le financement des actions est pris en charge pour partie par l'Etat (Fonds Barnier, budget interne), la Région, l'Agence de l'eau, la CMI/CMA, le Département ou encore l'Agence de l'eau.
- Le reste à charge est supporté par les EPCI. Le montant a été calculé au prorata de la surface du territoire de l'EPCI inclus dans le périmètre PAPI pour les études portant sur l'ensemble du territoire.

## Q5

- Le **Muretain Agglo** s'interroge sur le nombre de diagnostics de vulnérabilité proposés en cas d'afflux de volontaires.

## R5

- **Adrien Méjean (ARTELIA)** indique que le PAPI d'intention servira de jauge pour quantifier le nombre de diagnostics à intégrer dans le futur PAPI complet. A noter que les diagnostics seront positionnés en fin de PAPI d'Intention de manière à pouvoir enchaîner directement dans le PAPI complet.

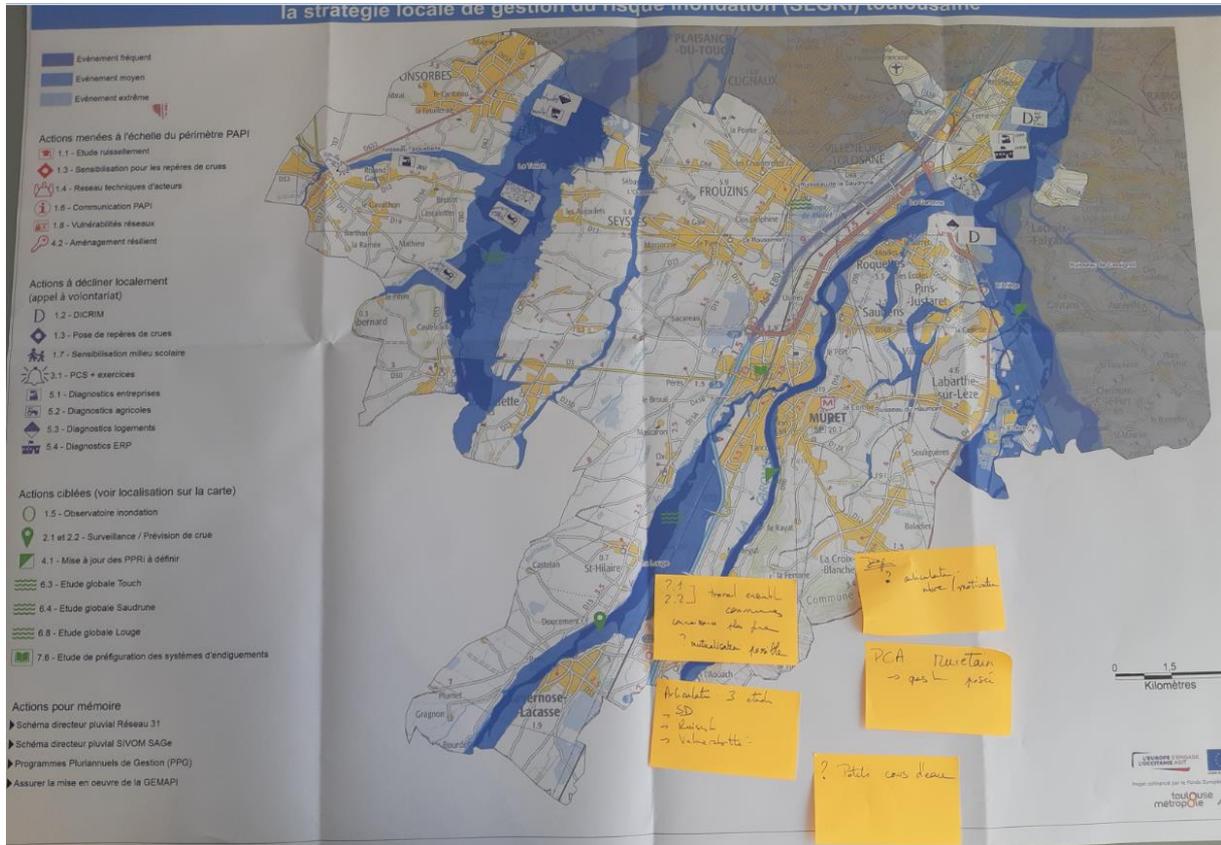
## Remarque générale

- Suite aux nombreuses questions des élus et maires sur la surveillance et alerte, en particulier la demande de vision globale en temps réel de la situation des cours d'eau, une réunion spécifique d'information est à programmer en 2020 avec le service de prévision des crues (DREAL) pour aborder les possibilités de veille, de surveillance et d'alerte des crues à l'heure actuelle puis commencer à recueillir les zones à enjeux pour de la surveillance de crue en lien avec les actions 2.1 et 2.2 du PAPI portée par l'Etat (DREAL/Service de Prévision des Crues) et les collectivités.

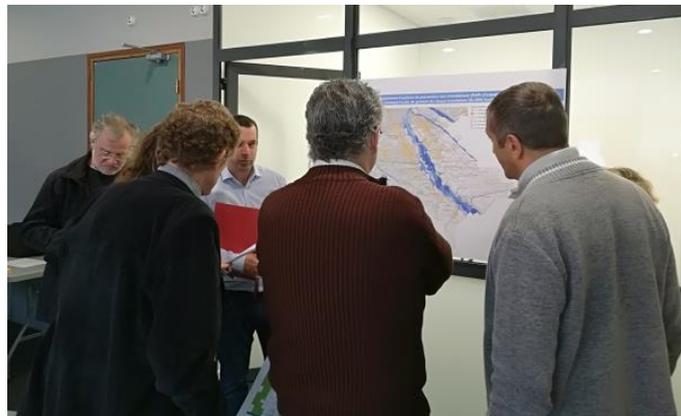
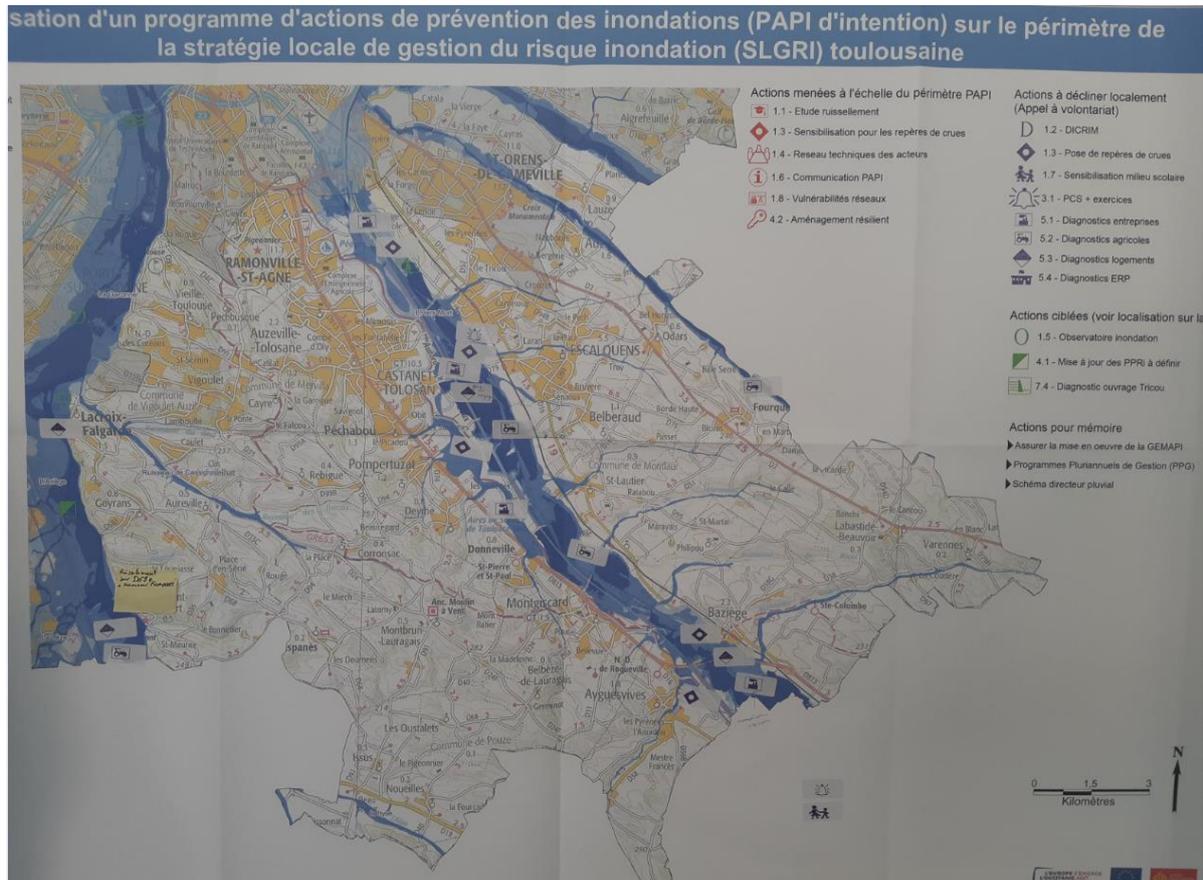




Secteur du Muretain Agglo :



Secteur du SICOVAL :



**Tableau de synthèse des retours sur le programme d'actions :**

Pictogramme rouge : actions menées à l'échelle du périmètre PAPI

Pictogramme vert : actions ciblées sur chaque secteur

Pictogramme violet : Actions à décliner localement (appel à volontariat)

Actions	Toulouse Métropole / CC Save au Touch	Muretain Agglo	SICOVAL
 1.1 Etude ruissellement	Inquiétude forte sur le risque ruissellement : comment réagir et intégrer ce risque dans la gestion de crise ?	L'articulation entre les Schémas directeurs Eaux pluviales, étude ruissellement et vulnérabilité est posée.	Enjeu signalé sur la commune de Clermont le Fort (ruissellement sur D68e, hameau les Fraysses)
 1.2 - DICRIM	Réalisation DICRIM : Colomiers Révision DICRIM : Saint-Orens, Colomiers, Plaisance, Beauzelle, Tournefeuille, Aussonne, Castelnest, Blagnac	Portet-sur-Garonne (dont info du public), Pinsaguel	
 1.3 – Sensibilisation pour les repères de crues	Besoin de développer la culture du risque auprès du grand public		
 1.3 – Pose de repères de crues	Plaisance, Saint-Orens, Colomiers, Aussonne, Cornebarieu		Secteurs confluences Hers, notamment dans les communes d'Ayguesvives, Baziège, Castanet-Tolosan, Labège
 1.4 – Réseau techniques d'acteurs			Evaluer la possibilité de créer un outil à destination des élus permettant de visualiser les risques et apportant une aide à l'aménagement du territoire
 1.5 – Observatoire du risque inondation	Besoin de développer la culture du risque auprès du grand public		
 1.6 – Communication PAPI	Importance de communiquer avec les communes		
 1.7 – Sensibilisation en milieu scolaire	Castelnest, Saint-Alban		Déjà réalisé sur l'ensemble des communes
 1.8 – Vulnérabilité des réseaux	Prendre en compte les stations de relevage d'assainissement	Communication / Prise en compte des réseaux de la fibre ?	

Actions	Toulouse Métropole / CC Save au Touch	Muretain Agglo	SICOVAL
 2.1 – Surveillance / prévision de crue	Ensemble des communes intéressées par les systèmes de prévision et d'alerte (Organisation d'une réunion avec le SPC 1 <sup>er</sup> trimestre 2020 pour toutes les communes du PAPI) Demande d'un système d'alerte local pour tous les affluents : Ousseau, Marcaissonne, Saune, Noncesse ...	Le travail doit se faire avec l'ensemble des communes, des mutualisations de moyens et des connaissances doivent y être étudiées	
 2.2 - Surveillance / prévision de crue			
 3.1 – PCS + exercices	Saint-Orens, Colomiers, Plaisance, Beauzelle, Tournefeuille, Aussonne, Castelginest, Blagnac	PCS intercommunaux ? (mutualisation des moyens) Portet-sur-Garonne (demande en intercommunalité), Seysses (demande en intercommunalité avec St Lys, Fonsorbes, Lamasquière ..)	PCS intercommunaux ?
 3.2 – PCA réseau urbain		Muretain Agglo se pose la question de la réalisation d'un PCA pour ses services	
 4.1 – Mise à jour des PPRi à définir		Garonne amont lancé	Idée de réaliser au préalable au permis de construire une analyse de la vulnérabilité d'un site afin d'adapter en anticipation le bâtiment vis-à-vis du risque inondation – Règlement PPRi ?
 4.2 – Aménagement résilient			
 5.1 – Diagnostics entreprises	Saint-Orens, Saint-Alban, Toulouse	Portet-sur-Garonne (STEP), Seysses	ZAC de Labège, Donneville
 5.2 – Diagnostics agricoles	Toulouse, Blagnac et Castelginest	Lamasquière, Seysses	Coopérative de Baziège, Clermont-le-Fort, Belberaud, Mongiscard
 5.3 – Diagnostics logements	Blagnac, Plaisance, Tournefeuille, Castelginest, Saint-Alban, L'Union, Balma et Toulouse	Pinsaguel, Seysses	Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort, Castanet-Tolosan (Gens du voyage ?)
 5.4 – Diagnostics ERP	Plaisance (collège), Toulouse et Castelginest	Portet-sur-Garonne, Pinsaguel	

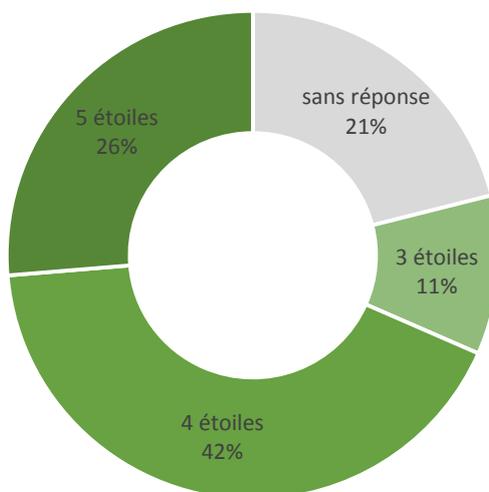
Actions	Toulouse Métropole / CC Save au Touch	Muretain Agglo	SICOVAL
 6.1 – Etude globale Aussonnelle	Prendre en compte les affluents	Prendre en compte les affluents	
 6.2 – Etude globale Garonne amont	Action reportée dans un futur PAPI porté par le syndicat Garonne Amont (à l'étude)		
 6.3 – Etude globale Touch	Prendre en compte les affluents	Prendre en compte les affluents	
 6.4 - Etude globale Saudrune	Prendre en compte les affluents		
 6.5 – Scénario d'aménagement Hers aval	Partir du scénario d'aménagement déjà réalisé		
 6.6 – Etude pont RD 14	Importance d'aller au stade Pro des études pour faire le plus rapidement possible les travaux du pont		
 6.7 – Ouvrages faisant obstacle à l'écoulement	Intégrer le lac Saint Clar à Balma et le lac d'Aussonne		
 6.8 – Etude globale Louge		Prendre en compte les affluents	
 7.1 – Etude des systèmes d'endiguement de Blagnac			
 7.2 - Etude des systèmes d'endiguement de Toulouse			
 7.3 – Diagnostic ouvrages			
 7.4 – Diagnostic ouvrage du Tricou			
 7.5 – Diagnostics ouvrages traversant			
 7.6 – Etude de préfiguration des systèmes d'endiguements			

### Temps 3 : recueil des avis et clôture de séance

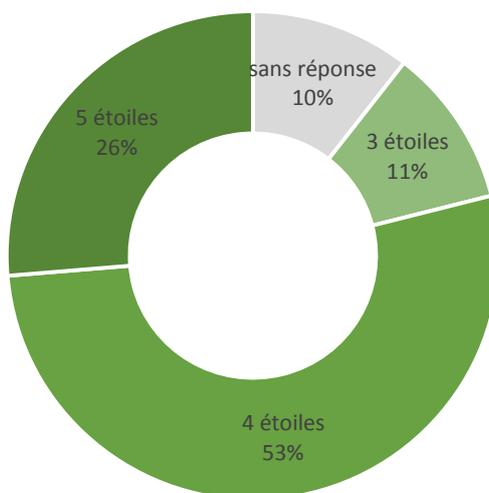
La réunion plénière s'est terminée par un sondage afin de recueillir les avis sur la stratégie et le programme d'actions.

**Appréciations des 19 participants au sondage : Liste des participants ou profils intéressants**

La stratégie du PAPI d'Intention correspond-  
t-elle à vos attentes initiales ?



Les actions proposées correspondent elles  
bien à vos préoccupations locales ?



## Observations des participants :

### Question sondage 1 :

- La stratégie du PAPI d'Intention correspond-t-elle à vos attentes initiales ?

### Commentaires 1 :

- Manque une étude réactualisée sur les crues de l'Hers Mort
- Bonne prise en compte des demandes
- Le PAPI d'intention est très complet et précis, merci pour le travail (très) important qui a été fait
- Remerciements pour le travail important qui a été fait
- Souhait d'un plus long temps d'échanges / de concertation
- Enfin une réunion concrète qui permet d'avancer, notamment, sur le pont de la RD 14.

### Question sondage 2 :

- Les actions proposées correspondent elles bien à vos préoccupations locales ?

### Commentaires 2 :

- Manque une étude réactualisée sur les crues de l'Hers
- Oui, notamment par rapport à l'étude ruissellement, l'étude sur le Touch (avec prise en compte de l'impact des aménagements de communes voisines comme Tournefeuille), etc.
- Bien assurer une cohérence de la gestion de crise en cas de crue de la Garonne

### Question sondage 3 :

- Avez-vous des besoins précis à ajouter dans les actions proposées ? (par exemple en termes d'acquisition de connaissance pour définir de futurs travaux d'aménagement, pour la surveillance ou gestion de crise, en lien avec l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens....)

### Commentaires 3 :

- Gros besoin sur le Touch
- Surveillance et alerte des inondations localement, c'est à dire au niveau des riverains. Analyse financière des coûts mais surtout des recettes pour financer les travaux, c'est à dire qui paye et combien ?
- Travaux de la RD14
- Éventuellement, acquisition de données cartographiques en format SIG (shape) pour la commune pour faire le lien avec la planification urbaine et exploiter plus facilement les données (fonds de plan) ?
- PCS, étude ponctuelle de connaissance de la vulnérabilité

- Prise en compte des réseaux pluviaux (chambres à vannes, raccordement direct aux nouvelles chambres ....) lors des études sur la digue

#### Question sondage 4

- Selon vos compétences et responsabilités, avez-vous l'intention d'agir et de mettre en œuvre une action de prévention sur votre territoire à partir de 2020 ? la ou lesquelles ?

#### Commentaires 4 :

- Oui, poursuite actions de com, DICRIM réactualisé, exercice PCS Inondation
- Oui travaux sur le Noncesse. Étude déjà réalisée. Démarrage en attente
- Gestion des ouvrages de protection
- Pose de repères de crue, diagnostics logements et ERP, PCS et exercices
- Suivre et faire en sorte que l'information et les actions perdurent sur la commune
- Travail avec les agriculteurs
- PPRi, gestion de crise
- Mise à jour du PCS avec exercice
- Le suivi du dossier du pont de la RD 14